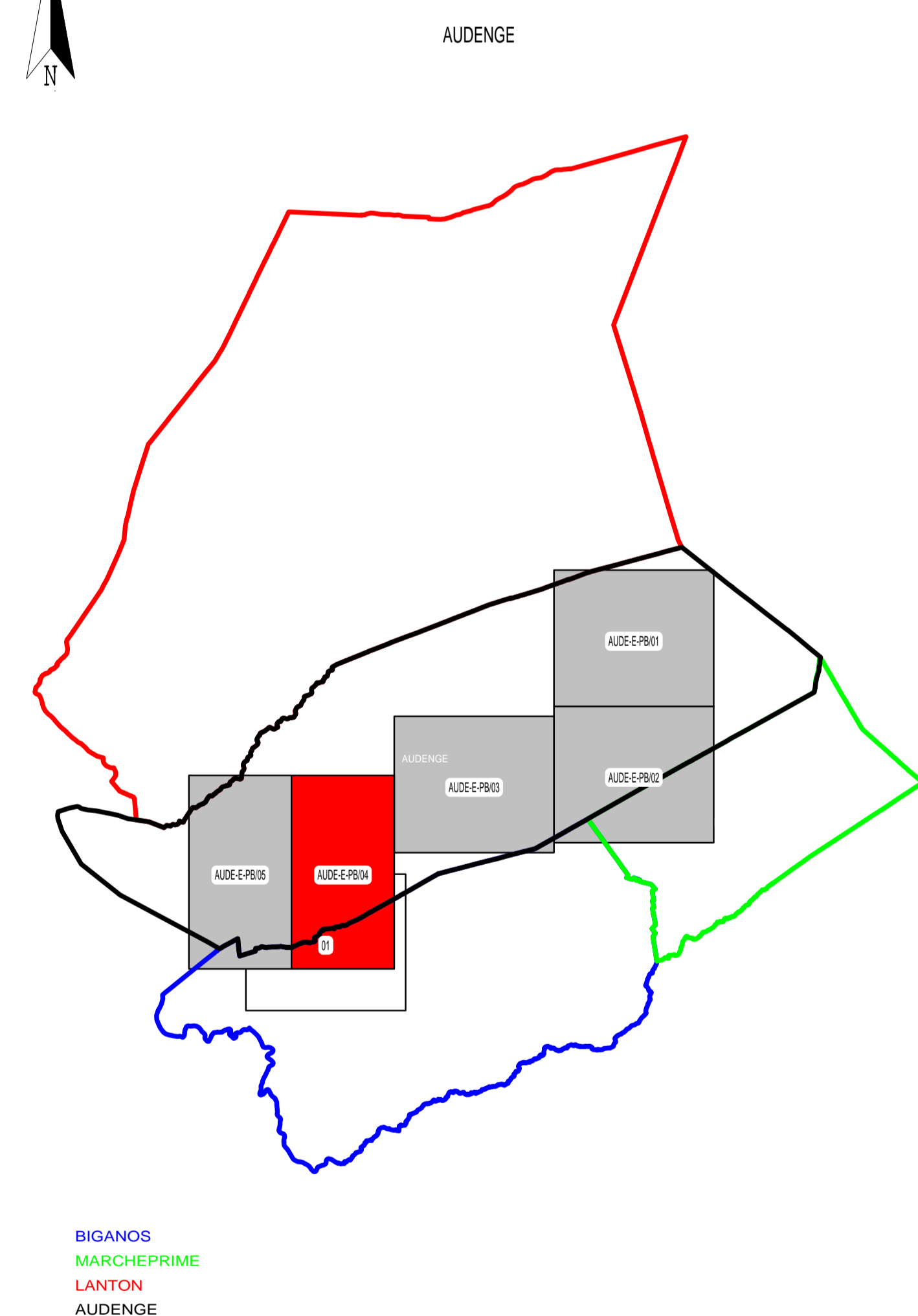


LEGENDE

CENTRE REGIONAL GUYENNE

- Réseau distribution eau potable $\varnothing < 200\text{ mm}$
- Réseau distribution eau potable $\varnothing \geq 200\text{ mm}$
- Réseau distribution eau non potable tout \varnothing






CENTRE REGIONAL GUYENNE
 64, Boulevard Pierre Ier
 33082 BORDEAUX CEDEX
 Tél. 0.810.130.120
 Fax. 05.56.79.88.67

AUDENGE

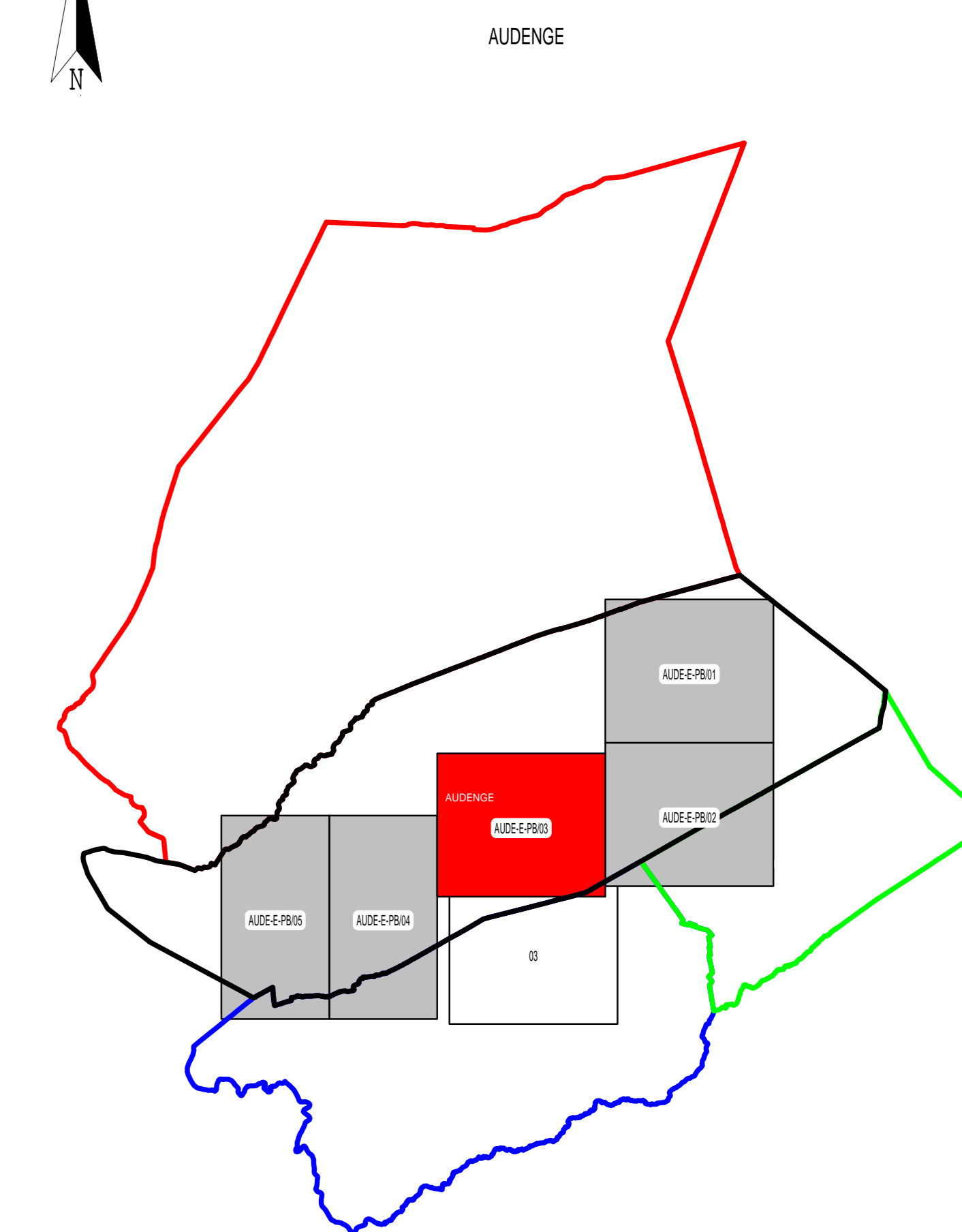
RESEAU D'EAU POTABLE

Indice	Date	Dessiné	Vérifié	Modifications
D	17/12/2008	1255	B. Etudes	AUDENGE - Allée des Treys
C	30/06/2008	974	B. Etudes	Audenge - Extension chemin du moulin
B	03/04/2008	836	B. Etudes	AUDENGE - AEP - Les haies du Latéral
A	25/04/2007	160	B. Etudes	Audenge - Extension ZA
O	00/00/0000		B. Etudes	Information du plan

PLANCHE 04

CENTRE REGIONAL GUYENNE

- Réseau distribution eau potable Ø < 200 mm
- Réseau distribution eau potable Ø => 200 mm
- Réseau distribution eau non potable tout Ø



BIGANOS
MANCHEPRIME
LANTON
AUDENCE



CENTRE REGIONAL GUYENNE

64, Boulevard Pierre 1er
33062 BORDEAUX CEDEX

Tél. 0.810.130.120
Fax. 05.56.79.86.67

AUDENCE

RESEAU D'EAU POTABLE

Indice	Date	Dessiné	Vérifié	Informations de plan	Modifications
B	24/12/2007	660	B. Etudes	AUDENCE - Liaison de Grand Pestreille	
A	13/11/2007	577	B. Etudes	AUDENCE - Pose P1 lieu de Houqueytra	
0	00/00/0000		B. Etudes	Informations de plan	

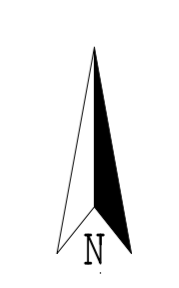
PLANCHE 03

N° du plan : AUDE-E-PW-03 | Contrat : | Echelle : 1/4000 | Indice : B

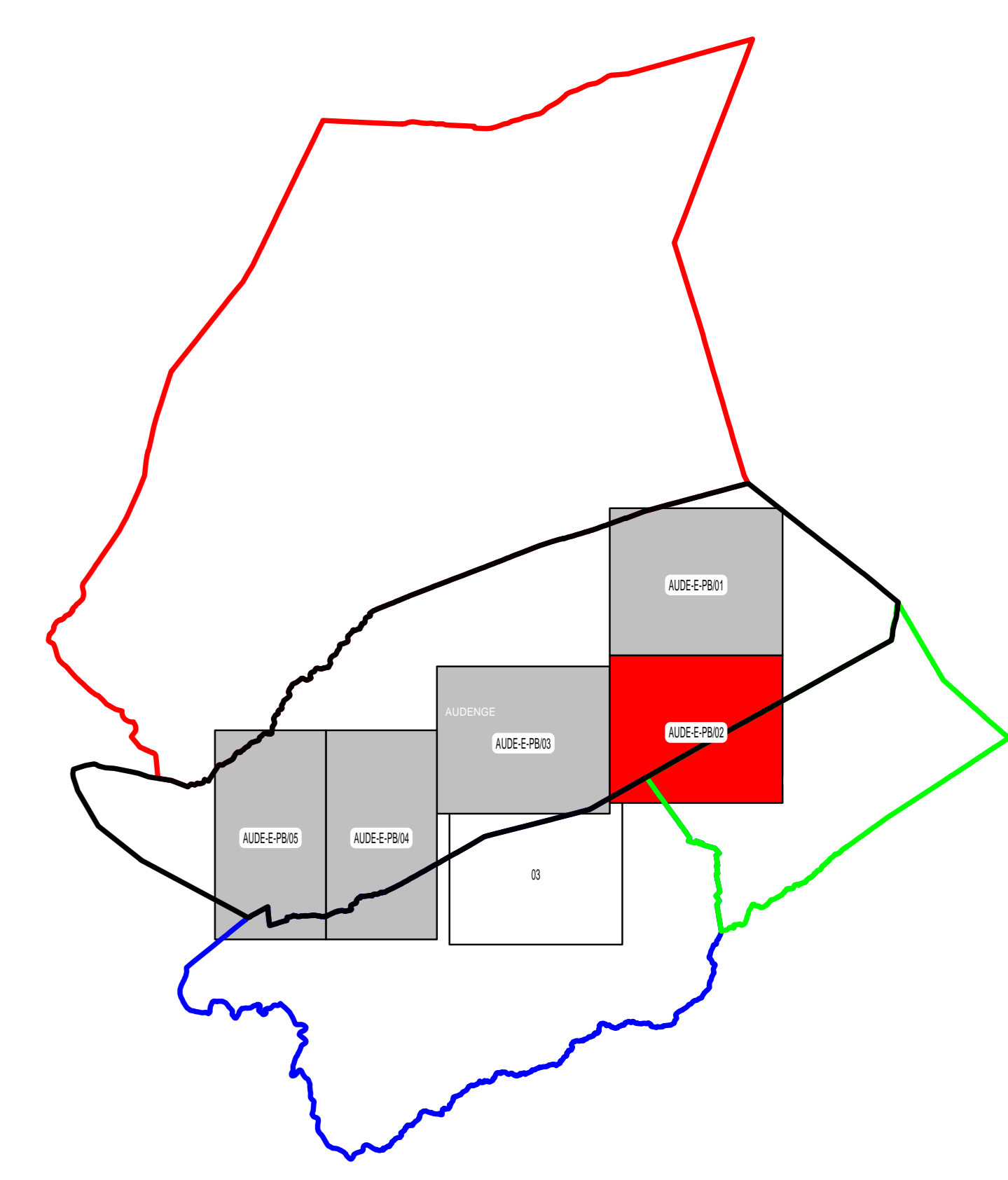
Mise à jour 10/09/2009

CENTRE REGIONAL GUYENNE


- Réseau distribution eau potable Ø < 200 mm
- Réseau distribution eau potable Ø => 200 mm
- Réseau distribution eau non potable tout Ø





AUDENGE



BIGANOS
 MANCHEPRIME
 LANTON
 AUDENGE



CENTRE REGIONAL GUYENNE
 64, Boulevard Pierre 1er
 33062 BORDEAUX CEDEX
 Tél. 0.810.130.120
 Fax. 05.56.79.86.67

AUDENGE

RESEAU D'EAU POTABLE


A	19/10/2007	510	B. Etudes	Audenge M Potable le Radoux
0	00/00/0000		B. Etudes	Informations du plan

Indice	Date	Dessiné	Vérifié	Modifications

PLANCHE 02

Révisé le 10/10/2009

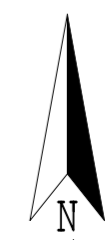
N° du plan : AUDE-E-PW-02
Contrat :
Echelle : 1/4000
Indice : A



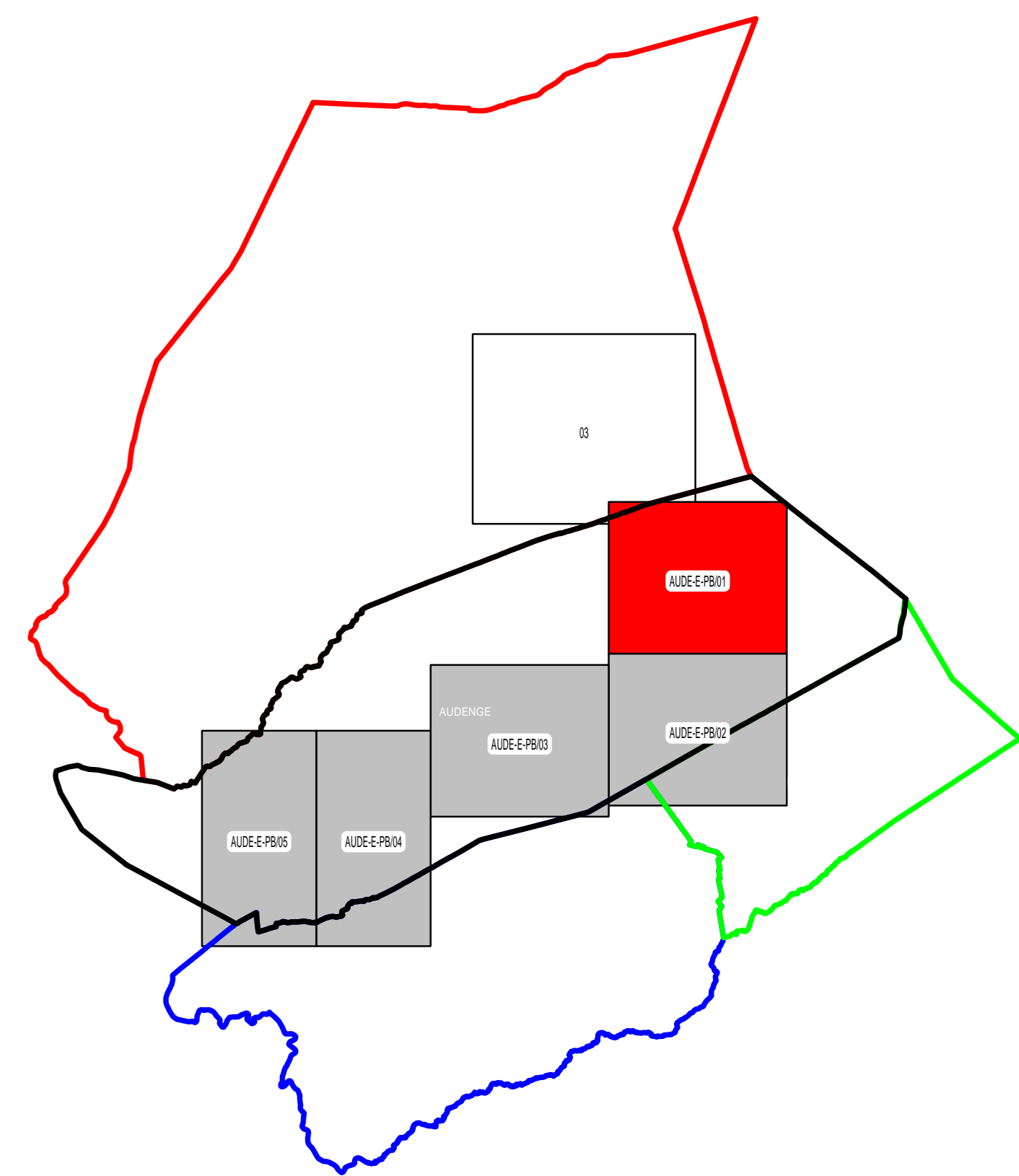
LEGENDE

CENTRE REGIONAL GUYENNE

- Réseau distribution eau potable Ø < 200 mm
- Réseau distribution eau potable Ø => 200 mm
- Réseau distribution eau non potable tout Ø



AUDENGE



BIGANOS
MANCHEPIERRE
LANTON
AUDENGE



CENTRE REGIONAL GUYENNE

64, Boulevard Pierre Ier
33062 BORDEAUX CEDEX

Tél. 0.810.130.120

Fax. 05.56.79.86.67


AUDENGE

RESEAU D'EAU POTABLE

Indice	Date	Dessiné	Vérifié	Modifications
0	00/00/0000	B. Etudes	B. Etudes	Information du plan

PLANCHE 01

N° du plan : AUDE-E-PR01 | Contrat : | Echelle : 1/4000 | Indice : 0



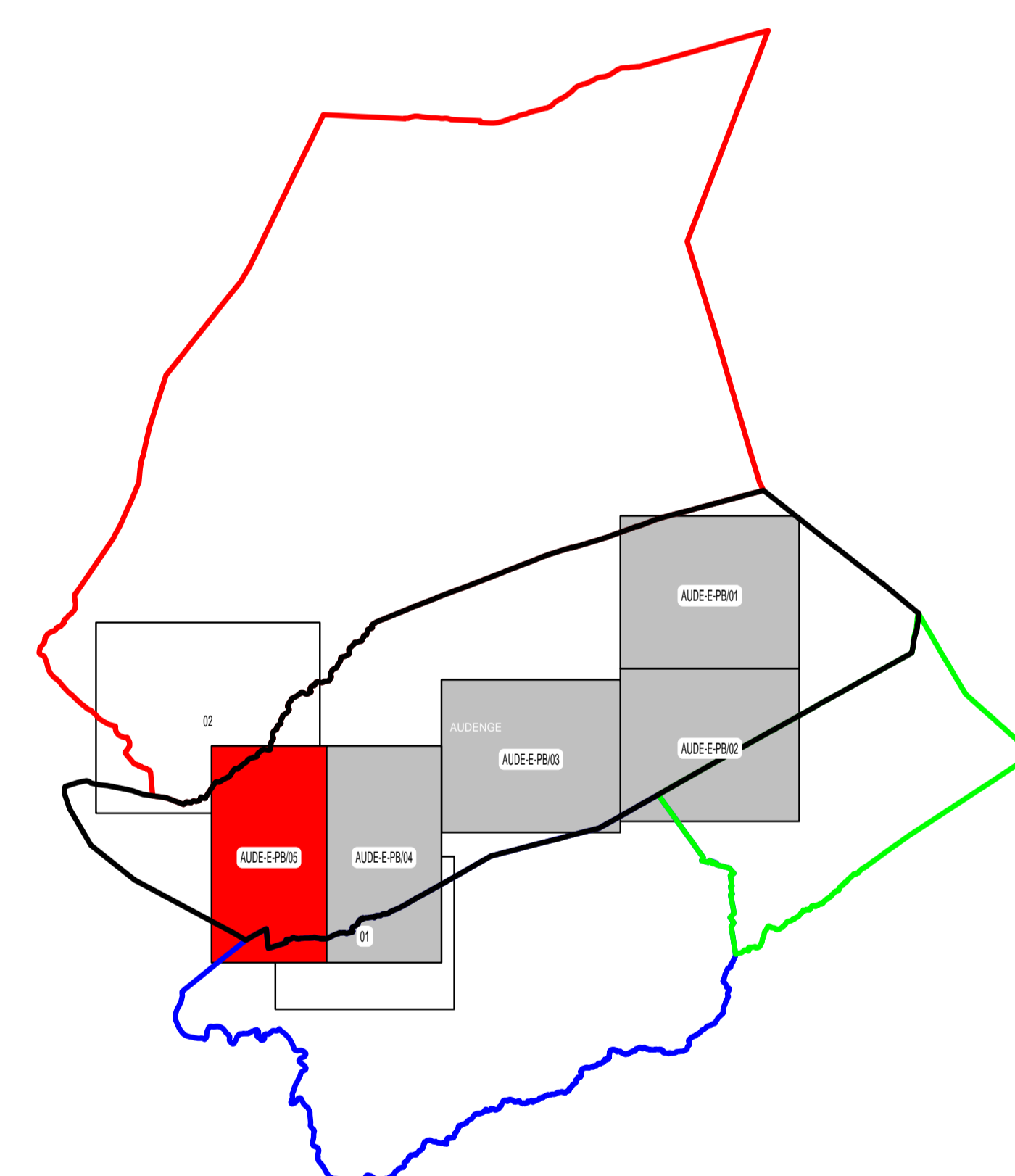
LEGENDE

CENTRE REGIONAL GUYENNE



- Réseau distribution eau potable Ø < 200 mm
- Réseau distribution eau potable Ø => 200 mm
- Réseau distribution eau non potable tout Ø



AUDENGE



BIGANOS
MARCHÉPRIME
LANTON
AUDENGE

CENTRE REGIONAL GUYENNE
64, Boulevard Pierre Ier
33082 BORDEAUX CEDEX
Tél. 0.810.130.120
Fax. 05.56.79.88.67

AUDENGE

RESEAU D'EAU POTABLE

Indice	Date	Dessiné	Vérifié	Modifications
G	27/05/2009	1481	B. Etudes	AUDENGE - Les Batiers 2
F	01/04/2009	1415	B. Etudes	AUDENGE - Saint Yves 9
E	30/06/2008	974	B. Etudes	Audenge - Extension chemin du moulin
D	13/09/2007	470	B. Etudes	Audenge - le clos cap curroy
C	24/07/2007	347	B. Etudes	Audenge - rond point allainache
B	25/04/2007	161	B. Etudes	Audenge - Bois de Yves 8
A	23/04/2007	83	B. Etudes	Audenge - Chemin de la Houde

PLANCHE 05

Mise à jour 10/10/2009

N° du plan : AUDE-E-PR05
Contrat :
Echelle : 1/4000
Indice : G

Rapport d'activités

Exercice 2008

ARCACHON
LA TESTE DE BUCH
GUJAN-MESTRAS
LE TEICH
BIGANOS
AUDENGE
LANTON
ANDERNOS-LES-BAINS
ARÈS
LÈGE-CAP FERRET



P 3 PRÉAMBULE

P 4 Chapitre I. L'HYGIÈNE ET LA SANTÉ PUBLIQUE

I.1	Urbanisme	P4
I.2	Surveillance sanitaire des eaux de baignade et contrôle de l'environnement	P5
I.3	Surveillance et inspection des réseaux d'assainissement	P6
I.4	Hygiène alimentaire	P6
I.5	Interventions diverses	P7
I.6	Surveillance sanitaire des terrains de camping et centres de vacances	P8
I.7	Instruction des plaintes	P9
I.8	Dératisation - démoustication	P10
I.9	Capture de pigeons	P10
I.10	Participation à diverses enquêtes	P10

P 11 Chapitre II. LES TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX / POLE MARITIME

II.1	Balisage des chenaux intérieurs du Bassin d'Arcachon	P11
II.2	Bassin de dessablage de la Leyre	P11
II.3	Passes du Bassin d'Arcachon	P12
II.4	Contrat de projets Etat-Région 2007/2013	P14
II.5	Dragage des ports	P14
II.6	Dragage des chenaux	P16
II.7	Réensablement des plages	P17
II.8	Etudes environnementales maritimes	P17

P 18 Chapitre III. L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES

P 20 Chapitre IV. LA PROMOTION TOURISTIQUE

P 35 Chapitre V. LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

P 37 CONCLUSION



Domaine de Certes



Villa d'Andernos-les-Bains



Port de Biganos



Le Siège du Syndicat : Villa Vincenette à Arcachon

PRÉAMBULE

Dans le but d'améliorer le débat démocratique en ce qui concerne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales un article L.5211-39 qui stipule :

« **Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Mai-**

re au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'établissement de coopération intercommunale. »

Le présent Rapport a donc été établi en application de ces dispositions et vient compléter le Rapport annuel sur la Qualité et le Prix du

Service de l'Assainissement qui a été présenté, conformément aux dispositions du décret n° 95.635 du 6 mai 1995, lors du Comité du 22 juin 2009, et dont un exemplaire a été remis pour présentation devant chaque Conseil Municipal avant la fin de l'année 2009.

Il retrace l'activité du Syndicat au cours de l'exercice 2008, pour les compétences qui lui ont été transférées, autres que l'assainissement des eaux usées et qui sont : l'Hygiène et la Santé Publique, les Travaux Maritimes et Fluviaux, l'assainissement des Eaux Pluviales, le Tourisme, ainsi que pour le développement du Système d'Information Géographique.



Le Banc d'Arguin



CHAPITRE I

L'HYGIENE ET LA SANTE PUBLIQUE

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé exerce les compétences de l'Etat en matière de santé et d'environnement, en concertation avec les Services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales. Les attributions qui lui ont été confiées dans le cadre d'un protocole d'accord établi entre le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon et la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales concernent le contrôle administratif et technique des règles d'hygiène.

Ces compétences s'exercent dans des domaines variés : urbanisme, hygiène de l'habitat, contrôle des bruits de voisinage, de la qualité des eaux de baignade et ruisseaux, des fontaines publiques et réseaux privés, surveillance sanitaire des marchés, des commerces alimentaires et des restaurants.

Ce service exerce également une surveillance sanitaire des terrains de camping et des centres de vacances, instruit diverses plaintes, participe à la dératisation des lieux publics. Il est associé aux opérations de démoustication et au contrôle du peuplement animalier pour les chats errants et les pigeons.

L'ensemble des activités confiées au Service fait l'objet d'un rapport plus complet, consultable au siège du Syndicat.

I.1 Urbanisme

Dans ce domaine, le Syndicat est appelé à émettre des avis, tant en matière d'hygiène publique que d'assainissement, sur les demandes de certificats d'urbanisme et demandes d'occupation du sol (déclarations de travaux, permis de construire, autorisations de lotir, d'aménager des terrains de camping et de caravanage et des terrains destinés à l'accueil des habitations légères de loisirs).

Le Syndicat participe également aux réunions de chantier des travaux de création des lotissements et aux opérations de récolement,

préalables à la délivrance des autorisations de lotir et certificats de conformité concernant les permis de construire d'opérations importantes.

En 2008, le Syndicat a donné un avis sur :

- **442** demandes de certificats d'urbanisme et déclarations préalables de division.
- **1 510** demandes de permis de construire, dont **799** concernent des extensions d'habitations, des commerces, des surfaces artisanales et des déclarations préalables de travaux.

- **711** permis conduisent à la création de **2 294** logements, dont 1 731 sont issus de 70 réalisations importantes.

- **25** demandes d'autorisation de lotir portant création de **371** lots.

Lors de ce même exercice, **10** lotissements ont été récolés, représentant **163** lots viabilisés.





Au titre du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

- **85** contrôles de bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement autonome ont été effectués sur des installations existantes.
- **7** installations neuves ont été contrôlées, nécessitant 31 visites sur les chantiers.
- **6** contrôles ont été effectués sur des installations réhabilitées, nécessitant 29 visites sur les chantiers.

I.2 Surveillance sanitaire des eaux de baignade et contrôle de l'environnement

1.2.1. Contrôle de la qualité bactériologique des eaux de baignade :

• **28** points de surveillance ont été choisis en fonction de l'importance de la fréquentation, de l'étendue des plages et des risques sanitaires pouvant exister sur certains sites.

• **290** prélèvements ont été effectués au cours de la saison estivale :

263 analyses ont permis de conclure à une eau de Bonne Qualité (90,70 %)

27 analyses à une eau de Qualité Moyenne (9,30 %).

L'interprétation statistique des résultats des analyses bactériologiques, selon la directive européenne du 8 décembre 1975, a conduit au classement de 25 plages en catégorie A (y compris La Salie Wharf) et de 3 plages en catégorie B.

1.2.2. Contrôle de l'environnement :

Contrôle du rejet en mer des effluents urbains et industriels au lieu-dit « La Salie »

- **17** prélèvements d'effluents

dans le collecteur, avant rejet en mer, aux fins d'analyses chimiques et bactériologiques

- **55** prélèvements sur la plage de La Salie et de part et d'autre du wharf.

Contrôle des eaux de surface

• **29** prélèvements relatifs au contrôle de la qualité des crastes, ruisseaux, lac et piézomètres.

• **96** prélèvements de contrôle concernant les apports de nutriments au Bassin d'Arcachon, effectués dans la Leyre et les ruisseaux du Lanton, du Cirès et du Milieu.

Contrôle de la potabilité des eaux d'alimentation et des réseaux publics

• **3** prélèvements pour le compte de particuliers.

• **37** prélèvements dans le cadre de la surveillance sanitaire des stands saisonniers, aires naturelles et campings.



Prélèvement d'eau lotissement La Lisière du Coulin Andernos



Station d'épuration de Biganos

- **44** prélèvements concernant les puits artésiens des dix communes du Bassin d'Arcachon.

- **51** analyses de contrôle de la qualité de l'eau, destinées à l'établissement des certificats de potabilité lors de la mise en service des réseaux internes des lotissements, en application de l'article R 1321-53 du Code de la Santé Publique

- **17** prélèvements (glace et eau) à la criée d'Arcachon.

Prélèvements divers

- **24** prélèvements pour le compte du centre de thalassothérapie d'Arcachon.

I.3 Surveillance et inspection des réseaux d'assainissement

Contrôle de la formation d'hydrogène sulfuré

Afin de lutter contre les odeurs et la corrosion des réseaux d'assainissement liées à la formation de sulfures dans les portions fonctionnant en pression, puis à leur

oxydation sous la forme d'hydrogène sulfuré dans les ouvrages gravitaires, le Syndicat a mis en place, depuis plus de quinze années, un traitement des eaux usées au sulfate ferreux. Ce traitement a été remplacé par un traitement au nitrate de calcium.

12 postes d'injection de nitrate de calcium sont en service à ce jour. 15 points font l'objet de contrôles réguliers pendant 6 mois de l'année. La Société d'Assainissement du Bassin d'Arcachon a une obligation de résultat sur les 9 points les plus sensibles, l'objectif étant de tendre vers une absence d'hydrogène sulfuré dans la partie aérienne du réseau.

La qualité de ce traitement nécessite un contrôle, réalisé sous la forme suivante :

- **267** contrôles ponctuels de la qualité de l'air dans le réseau d'assainissement, aux points contractuels définis dans le cahier des charges pour l'exploitation par affermage.

- **269** contrôles ponctuels effectués :
 - en sortie de l'unité de traitement de l'air située au lieu-dit La Vigne

- en entrée et en sortie des unités de traitement de l'air des postes de refoulement de la Villa Algérienne, de l'allée de la Plage au Canon, sur la commune de Lège-Cap Ferret, d'Arès Gare, sur la commune d'Arès et des Poissonniers, sur la commune du Teich

- à l'exutoire du refoulement de Jane de Boy, sur la commune de Lège-Cap Ferret et à Fossé Neuf, sur la commune d'Arès

- au lieu-dit Massurat, à Andernos les Bains

- à l'exutoire du refoulement du vieux port, sur la commune de Lanton.

- **95** jours d'enregistrement en continu dans le regard d'arrivée du refoulement du vieux port, sur la commune de Lanton.

I.4 Hygiène alimentaire

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé a effectué, en 2008, le contrôle de **85** établissements :

- **25** restaurants
- **25** établissements de restauration rapide

- **33** établissements de vente à emporter
- **1** boulangerie-pâtisserie
- **1** supérette.

Ces contrôles sont principalement effectués pendant la période estivale, dans le cadre de l'Opération Interministérielle Vacances.

12 tournées de contrôles ont été effectuées conjointement avec la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes et les Services Vétérinaires. 3 marchés couverts ont été contrôlés sur la commune de Lège-Cap Ferret (Claouey, Pirailan, Cap-Ferret) et 1 marché de plein air à Audenge.

35 mises en demeure ont été adressées aux exploitants.

Cette année a permis de confirmer l'observation faite les années antérieures : les commerces ambulants ou les installations précaires installées au bord des routes, ou sur les sites touristiques, diminuent progressivement. Cette tendance s'explique peut-être par le fait que le Bassin d'Arcachon est une zone très contrôlée par les services administratifs.

Sur les marchés, la maîtrise des températures de conservation des denrées périssables et de l'hygiène des mains et du matériel demeure un point faible au regard de la sécurité alimentaire. Maints manquements ont été également constatés, concernant la traçabilité des denrées. Plusieurs bancs de vente de fromages étaient notamment à l'origine

de ces infractions.

Il est à noter qu'au niveau des restaurants et des établissements de restauration rapide, il n'y a pas eu de faits marquants.

1.5 Interventions diverses

1.5.1. Commissions de sécurité :

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé a participé à des visites de commerces alimentaires ou d'établissements pratiquant la restauration sociale, effectuées dans le cadre de la commission de sécurité de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon (COBAS) et de la Sous-Préfecture chargée du Bassin d'Arcachon. Au total, 29 établissements de ce type ont été visités au cours des commissions de sécurité, dont 13 établissements de restauration sociale, 13 restaurants, 1 supermarché et 2 cuisines traiteurs.

1.5.2. Création de commerces alimentaires :

26 demandes de permis de construire, concernant la création de commerces alimentaires, ont fait l'objet d'un avis.

Le Service a également animé 33 réunions pour apporter une assistance technique à la création de ces commerces.

1.5.3. Participation au programme d'intérêt général de la COBAS :



Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé est membre du comité technique dans le cadre du Programme d'Intérêt Général, lancé par la COBAS pour lutter contre le mal logement.

A l'issue de l'instruction des plaintes relatives à l'hygiène de l'habitat, le service diffuse aux propriétaires concernés les informations sur les incitations et avantages proposés par ce programme. Par ailleurs, le service signale au comité technique les situations qui nécessitent un examen attentif. Le comité technique s'est réuni 3 fois au cours de l'année.



1.6 Surveillance sanitaire des terrains de camping et centres de vacances

1.6.1. Contrôle de l'alimentation en eau potable :

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 17 juillet 1985, un contrôle de la qualité bactériologique de l'eau délivrée a été effectué dans 36 terrains de camping, afin de vérifier l'efficacité de la purge et du rinçage des réseaux internes d'eau potable. Toutes les analyses, réalisées par l'Institut Européen de l'Environnement de Bordeaux, ont révélé que les eaux distribuées étaient potables au point de vue bactériologique.

Un rappel, concernant les mesures à prendre pour la prévention de la légionellose, a été effectué auprès de chaque gestionnaire de camping.

1.6.2. Contrôle des terrains de camping

Sur les **42** terrains de camping autorisés sur les dix communes du Bassin d'Arcachon, **12** terrains ont fait l'objet d'une visite de la sous-commission de contrôle de la Commission Départementale de l'Action Touristique pendant la saison estivale.

En dehors de ces visites, le Service d'Hygiène a procédé :

Pendant la saison estivale, à un contrôle du fonctionnement des ouvrages d'assainissement autonome des campings «La Forêt», «La Dune», «Pyla Camping» et «Le Panorama», sur la commune de La Teste de Buch. Aucun dysfonctionnement, ou nuisance grave, n'a été constaté. Cependant, une liste d'observations a été adressée aux gestionnaires qui devront en tenir compte.

En dehors de la saison estivale, à **6** visites de terrains de camping, à la suite de plaintes ou pour vérification de travaux à réaliser.

1.6.3. Contrôle des centres de vacances hébergeant des mineurs :

14 centres de vacances et camps sous tentes ont été contrôlés. Les contrôles ont tous été effectués conjointement avec un inspecteur de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et, parfois, avec un gendarme de la brigade de prévention de la délinquance.

7 centres d'hébergement en dur ont été visités. Aucun problème sanitaire majeur n'a été détecté. S'agissant de cuisines exploitées occasionnellement, pour la plupart, lors de la saison estivale, il est souvent observé un relâchement du personnel de cuisine pour mettre en place un niveau de sécurité alimentaire suffisant. Par ailleurs, il est difficile d'obtenir les autocontrôles par analyses pour prévenir les risques de toxi-infections alimentaires ou de légionellose.

7 camps sous tentes ont été



contrôlés. 3 camps étaient organisés dans de mauvaises conditions sanitaires, 3 étaient dans des conditions tout juste acceptables et 1 dans de bonnes conditions. Si des améliorations sont constatées depuis l'année dernière, notamment

pour les camps qui séjournent au moins une semaine sur place, les mini-camps (séjours courts) sont très souvent insuffisamment équipés pour assurer de bonnes conditions d'hygiène.

I.7 Instruction des plaintes

Ces plaintes, enregistrées en 2008, sont répertoriées dans le tableau en ci-dessous.

PLAINTES • ANNÉE 2008

COMMUNES	HYGIÈNE DE L'HABITAT	NUISANCES SONORES	ASSAINISSEMENT	ANIMAUX	ENTRETIEN DE PROPRIÉTÉ	HYGIÈNE ALIMENTAIRE	DIVERS	TOTAL
ARCACHON	12	0	0	3	1	0	4	20
LA TESTE DE BUCH	7	1	2	0	4	0	0	14
GUJAN-MESTRAS	8	0	0	2	0	0	3	13
LE TEICH	3	0	0	1	0	0	0	4
BIGANOS	8	0	0	0	0	0	0	8
AUDENGE	2	1	0	1	1	0	0	5
LANTON	4	0	0	0	1	1	1	7
ANDERNOS-LES-BAINS	3	0	1	3	0	0	1	8
ARÈS	1	1	0	0	1	1	0	4
LÈGE CAP FERRET	1	2	2	0	0	0	2	7
TOTAL	49	5	5	10	8	2	11	90



I.8 Dératisation-Démoustication

Trois campagnes de dératisation ont été réalisées en 2008, réparties sur l'année, sachant que 25 journées sont nécessaires aux travaux de dératisation des bâti-

ments communaux et divers lieux publics. 22 interventions ponctuelles ont été effectuées chez des particuliers. La société Amboile Services exécute ces prestations pour le compte du Syndicat. Concernant la démoustication, le Service d'Hygiène entretient des rapports réguliers avec les tech-

niciens de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication. Le Syndicat participe pour moitié, soit plus de 124 000 € en 2008, aux dépenses de démoustication, l'autre part étant prise en charge par le Conseil Général de la Gironde.

I.9 Capture des pigeons

Le Service d'Hygiène est en contact permanent avec la SACPA, société titulaire du marché relatif au contrôle du peuplement animalier. Le bilan des captures figure dans le tableau ci-contre.

CAPTURES DES PIGEONS • BILAN DE L'ANNÉE 2008

COMMUNES	NOMBRE DE PIGEONS CAPTURÉS
ARCACHON	1 769
LA TESTE DU BUCH	309
GUJAN MESTRAS	538
AUDENGE	282
ANDERNOS-LES-BAINS	255
ARÈS	487
TOTAL	3 640

I.10 Participation à diverses enquêtes

1.10.1. Accessibilité au plomb

Les tests effectués systématiquement au cours de chaque enquête en insalubrité ont conduit à 4 signalements auprès de Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales et de Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement, afin de déclencher une procédure d'ur-

gence visant à protéger la santé d'enfants exposés au plomb. 1 signalement a été effectué à la suite d'un dossier de Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP).

1.10.2. Intoxications au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et insipide. Sa présence dans l'air passe donc totalement inaperçue. C'est un gaz très toxique, qui constitue la première cause de mortalité par toxi-

cité aiguë en France (entre 100 et 300 morts par an). Sa présence dans un local est toujours liée à une source de combustion.

Le Service d'Hygiène s'inscrit dans le système de surveillance des intoxications à l'oxyde de carbone sur le plan national et a procédé à 1 enquête d'intoxication et 1 enquête de suspicion d'intoxication au cours de l'année 2008.



CHAPITRE II LES TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX / POLE MARITIME

II. 1 Balisage des chenaux intérieurs du Bassin d’Arcachon

- Signée le 20 décembre 2007, la convention tripartite entre le SIBA, le Conseil Général de la Gironde et l’Etat, (DDE/Service Maritime et Eau), précise les responsabilités de chacun au regard de la gestion et l’entretien du balisage, ainsi que les obligations des différents maîtres d’ouvrage et autorités portuaires, (Etat, Département, Syndicat et communes).

- Afin de répondre à ses obligations, le SIBA a lancé un marché public, notifié le 1er décembre 2007 à la société GENTIL TSM. Ce marché s’articule autour de 3 lots :
 - mise en conformité des 68 balises dites « d’intersection », réalisée courant 2008 ;
 - entretien des balises ; ci-contre le tableau récapitulatif des travaux réalisés en 2008 :
 - surveillance des balises : un premier contrôle exhaustif a été réalisé au printemps 2008, et un rapport a été diffusé à l’ensemble des partenaires ; c’est sur cette base que les travaux 2008 d’entretien ont été programmés.

II. 2 Bassin de dessablage de la Leyre

En 1990, le Syndicat a construit sur La Leyre, à l’aval de sa confluence avec le Lacanau, un ouvrage duquel est extrait annuellement un volume de l’ordre de 15 000 m³ provenant du charriage du sable depuis l’amont ; l’obstruction sableuse des chenaux de navigation est ainsi minimisée, notamment dans la zone deltaïque, au Sud Est du Bassin d’Arcachon.

En septembre 2008, les travaux du marché relatif à l’exploitation de l’ouvrage, ont permis d’extraire environ 10 000 m³ de sable, pour un coût de 37 315 € TTC.

L’arrêté préfectoral autorisant la construction et l’exploitation de l’ouvrage arrivera à échéance fin 2008 ; le Syndicat établira alors une demande de renouvellement pour poursuivre l’exploitation de cet ouvrage.



Aperçu du bassin de dessablage sur la Leyre



ENTRETIEN DES BALISES ANNÉE 2008

NUMERO DE BALISE	CHANGEMENT DES VOYANTS	RENOUVELLEMENT DE LA BALISE
4-1	X	
4-2	X	
4-3	X	
7	X	
C4a	X	
D14a	X	
F0c	X	X
H5a	X	X
J4a	X	X
J4b	X	X

II.3 Passes du Bassin d'Arcachon

Sondages et balisage

Le balisage de la passe Nord du Bassin d'Arcachon, seule passe navigable, se compose actuellement de 16 bouées.

A noter : avec les 8 bouées enlevées de la passe secondaire (au Sud) et les 2 bouées déjà stockées au Verdon sur Mer, sur le parc des Phares et Balises de la DDE/SME, le nombre de bouées en réserve du SIBA s'élève ainsi à 10.



1. Sondages et balisage des passes (matériel et interventions)

Le chapitre 1 de la convention quadripartite relative aux « opérations de sondage et de balisage des passes du Bassin d'Arcachon et suivi de leur évolution » établie entre l'Etat, (DDE/Service Maritime et Eau), le Conseil Général de la Gironde, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Syndicat, signée le 23 mars 2006 pour cinq années reconductibles, gère l'ensemble des règles applicables aux opérations de sondages et de balisage des passes.

La DDE/SME met gratuitement à disposition son personnel pour les opérations de sondages nécessitées par l'évolution des fonds : 4 campagnes de sondage par an sont réalisées pour « les passes », outre les bathymétries des chenaux secondaires et travaux de balisage. Ce service assure, également, l'acquisition, le traitement et la diffusion des données ainsi que la fourniture et mise en place des bouées de la passe prin-

cipale, dans la limite du nombre de bouées actuellement en place.

Le Syndicat et le Conseil Général de la Gironde prennent en charge, chacun à hauteur de 50 % : les moyens nautiques, le renouvellement et l'entretien des matériels de sondage afférents aux activités de la DDE/SME. Dans ce cadre, en 2008, l'échosondeur a été renouvelé pour un montant de 4,3 k€HT.

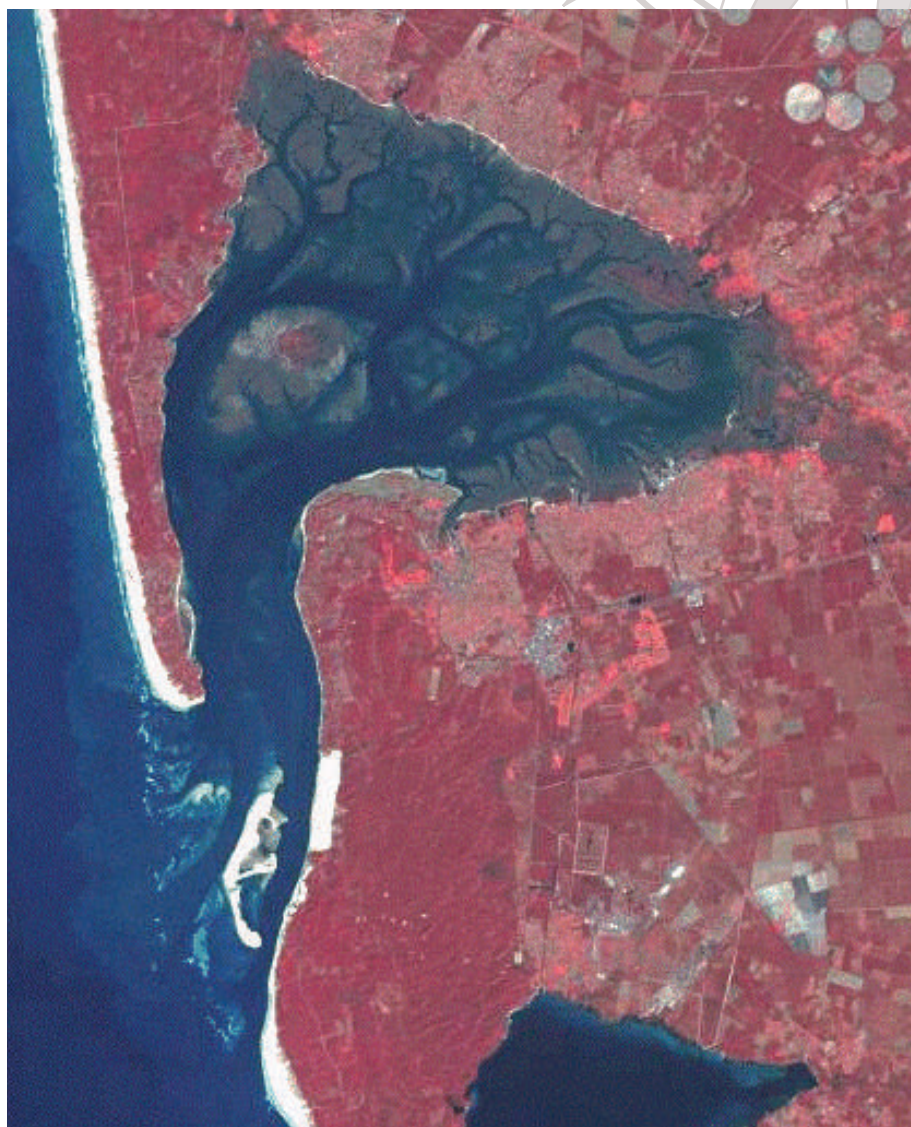
2. Suivi satellitaire (Spot-image)

Chapitre 2

En 2008, le Comité a décidé de reconduire le programme de surveillance annuelle des passes par imagerie « SPOT » ; l'objectif est d'établir une cartographie encore plus précise des mouvements des bancs pour la zone des Passes, mais également de suivre l'évolution de l'intérieur du Bassin, entre la Pointe du Cap Ferret et le littoral d'Arcachon (Péire et Moulleau) et de La Teste de Buch (Pyla sur Mer jusqu'à La Salie).

- Le Syndicat, qui a mené seul cette activité jusqu'en 2005, a désormais trouvé avec la Région Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde un partenariat pour poursuivre ces études; les charges relatives à cette surveillance sont partagées par tiers entre les trois collectivités pour un coût total en 2008, de l'ordre de 8,4 k€HT. (coût de l'interprétation par l'Université de Bordeaux I et le CNRS). L'Etat, le Département, la Région et le Syndicat peuvent utiliser les résultats de cette étude pour toutes les activités liées à leurs compétences.

- Cette année, le Syndicat, en tant que partenaire de l'Observatoire de la Côte Aquitaine, a bénéficié gratuitement des images satellitaires acquises dans le cadre du Programme KALIDEOS Littoral (mené par le Centre National d'Etudes Spatiales).



Scène SPOT du 16 mars 2009

II. 4 Contrat de projets Etat-Région 2007-2013

Le Contrat de Projets Etat-Région, signé en mars 2007, s'organise autour de 10 grands projets ; le grand projet n°9 intitulé « Promouvoir une gestion intégrée et durable du littoral aquitain », dispose de 2 priorités spécifiques au Bassin d'Arcachon :

Priorité 9-1 : Connaissance et observation maritimes et littorales déclinées en 2 actions :

- 9-1-1 GIP Littoral
- 9-1-2 Observatoire de la côte aquitaine

Priorité 9-4 : Soutien à la pêche et à l'ostréiculture

avec, plus spécifiquement, l'action 9-4-1 : « Restauration de l'hydraulique et réhabilitation du Domaine Public Maritime concédé et non concédé du Bassin d'Arcachon ».

La convention cadre du grand projet 9, signée en décembre 2007, en détermine les modalités de gestion. L'Observatoire de la Côte Aquitaine (action 9-1-2), outil d'acquisition de connaissance et d'expertises au service de l'ensemble des décideurs du littoral aquitain, fait l'objet d'une convention de partenariat entre plusieurs entités, laquelle formalise son programme et son plan de financement. En 2008, le Syndicat a régulièrement participé aux réunions de suivi et de mise en commun des informations ; un travail important a été effectué au regard de la communication notamment, (site internet, lettre d'information...),

La convention d'application du volet 9-4-1, signée en décembre 2007, définit les conditions de mise en œuvre et précise les objectifs de ce volet.

En 2008, le Comité Technique de Coordination du grand projet 9-4-1 a décidé de confier à l'Observatoire de la Côte Aquitaine les missions de synthèse du précédent Contrat de Plan et de définition des grands axes de l'organisation

à mettre en place au regard des attentes des différents partenaires.

Le Syndicat, quant à lui, a proposé à l'ensemble des partenaires de partager l'objectif de renouveler une grande partie de sa flotte, hors d'âge.

CONSTRUCTION D'UNE DRAGUE ASPIRATRICE STATIONNAIRE

Le Syndicat a choisi son Assistant Technique à Maîtrise d'ouvrage pour le suivi de l'acquisition et de la construction de la nouvelle drague.

Sa mission s'articulera autour de 3 axes :

- établir le Programme Fonctionnel de la nouvelle drague aspiratrice stationnaire (Phase I),
- organiser la consultation des chantiers navals pour la conception et la construction de la drague et ce jusqu'à la passation du marché (Phase II),
- suivre la réalisation de la drague et assister le Maître de l'Ouvrage dans les phases de livraison, réception et mise en service de la drague, (Phase III).

Par ailleurs, la procédure de Dialogue Compétitif choisie et mise en œuvre sur 2009 permettra une liberté de proposition et d'innovation des chantiers navals au regard des besoins fonctionnels de la drague.

CONSTRUCTION D'UN BATEAU DE SERVITUDE

Une réflexion a été conduite pour concevoir un nouveau bateau de servitude avec un rôle d'assistance à la drague, mais aussi équipé pour remplir les missions suivantes :

- Mission de transport d'engin de terrassement
- Mission de talutage
- Mission scientifique /surveillance des eaux
- Mission de détection et dépollution des eaux



II.5 Dragage des ports

1- Port d'Audenge

Le port d'Audenge se décompose en 3 darses distinctes (Nord, Centrale et Sud), très envasées.

Des travaux de dragage ont débuté fin 2007 par le désenvasement de la darse ostréicole (centrale), opération « pilote » du Schéma Départemental de Traitement des Vases Portuaires ; 2 431 m³ de vases ont été enlevés. Dans la continuité, en 2008, le dragage du nouveau port (darse Sud) a été réalisé à l'aide d'une pelle sur ponton flottant avec un dépôt des sédiments extraits (4942 m³), dans une trémie puis refoulés vers une citerne via une canalisation flottante. Le marché pour l'ensemble des 2 darses a été conclu pour un montant de 214 k€ HT. Ces opérations ont préalablement fait l'objet d'un dossier de déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau.

2- Port de La Hume (GUJAN-MESTRAS)

Dans la continuité de la dynamique lancée avec le dragage du chenal, réalisé en régie, le dragage du port de La Hume a débuté en décembre 2008 et se poursuivra début 2009, (volume estimé à 3 000 m³, au moyen des équipements nautiques syndicaux).

PORT D'AUDENGE



Extraction des sédiments de la darse centrale Nov 07



Extraction des sédiments de la darse sud févr 08

A noter : le dragage de la darse nord a été programmé pour le début de l'année 2009.

PORT DE LA HUME (GUJAN-MESTRAS)



La drague Moutchalette



Le Bassin de décantation de Verdalle, zone de rejet

II.6 Dragage des chenaux

Travaux exécutés avec les navires syndicaux :

DATE DÉBUT	DATE FIN	OPÉRATION	INTERVENANT	LIEU DE DÉBLAIS	LIEU DE REMBLAIS	VOLUME DÉPOSÉ	COÛT € TTC
Janvier 2008	Février 2008	Dragage du chenal d'accès au trou de tracasse ARÈS	Drague SIBA	Trois zones de dragage depuis le sud du chenal vers le Trou	Zone 1 : sud est de la balise c8, flanc est du chenal de Graveyron Zone 2 : flanc est du chenal de Tracasse	8 100m ³	96 000 €
Février 2008	Avril 2008	Dragage de l'estey de Madone LEGE-CAP FERRET	Drague SIBA	Deux zones (depuis la balise vers le cercle de voile)	Chenal de Lège, face à l'entrée de l'estey, sur le côté est du chenal	6 500m ³	96 000 €
Avril 2008	Mai 2008	Dragage du chenal d'accès à la halte nautique	Drague SIBA	3 zones de dragage depuis le sud du chenal d'accès à la jetée d'Andernos jusqu'au pilier du ponton flottant de la halte nautique	Bassin de décantation à proximité (Coulin): les digues ont été élargies en utilisant les sédiments du fond du bassin et la plate forme a été divisée en deux casiers distincts.	8 400m ³	69 000 €
Sept. 2008	Oct. 2008	Dragage du chenal des Jacquets	Drague SIBA	<ul style="list-style-type: none"> • autour de la balise A0 • Estey des Jacquets en direction du Four, près de la plage 	<ul style="list-style-type: none"> • chenal d'accès • sur la plage, près des réservoirs du chenal à partir de l'écluse vers la plage du Four 	6 840m ³	120 000 €
27 oct. 2008	5 déc. 2008	Dragage du chenal d'accès au port de la Hume	SIBA	<ul style="list-style-type: none"> • Chenal zone n°3 depuis le port jusqu'à la première balise tribord, • zone n°2 depuis la balise tribord jusqu'au milieu du chenal, • entrée chenal autour de la balise K3 (début mai 09) 	<ul style="list-style-type: none"> • Plage de la Hume • flanc est du chenal, sud des parcs 	5 250m ³ 400m ³	87 000 €



Île de Malprat - Biganos



Drague syndicale

II.7 Réensablement des plages

DATE DÉBUT	DATE FIN	OPÉRATION	INTERVENANT	LIEU DE DÉBLAIS	LIEU DE REMBLAIS	VOLUME DÉPOSÉ	COÛT € TTC
Avril 2008	Juin 2008	Réensablement Arcachon	Drague SIBA ROLLIN	Chenaux d'accès à la jetée du Moulleau	Plages du Moulleau et Péreire	6 000m ³	116 000 €
Mai 2008	Juin 2008	Réensablement Andernos les Bains	SAS VAN CUYCK	• Butte de la jetée • Le Mimbeau	• Flanc Est de la jetée • Quartier du Mauret	3 500m ³	68 000 €
Mai 2008	Juin 2008	Réensablement Lège-Cap Ferret (TF, TC et MC)	CAZAUX	Le Mimbeau Bélisaire - Jacquets Herbe - Piquey	8 Plages du littoral intra-bassin	16 000m ³	110 000 €

II.8 Etudes environnementales maritimes

Dans la perspective de préparer au mieux ses interventions, ou bien afin de suivre l'impact de ses travaux sur le milieu, le Syndicat confie des études à des cabinets extérieurs, ce qui a été le cas en 2008 sur les sujets suivants :

- Etude hydro-sédimentaire du secteur Moulleau-Péreire, à Arcachon ;
- Etude hydro-sédimentaire des Courlis à Jane de Boy, à Lège-Cap Ferret ;
- Etude hydro-sédimentaire de la réserve naturelle des prés salés d'ARES.

Par ailleurs, et depuis longtemps, le SIBA participe à la réalisation et/ou au financement d'études spécifiques, en collaboration avec ses partenaires institutionnels et les scientifiques spécialisés. Outre l'amélioration de la connaissance du milieu, la mise à disposition aux communes des résultats rappelle la sensibilité du Bassin au regard des décisions de gestion et d'organisation qu'elles auront à prendre.

L'étude sur le développement algal portée par le SIBA dans les années 90, constitue un excellent exemple de collaboration efficace ayant abouti à des décisions de gestion opérationnelles qui ont contribué à l'éradication du phénomène.

Aujourd'hui, il n'est pas question de s'arrêter ; le Syndicat doit pour-

suivre ses partenariats. En 2008, on notera les accords suivants :

- Convention de Thèse sur 3 ans avec : IFREMER et UNIVERSITE DE BORDEAUX I « Rôle des herbiers de zostères sur la dynamique sédimentaire du Bassin d'Arcachon »
- Etude de la contamination par les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) dans l'air ; le syndicat vient de lancer l'acquisition d'un préleveur haut débit de poussières pour initier la recherche des HAP dans l'air au regard de l'augmentation constatée dans les huîtres par l'IFREMER.
- Dans un tout autre registre, une réflexion débute sur la recherche de cyanobactéries dans le milieu, en liaison avec les interrogations sur les résultats du bioessai souris.



Réensablement des plages de Pyla sur mer (la Teste de Buch)



CHAPITRE III

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES

A. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Cette compétence historique et essentielle du syndicat fait l'objet d'un rapport annuel spécifique : « Rapport Annuel sur la qualité et le prix du service de l'assainissement » publié en juin 2008, conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par un décret et un arrêté du Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable du 2 mai 2007, lesquels définissent les indicateurs de performance qui doivent y être mentionnés à compter de l'exercice 2008.

Ce rapport composé de 2 parties (technique et financière) présente de façon exhaustive l'ensemble de cette activité.

B. ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Les compétences

La compétence exercée par le Syndicat en matière d'assainissement d'eaux pluviales s'établit sous deux registres :

La réalisation d'études

- d'une part, celles destinées à gérer ou réviser les Schémas Directeurs des eaux pluviales des dix communes riveraines du Bassin d'Arcachon
- et, d'autre part, les études sectorielles menées à l'intérieur de chaque commune

La réalisation de travaux relatifs

- aux réseaux d'eaux pluviales des zones urbaines lorsque, à l'évidence, la collecte

de ces eaux perturbe gravement les réseaux d'eaux usées et génère des dysfonctionnements des équipements de pompage et d'épuration

- au déplacement d'émissaires d'eaux pluviales en dehors des zones d'influence des plages ou des secteurs conchylicoles qui nécessitent une protection absolue
- au complément d'équipements épuratoires permettant d'atteindre l'objectif de « Zéro rejet » dans le Bassin d'Arcachon par l'usage de passe débits, bassins d'infiltration ou de stockage permanent ou temporaire des eaux pluviales

Les travaux réalisés en 2008

Opération d'assainissement des eaux pluviales du quartier de Matato au Teich

Conformément aux préconisations du schéma directeur des eaux pluviales de la commune de Le Teich, les travaux ont consisté à

recalibrer la traversée de la rue de Matato par le ruisseau dénommé « Aoubas ».

Le coût de ces travaux s'est élevé à 22 600 € TTC.

Opération d'assainissement des eaux pluviales du quartier Meyran à Gujan Mestras

Pour la troisième année consécutive, les travaux 2008 résultent de l'application des dispositions du Schéma Directeur des eaux pluviales de la commune de Gujan-Mestras.

Ils ont consisté à poursuivre le recalibrage de la craste «Labat», en créant un bassin d'étalement, un poste de pompage et ses canalisations associées, et son exutoire dans le port de Meyran « Est ».

Ainsi, les eaux pluviales de ce quartier s'infiltrent in situ dans les bassins et les débits de fuite peuvent être rejetés dans le milieu quelles que soient les conditions de la marée.

Le coût de ces travaux s'est élevé à 333 370 € TTC.



Avant travaux : quartier du Mauret à Andornos-les-Bains.



Après travaux : réalisation d'un ouvrage de protection appelé «batardeau».

Opération d'assainissement des eaux pluviales du quartier du Mauret à Andernos les Bains

Depuis 2007, l'objectif est d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales et d'éviter la submersion du

réseau d'eaux usées, en période concomitante de surdébit et de fort coefficient de marée. Le Syndicat avait donc fait réaliser six exutoires dans ce quartier ainsi que trois batardeaux amovibles. Dans la continuité des travaux réa-

lisés en 2007, des aménagements empierrés sont venus protéger les canalisations posées. Le coût de ces travaux s'est élevé à 42 000 € TTC.

Les stations de traitement des eaux usées à la fête ! Action pédagogique de sensibilisation à la préservation de la qualité des eaux

Les stations d'épuration de La Teste-de-Buch et de Biganos ont fêté leur première année de fonctionnement en juin 2008. A cette occasion, le SIBA a lancé un grand concours dans les écoles primaires du Bassin pour sensibiliser les enfants à la préservation de leur plan d'eau. Cette date anniversaire coïncide également avec la Journée Mondiale de l'Océan : le 8 juin, le SIBA a ouvert exceptionnellement les portes des stations d'épuration à la visite.



Un nom pour chaque station

Pour recevoir ce classeur, les écoles ont dû participer à un concours intitulé : «fêtons ensemble le 1er anniversaire des 2 nouvelles stations de traitement des eaux usées et trouvons-leur un nom original, en lien avec le Bassin d'Arcachon». Un jury s'est réuni pour choisir les écoles lauréates, en partenariat avec les Inspections Académiques du Bassin :

- Pour la station d'épuration de La Teste de Buch, l'école de Claouey avec le nom MARINAÏGA.
- Pour la station d'épuration de Biganos, l'école Jules Ferry à Andernos avec le nom LEYREBA.

Une mention spéciale pour l'école Louis Pasteur de Gujan-Mestras pour un poème

Le 6 juin, dans le cadre de la Journée mondiale de l'océan, ils ont été gravés sur deux stèles érigées au

LE DIMANCHE 8 JUIN : JOURNÉE PORTES OUVERTES, JOURNÉE DÉCOUVERTE

En parallèle avec le concours destiné aux écoles, le SIBA a proposé une visite des stations d'épuration, dans le cadre de la journée mondiale de l'Océan, le 8 juin.

Cette opération consacre non seulement la date anniversaire des stations, dont le fonctionnement a officiellement débuté en juin 2007, mais elle rappelle aussi le rôle décisif de ces installations pour la qualité des eaux océaniques.

pied des stations).

Un anniversaire et un baptême le même jour, forcément, ça se fête !



En classes de CM1 et CM2, le cycle de l'eau est au programme. Les enseignants ont d'ailleurs sollicité le SIBA pour visiter les nouvelles stations d'épuration

avec leurs élèves. Le Syndicat a répondu à leurs attentes en réalisant un classeur pédagogique sur le thème de l'assainissement, en partenariat avec Cap Sciences. Cet outil était accompagné d'une animation sur le terrain, organisée par la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon.





CHAPITRE IV LA PROMOTION TOURISTIQUE

LA PROMOTION TOURISTIQUE DU BASSIN D'ARCACHON

Le SIBA assure, dans le cadre de ses compétences statutaires, la promotion touristique du Bassin d'Arcachon.

En relation avec les Offices de Tourisme, il contribue à valoriser l'image des dix communes riveraines du Bassin pour en accroître la fréquentation en toutes saisons, au service de l'économie locale.

Pour mener à bien cette mission, le Syndicat a défini et mis en œuvre les principaux éléments constitutifs de sa politique touristique générale : la promotion, l'accueil, l'information et la documentation, la communication, l'animation et le partenariat, les équipements et aménagements.

C'est dans ce cadre que se situent, en 2008, les opérations de promotion touristique du Bassin d'Arcachon, conduites par le SIBA.



IV.1 La promotion

IV.1-1 Les opérations de promotion commerciale sur les principaux marchés émetteurs

Seul, en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme (CDT) de la Gironde ou le Comité Régional de Tourisme d'Aquitaine (CRTA), le SIBA a participé, à hauteur de 15 000 € TTC, à divers salons se déroulant au niveau national, dans des métropoles de régions séduites par la destination Gironde et Bassin d'Arcachon, et au niveau international.

Les critères de participation sont déterminés avec le CDT Gironde et le CRT Aquitaine, en vue de coordonner les efforts. Le CDT Gironde détermine les orientations et la stratégie qu'il entend donner pour la Gironde en matière de promotion touristique au travers d'opérations de promotion commerciale. Il revient alors au service promotion du SIBA, en collaboration avec les Offices de Tourisme, au regard de leurs priorités en terme de marché, de s'inscrire dans la démarche.

LES SALONS FRANÇAIS

En partenariat avec le CDT :

- le salon de la Randonnée à Paris (55 200 visiteurs), du 28 mars au 30 mars 2008

- le salon du tourisme à Toulouse (22 230 visiteurs) du 8 au 10 février 2008

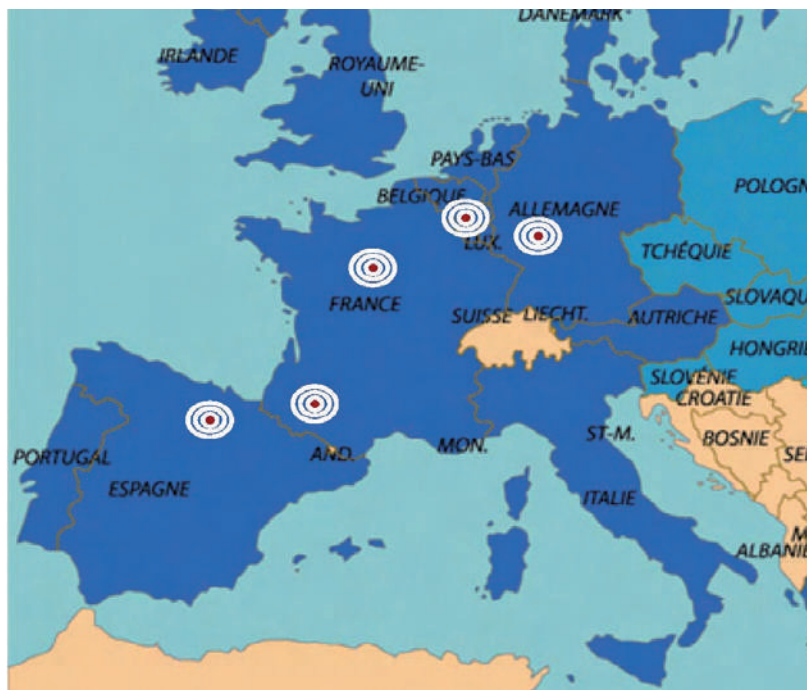
LES SALONS ÉTRANGERS

En partenariat avec le CDT :

- le salon de Bilbao (90 000 visiteurs), du 15 au 18 mai 2008

En partenariat avec le CRTA :

- le salon de Stuttgart (173 000 visiteurs), du 12 au 20 janvier 2008
- le salon de Bruxelles (101 771 visiteurs), du 7 au 11 février 2008



IV.1-2 Les opérations de marketing direct

Pour accompagner et conforter la présence du Bassin d'Arcachon sur les marchés émetteurs, le SIBA, en partenariat avec les Of-

fices de Tourisme, a animé début septembre à hauteur de 15 000 € TTC, **une campagne de marketing direct** à partir de la location d'un fichier d'adresses ciblées selon les critères suivants : foyers CSP et CSP+ (catégorie socio professionnelle) avec ou sans enfant pratiquant des activités « nature » et partant fréquemment en week-

end, sur Paris Ile de France (10 000 adresses sur les départements suivants : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95).

IV.1-3 Les campagnes de communication

Pour construire l'identité de marque touristique Bassin d'Arcachon, et après consultation, le SIBA a retenu l'agence DDH pour l'assister et l'accompagner dans la mise en œuvre de la stratégie de communication 2008 et 2009. L'agence a eu en charge la conception et la réalisation des supports de la campagne 2008 (affiche / spot radio / annonce presse).

Pour construire notre identité de marque touristique du Bassin d'Arcachon et la nourrir en permanence, il a été introduit en 2008 dans les campagnes **une thématique** :

- qui constitue un fil rouge de la

Bassin d'Arcachon
Un monde à part

Le Bassin... à pied le long du sentier du littoral :
Il longe le Domaine de Certes et le Parc Ornithologique du Teich, deux sites riches en spectacles de nature et lieux propices à l'observation d'oiseaux.
Renseignements :
Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon :
Tél. 05 56 22 80 93

Le Bassin... à vélo par les pistes cyclables :
120 kilomètres de pistes cyclables vous invitent, en toute sécurité, à la promenade. La douceur du climat et de nos paysages est propice à l'usage du deux-roues !
Renseignements :
Offices de Tourisme du Bassin d'Arcachon

Arcachon, Randonnée à vélo :
Forfait 2 jours 1 nuit en hôtel ** à partir de 92€ par personne

- Hébergement en hôtel, en chambre double, petits déjeuners compris.
- Une croisière à la découverte de l'île aux oiseaux.
- Un déjeuner ou un dîner dans l'un de nos restaurants partenaires.
- Un VTT ou VTC (avec casque) sur une journée et un plan des pistes cyclables autour du Bassin d'Arcachon

En option :
Vélo liberté :
• un VTT ou VTC (avec casque) sur 2 jours et une traversée Arcachon/ Cap Ferret/ Arcachon (vélos embarqués)

Vélo découverte guidée :
• une visite guidée au choix « L'Aiguillon à vélo », quartier du port de pêche et de plaisance ou « Pereire à bicyclette », de la ville d'hiver au parc Pereire en bord de mer
Renseignements et réservations :
Offices de Tourisme d'Arcachon :
Tél. 05 57 52 97 70
www.arcachon.com

La Presqu'île du Cap Ferret :
Forfait 2 jours 1 nuit en hôtel ** au Cap Ferret : 210€ sur la base de 2 personnes

- Visite du phare du Cap Ferret et de son exposition «Terre d'Eaux».
- Dîner du terroir.
- Visite dans une cabane d'ostréiculteur pour une dégustation d'huîtres et de vin blanc
- Balade en bateau autour de l'île aux Oiseaux et de ses cabanes tchanquées.

Renseignements et réservations :
Offices de Tourisme de Lège-Cap Ferret :
Tél. 05 56 03 94 49
www.lege-capferret.com

Bienvenue dans le Bassin d'Arcachon, un monde préservé où chacun trouve naturellement sa place, sur terre, dans l'eau ou en l'air, en harmonie avec les éléments et la faune sauvage.
En allant surfer sur le site Internet, vous aurez un aperçu des nombreuses facettes du Bassin d'Arcachon. Et pour en découvrir tous les secrets il vous suffira de pousser les portes des Offices de Tourisme. Vous pouvez aussi préparer tranquillement vos séjours en demandant à recevoir le nouveau guide à domicile.

BASSIN D'ARCACHON

Je souhaite recevoir le guide touristique du Bassin d'Arcachon

Vos coordonnées :
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :

A retourner au :
Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon
16 allée Corrigan - BP 146
33311 Arcachon Cedex
Courriel : tourisme@siba-bassin-arcachon.fr
Site : www.bassin-arcachon.com

communication sur une année

- qui illustre notre positionnement et permet d'aller plus en profondeur pour ne pas rester sur un discours « superficiel », lequel a du mal à s'écarter de ses bases patrimoniales (cabanes, dune du Pilat...).

2008 a utilisé le thème de l'environnement naturel pour porter le message de territoire harmonieux propice au bien-être.

En terme de stratégie de moyens, compte tenu des objectifs et des cibles, les efforts ont été concentrés sur le média radio : la radio

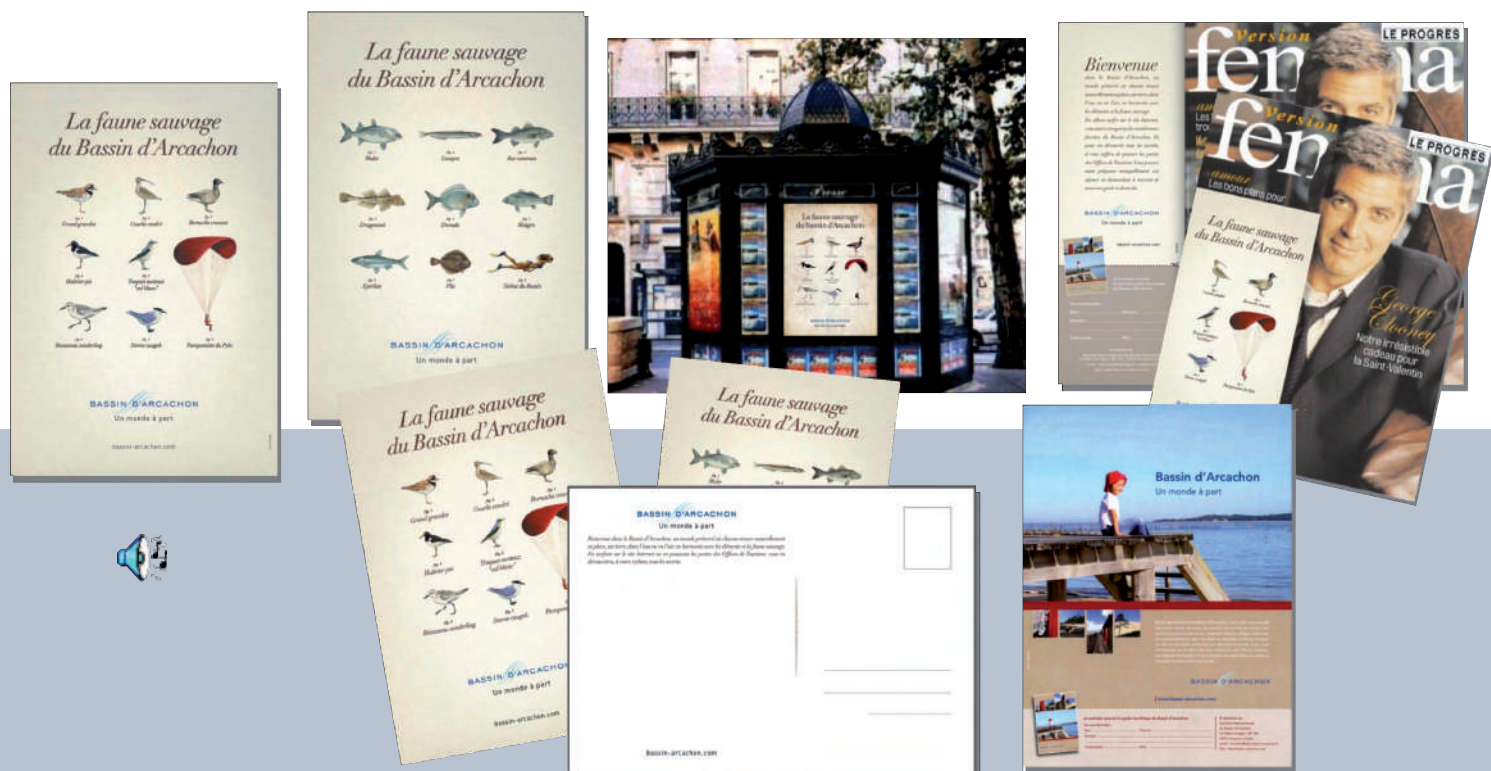
est le média le plus approprié à répondre à un double objectif : image et trafic. Etant très souple d'utilisation, il permet de développer nos « secrets à partager », nos découvertes, nos moments de vie « bonheur », notre « retour à la nature préservée », etc...

Notre objectif d'image nécessite des médias nationaux, lesquels sont, par zone, complétés par des médias de « territoire », locaux ou multi-locaux (ex version féminine). En 2008, le SIBA a mené, à hauteur de 218 310 € TTC, une campagne de promotion par les canaux de communication suivants : radio, affichage urbain et Internet :

1/ par voie radio, à l'échelle nationale

En effet, la radio nationale présente un double intérêt :

- une dimension « statutaire » : nous classe dans les « grands annonceurs » et donc dans les destinations majeures qui comptent
- un effet « miroir » : la communication est entendue par les résidents et acteurs locaux, leur renvoyant l'image projetée d'eux-mêmes et leur territoire.



La campagne radio s'articule sur 2 vagues

Une première au printemps (mars) mais également pour la première année, une deuxième vague à la fin de l'été. Le fait de communiquer en plusieurs périodes répond à notre souhait de développer le hors saison.

Le contenu des messages publicitaires

Dans une ambiance sonore extérieure et naturelle, une voix commente des cris et mouvements d'oiseaux. A chaque cri, le personnage égraine, à voix douce, les noms pour un autre personnage que l'on imagine à ses côtés. Chaque spot finit par la manifesta-

tion d'une personne, un pêcheur et une plongeuse, dont on dit le nom comme pour le reste de la faune (exemple : «ça, c'est le cri du pêcheur chanceux»).

La stratégie développée

Ces spots sont le reflet cohérent de la campagne d'affichage (simultanée) et s'inscrivent dans le prolongement de ceux de 2007 : on y retrouve l'idée d'un «narrateur» qui sert de guide à la découverte, conforme aux valeurs de partage et de «secrets».

L'ambiance sonore, douce et atypique, qui plonge dans l'environnement supposé réel, crée une rupture favorable en diffusion ra-

dio et convoque un imaginaire de «moment» à partager.

Le choix de RTL :



Tableau d'audience ci-dessous

Campagne confortée sur les Régions du GRAND SUD OUEST :



Sur SUD RADIO
(Midi Pyrénées, Aquitaine et Languedoc Roussillon)

668 000 auditeurs / jour
Période de diffusion : avril 2008

RTL TABLEAU D'AUDIENCE DE LA RADIO en LUNDI-VENDREDI (5h-24h)

	AVRIL-JUIN 2007			JANVIER-MARS 2007			AVRIL-JUIN 2006		
	AC ⁽¹⁾ %	DEA h/mn	PDA %	AC ⁽¹⁾ %	DEA h/mn	PDA %	AC ⁽²⁾ %	DEA h/mn	PDA %
RADIO EN GÉNÉRAL	83,6	3h00	100,0	84,0	2h57	100,0	82,1	2h55	100,0
<i>Programmes généralistes TOTAL dont</i>	<i>38,6</i>	<i>2h37</i>	<i>40,3</i>	<i>37,6</i>	<i>2h36</i>	<i>30,4</i>	<i>35,1</i>	<i>2h33</i>	<i>37,3</i>
EUROPE 1	8,9	2h14	7,9	9,4	2h09	8,1	9,5	2h02	8,0
FRANCE BLEU	6,6	1h57	5,1	6,7	1h52	5,1	6,1	2h03	5,2
FRANCE INTER	10,0	2h03	8,2	9,9	2h11	8,7	9,2	2h00	7,7
RMC	6,1	2h01	4,9	5,5	2h03	4,6	4,9	1h59	4,1
RTL	13,3	2h30	13,3	12,5	2h24	12,1	11,4	2h25	11,5
SUD RADIO	1,0	1h44	0,7	1,0	2h01	0,8	1,0	1h44	0,7

⁽¹⁾1% = 511 450 personnes de 13 ans et +
⁽²⁾1% = 507 730 personnes de 13 ans et +





2/ par voie d'affichage urbain

Sur Paris, la campagne d'affichage a été reconduite, comme en 2007, sur le réseau AAP « kiosque défilant », sur des axes stratégiques et des quartiers prestigieux du centre de Paris, à raison de 200 faces.

Les mesures de performances d'audience de ce réseau indiquent que la population parisienne intramuros est particulièrement sensible à ce média.

3/ par Internet, sur les sites de France Télévision et Radio France :



Le dispositif Radio a été conforté et accompagné en 2008 d'une campagne sur la page d'accueil des sites nationaux de France Télévision et de Radio France pour bénéficier du pic de connexions constaté aux moments des élections (mars 2008).

Période de diffusion : 21 jours en mars 2008

Le coût de la campagne sur les sites de France Télévision et de Radio France que le SIBA a mené en 2008 s'élevait à 10 000 € TTC.

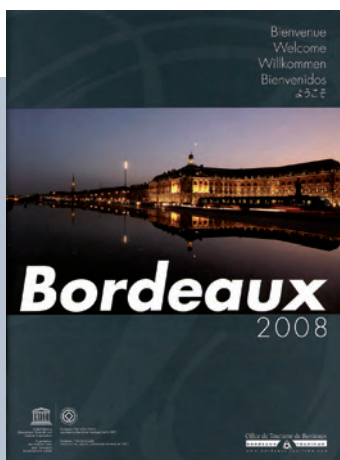
4/ par voie d'achats d'espaces dans les médias de presse écrite :

En vue de capitaliser sur la campagne de promotion radio, l'investissement portant sur l'achat d'espaces publicitaires dans les médias de presse écrite a été limité aux supports suivants, sélectionnés en fonction de la cible de clientèle et de la zone de chalandise :

- Sud Ouest (Version Femina, édition printemps des départements : 24 (Dordogne), 47 (Lot et Garonne), 32 (Gers), soit 1 110 000 lecteurs

- Guide touristique de l'Office de Tourisme de Bordeaux (160 000 ex en 4 langues),

L'achat d'espaces dans les médias de presse écrite en 2008 s'est élevé à 17 460 € TTC.



5/ par le canal Internet

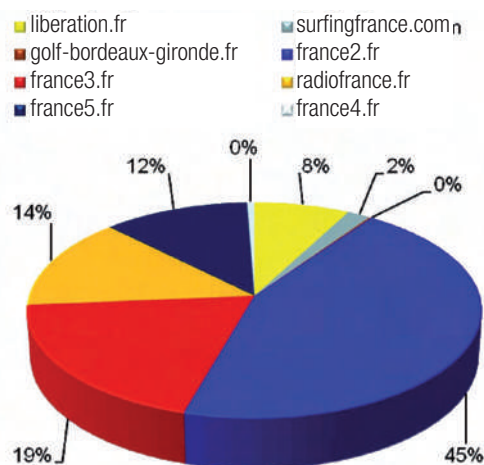
L'objectif est de générer du trafic sur le site www.bassin-arcachon.com

DESCRIPTIF DE L'ACTION	OBJECTIFS	CIBLE	CALENDRIER
RÉFÉRENCIEMENT NATUREL et suivi de position	Maintenir la position du site www.bassin-arcachon.com dans les principaux moteurs de recherche	NATIONALE	Toute l'année
LIENS SPONSORISÉS sur Google	Développer un trafic sur le site www.bassin-arcachon.com Créer du trafic sur le jeu on-line	Région Midi Pyrénées, Rhône Alpes, Aquitaine & Ile de France	Mars / Septembre
JEU CONCOURS on-line relayé sur les sites des OT	Création d'un fichier de prospects Créer du trafic sur les sites des OT	NATIONALE	Mars à Septembre
ACHAT DE BANNIÈRES Sur les sites internet : France Télévision (2/3/4/5) Radio France (France Inter...) Figaroscope (rubrique voyages) Fédération Française de Surf Golfs de Gironde	Relayer la campagne média Créer un trafic qualifié sur le site Créer du trafic sur le jeu on-line	Région Midi Pyrénées, Rhône Alpes, Aquitaine & Ile de France	Mars / Septembre
E-NEWSLETTER	Entretien la relation entre les prospects et le Bassin d'Arcachon Relayer des offres touristiques et créer du trafic sur les sites des OT	Prospects inscrits en base de données SIBA	3 vagues par an : Avril / Juin / Septembre

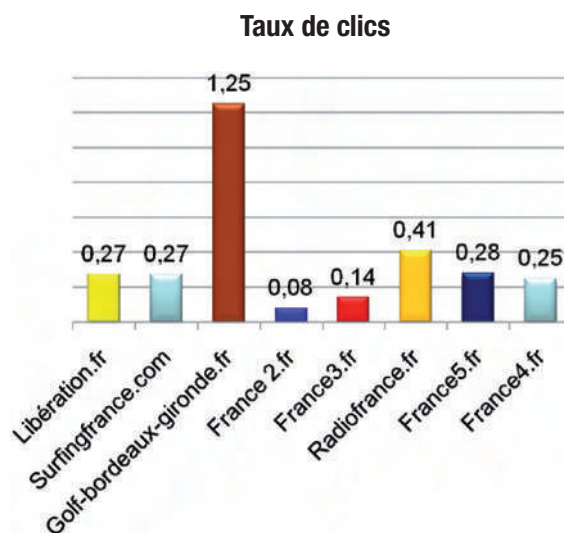
Récapitulatif du dispositif 2008 sur le web :



Résultats de la campagne d'e-pub 2008 :



Répartition des volumes



IV.2 L'accueil

Compte tenu de l'importance économique du tourisme, la mise en œuvre d'une approche partenariale sur le Bassin d'Arcachon a été développée avec un groupe représentatif des différentes catégories socio-professionnelles permettant de mieux cibler **l'action promotionnelle déjà engagée**.

Un éducteur a eu lieu au niveau local, pour le personnel d'accueil

des Offices de Tourisme, élargi au personnel des hébergements et équipements touristiques, le 16 juin 2008.

Le SIBA poursuit ainsi deux objectifs :

- en terme de communication interne : accueillir le personnel saisonnier et créer des liens entre les différents Offices et ainsi faciliter la communication en saison
- en terme de communication externe : permettre au Service Tourisme

du SIBA de présenter la campagne de communication et aux Offices, les nouveaux produits et manifestations

La qualité de l'accueil constitue, aujourd'hui, la clé de la réussite du développement touristique. En 2008, un budget d'un montant de 18 100 € TTC lui a été consacré. Sa prise en considération, de plus en plus forte au niveau des différents secteurs de la vie touristique, représentera demain, **la principale source de valeur ajoutée du tourisme**.



Educteur personnel d'accueil

La publication des résultats de l'étude sur la fréquentation touristique réalisée en 2007 :

En 2007, le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon a souhaité **actualiser sa connaissance du marché pour adapter sa stratégie de communication touristique** à l'évolution de la demande. A cet effet, le Syndicat a engagé une enquête d'opinion pour mieux connaître la clientèle touristique du Bassin, son comportement, ses attentes, son niveau de satisfaction et sa fidélisation. L'enquête a été effectuée à l'aide d'un sondage, auprès d'un

échantillon représentatif de la clientèle touristique intra-Bassin (soit environ 1200 personnes), interrogée de juillet à novembre 2007.

L'Institut de sondage BVA, spécialisé dans les problématiques touristiques, a été sélectionné pour saisir, traiter et analyser les données et questionnaires collectés par le SIBA et les Offices de Tourisme, dont les résultats ont été communiqués en février 2008.

Ce travail a été réalisé grâce à l'étroite collaboration de partenaires. Il s'agit d'abord des **Offices de Tourisme qui ont accepté la lourde tâche de collecte des**

questionnaires. Il s'agit ensuite de partenaires institutionnels (Comité Régional du Tourisme, Comité Départemental du Tourisme, COBAS, COBAN ...) qui ont mis à disposition du SIBA un fond important d'enquêtes quantitatives traitant du Bassin. Il nous a permis d'estimer l'évolution quantitative de fréquentation touristique sur le Bassin d'Arcachon. Grâce à ces indices, les élus du SIBA disposent de nouveaux outils d'aide à la décision afin de rationaliser les actions de promotion financées et animées par le SIBA en matière touristique.

IV.3 La communication

A) Les relations avec les médias

Seul, ou en liaison avec le CRTA et le CDT, le SIBA a coordonné le séjour des journalistes venus réa-

liser des reportages sur le Bassin ; c'est ainsi qu'ont été accueillis et pris en charge :

- **25 au 28 février :** accueil de Régis CAILLEAU du magazine «Cuisine Light»
- **29 février au 2 mars :**

accueil de Céline MAGNIN, Rédactrice en Chef-Adjointe du Petit Futé Mag

- **7 et 8 avril :** accueil des journalistes de la PQR :
 - Christelle LASAIRES, journaliste à «La Charente libre»
 - Marie Noëlle DELFOSSE, rédac-



trice «Magazine de St Tropez»
 - Tiphaine BOUCHER, journaliste à «Dimanche Ouest France»
 - Pascal LANDRE, journaliste à «La Nouvelle République»
 - Sandrine THOMAS, journaliste à «La Montagne»
 - Bernard ARDAILLOU, directeur de la rédaction du «7 jours», Lot et Garonne et Gers (gratuit)
 - Laurent BONILLA, journaliste au «Populaire du Centre»

• **12 et 13 mai** : accueil de la journaliste Marion CLAUZEL de «La Voix du Nord»

• **14 et 16 mai** : accueil du journaliste Joël PEYROU du magazine «Kabrio»

• **20 et 21 mai** : accueil de M. Gilles PUDLOWSKI du magazine «Le Point»

• **1^{er} juin** : workshop littoral, en partenariat avec le CRTA
 - Franck ROCZNIOK du magazine «Waz» (Allemagne)
 - Viviane EEMAN du magazine

«Femmes d'Aujourd'hui» (Belgique)
 - Juan Antonio NARRO du magazine «La Razon» (Espagne)
 - Ann-Magrit BERGE en Freelance (Norvège)
 - Ronald HENZE du magazine «Buitenbedrijf» (Pays-Bas)
 - Sam RKAINA du magazine «Western Daily Press» (Angleterre)
 - Michel BONDUELLE en Freelance (France)

• **29 juin au 1^{er} juillet** : accueil d'une équipe de tournage RTL 4, Télévision Néerlandaise, en partenariat avec le CDT 33

• **1^{er} au 3 juillet** : accueil de l'équipe de tournage de l'émission «A vos régions» de Direct 8, en partenariat avec le CRTA
 - Grégory GALIFFI
 - Yoann GASTARD
 - Gael CHATELUS
 - Jérémy FOURNEE
 - Christophe GRASSART
 - Amélie DROUET d'AUBIGNY
 - Marina BOYENVAL

• **7 juillet** : accueil de journalis-

tes Irlandais, suite à l'ouverture de la ligne aérienne Galway-Waterford-Bordeaux avec la compagnie Aer Arann, en partenariat avec le CDT:
 - Dara Bradley : The Connacht Tribune
 - Colm Gannon : Galway/Mayo Advertiser
 - Declan Dooley : Galway Independent
 - Brian o'Connell : The Irish Times (National Paper)
 - Kelan Canniffe : RSVP (Magazine/National/Cork based)
 - Conor Keane : Irish Examiner (National/Cork based)

• **4 au 8 juillet** : accueil de la journaliste Kathleen GEENEN du magazine belge «Libelle»

• **9 septembre** : accueil de journalistes allemands «écotourisme», en partenariat avec le CDT 33

• **29 septembre** : accueil de journalistes japonais, en partenariat avec le CRTA :
 - M. Hajime KARUBE
 - M. Satoshi ITO



Visite à pied des parcs ostréicoles avec un groupe de journalistes

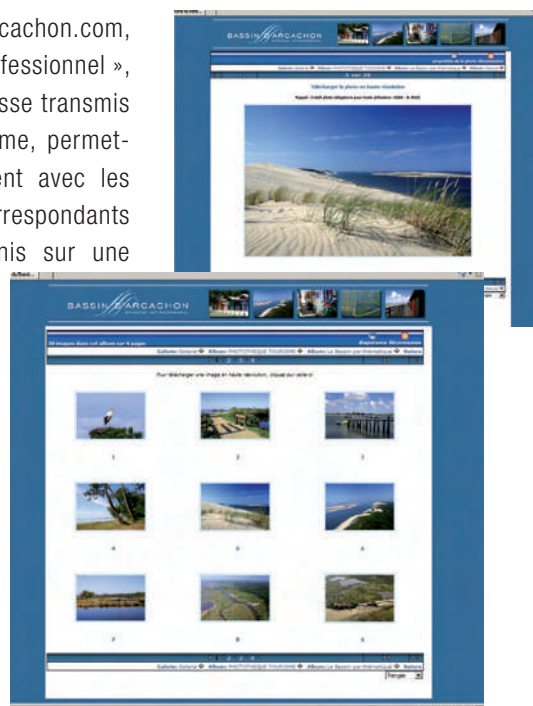


Visite de l'exploitation de caviar l'Esturgionnière avec la presse

B) La gestion de l'espace professionnel

Le Service Tourisme du SIBA met à disposition des organismes de tourisme, de la presse et des collectivités, un espace professionnel comportant le dossier de presse et l'accès à une photothèque, laquelle nécessite, chaque année, d'être confortée et actualisée. Depuis 2006, le SIBA a développé un système extranet pour les utilisateurs suivants : collectivités, Offices de Tourisme ainsi que les supports de presse, à l'exclusion d'une utilisation pour opération commerciale. Les images sont accessibles sur

le site www.bassin-arcachon.com, rubrique « espace professionnel », grâce à un mot de passe transmis par le Service Tourisme, permettant le téléchargement avec les droits d'utilisation correspondants (codes d'accès fournis sur une durée limitée dans le temps). En 2008, un budget d'un montant de 14 365 € TTC a été consacré aux relations avec les médias et l'hébergement de l'espace professionnel.



IV. 4 L'information et la documentation

Pour la réalisation de l'ensemble des supports de communication 2008, le SIBA a engagé un budget d'un montant de 95 512 € TTC.

LES EDITIONS Le Guide Touristique du Bassin d'Arcachon

L'ensemble de la profession est associé à la conception du support, publié à 160 000 exemplaires, en 4 langues.



En complément de ce support, le SIBA a également réédité « **la carte des déplacements** » qui présente les **différents modes de transport** (maritime, routier, ferroviaire, pistes cyclables) en privilégiant une présentation intermodale et les liaisons possibles.

Les objectifs sont principalement :

- de fournir un support d'informations sur les principaux équipements touristiques du Bassin et leur accessibilité.
- de valoriser auprès de la clientèle touristique les moyens de transports collectifs, en leur proposant des alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle, tout en suggérant des solutions locatives.

LE SITE INTERNET www.bassin-arcachon.com

La consultation du site **www.bassin-arcachon.com** s'élève, en 2008, à une moyenne de 28 735 connexions/mois, avec un pic de connexion en juillet. Le support Internet affirme, un peu plus chaque jour, sa place prépondérante comme support de communication.

Les objectifs du SIBA, concernant ce nouveau site portail, étaient les suivants :

- valoriser l'image de la destination et développer le positionnement de la marque « Bassin d'Arcachon » au sein du site ;
- concevoir le site comme un vé-

ritable portail touristique, porte d'entrée vers les sites des Offices de Tourisme et développer un maximum de liens vers leurs sites et/ou syndiquer les informations (ex. : agenda, flash promotion ...).

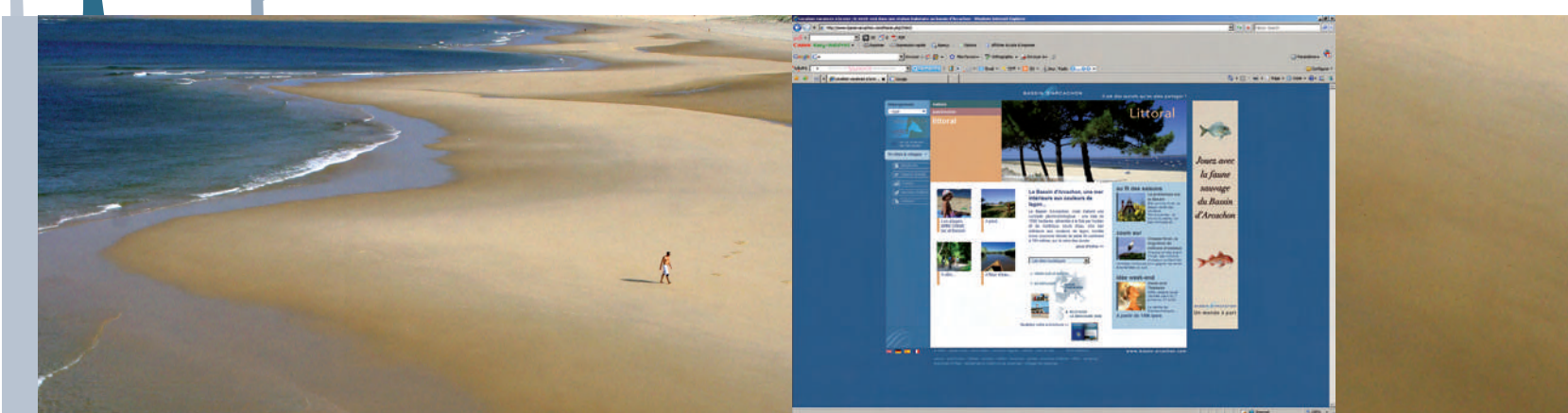
- la mise en place d'un moteur de recherche s'est imposée pour accéder à la base de données SIR-TAQUI, pour la rubrique hébergement.

LE SITE INTERNET DU SIBA EST À LA FOIS :

- un canal de recrutement
- un site de séduction
- un support des campagnes off-line animées par le SIBA (TV- radio-affichage).

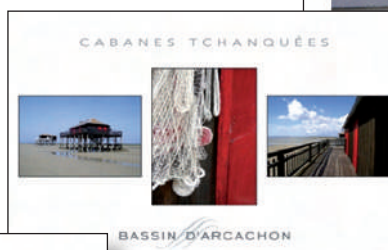
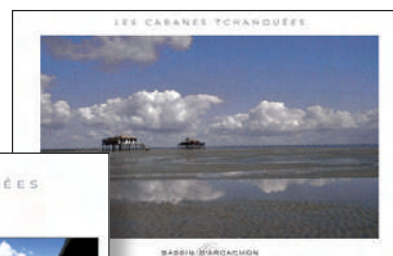
	JANV	FEVR	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
2008	19 948	23 814	28 329	31 956	31 643	34 370	57 993	44 141	21 650	19 247	16 537	15 200
Evolution 2007 - 2008 (en %)	183	18	56	90	35	52	81	54	45	40	62	43

Tableau des consultations du site www.bassin-arcachon.com



LE MATÉRIEL PROMOTIONNEL

Les affiches, les poches et les calendriers sont devenus les « incontournables » du SIBA ; ils sont largement diffusés dans les salons et les Offices de Tourisme.



Un nouveau support de promotion a été réalisé en 2008 : les sucettes logothées aux couleurs du Bassin d'Arcachon. Elles ont été distribuées dans les locations saisonnières des 10 communes du Bassin d'Arcachon.

Le but visé par cette opération est d'inciter les visiteurs à franchir les portes des Offices de Tourisme du

Bassin d'Arcachon. Il est proposé aux hébergeurs du Bassin de les placer, en évidence, dans leurs locations saisonnières **en signe de bienvenue** (ex : sur la table du séjour).

33 000 sucettes comportant le message suivant : « Bienvenue ! Office de Tourisme... nous vous attendons » ont été distribuées.



VI.5 L'animation et l'équipement

En 2008, l'implication du Service Tourisme s'est articulée autour des deux axes suivants :

- **l'exploitation cartographique des informations touristiques et pratiques, via le site www.bassin-arcachon.com**



2008 a été consacrée au développement et à la valorisation de l'outil **cartographie interactive**, permettant

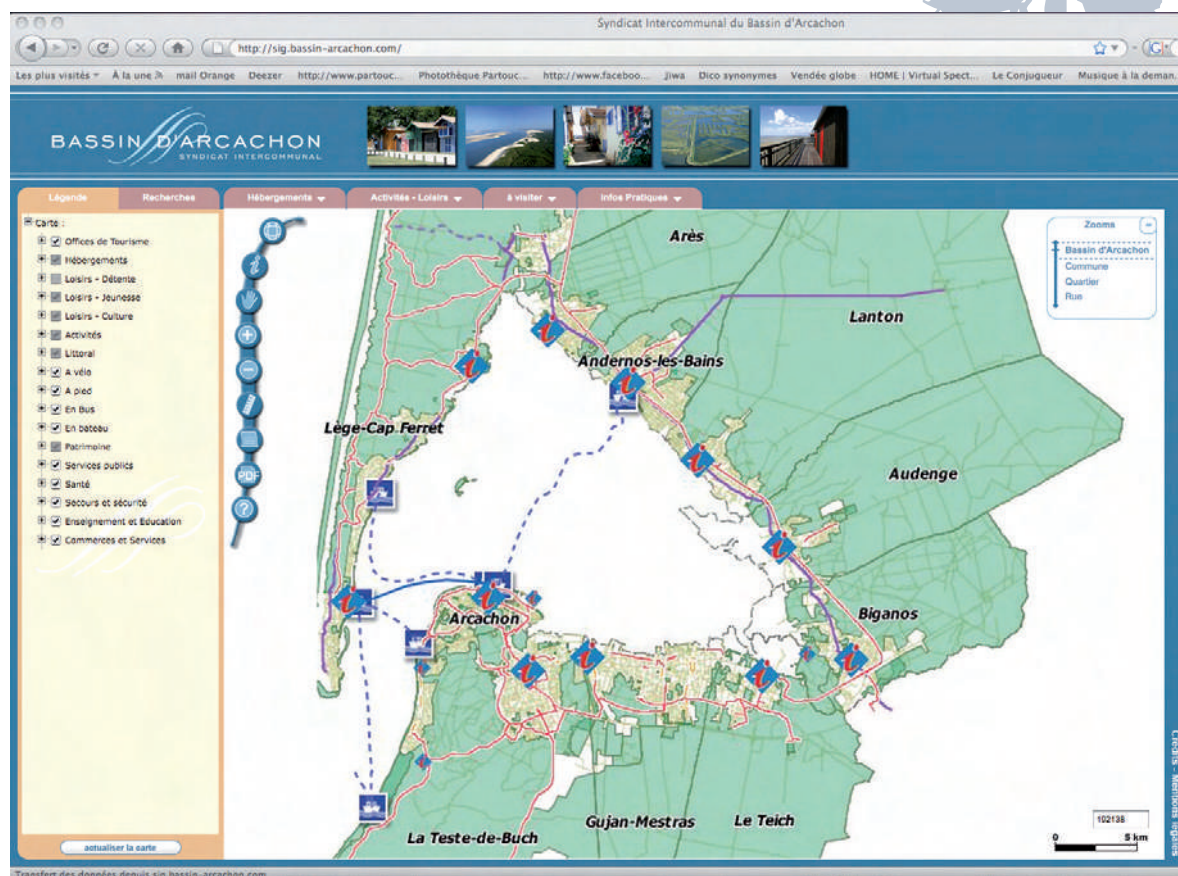
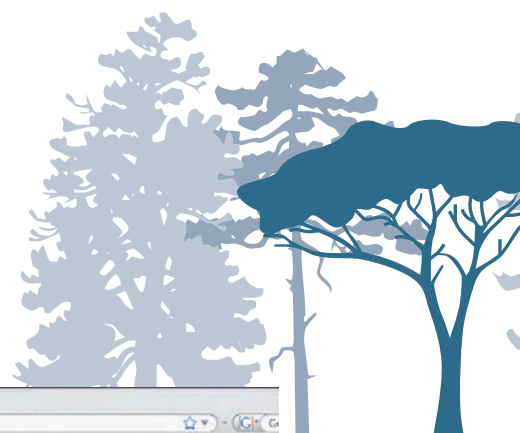
aux internautes de trouver une mine d'informations touristiques et pratiques en un minimum de temps. Ce projet, opérationnel depuis le mois de mai 2008 sur Internet, s'est vu attribué le « label territoire innovant 2008 » dans le cadre de la 5ème édition des « **Rencontres Nationales Intercommunalité et TIC** ».

UNE MINE D'INFORMATIONS À LA PORTÉE DES VACANCIERS

L'application permet la visualisation, l'analyse, la mise en page et l'impression des données géographiques à caractère touristique. En quelques clics, on effectue une

recherche multicritères dans la base de données et l'on répond à des questions du type : «quels sont les meublés de tourisme se situant à moins de 250 m de la plage ou du centre ville ?» ou encore «quelle distance dois-je parcourir pour aller de la gare à mon hôtel ?»

Les résultats s'affichent instantanément sur une photographie aérienne ou un plan de ville.





Panneaux implantés au port de Larros et au port du Canal

Valoriser les espaces portuaires dans l'environnement touristique du Bassin

En 2008, la valorisation de la filière ostréicole dans l'environnement touristique du Bassin s'articule de la manière suivante :

- 1/ la réalisation d'une double page, consacrée à la Route de l'huître, dans le guide touristique du Bassin d'Arcachon, édité en 4 langues.
- 2/ la poursuite de la conception de panneaux d'orientation dans les ports ostréicoles, véritables relais d'accueil.

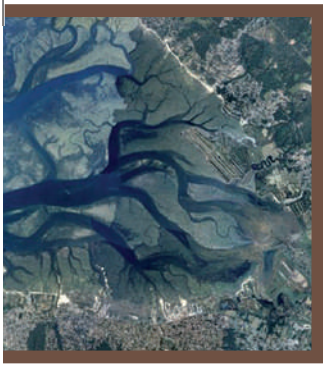
Dans le prolongement de l'étude portant sur la signalétique touristique du Bassin d'Arcachon et pour aboutir à une meilleure prise en considération des espaces portuaires dans l'environnement touristique du Bassin, le Syndicat

s'est engagé dans la conception de panneaux d'orientation, véritables «relais d'accueil» des ports ostréicoles. Il a ainsi assuré la maîtrise d'ouvrage de l'opération sur les ports ostréicoles **d'Andernos-les-Bains**, de la **Teste de Buch**, d'**Arès** et **des 9 ports et villages de la presqu'île du Cap Ferret**.

En 2008, le Syndicat a inscrit à son budget le développement de ces relais d'accueil. Des panneaux ont été élaborés pour les 7 ports de GUJAN-MESTRAS, en étroite partenariat avec l'Office de Tourisme et la Commune de GUJAN-MESTRAS.

Pour la réalisation des panneaux 2008, le SIBA a engagé un budget d'un montant de 14 810 € TTC.





CHAPITRE V

LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

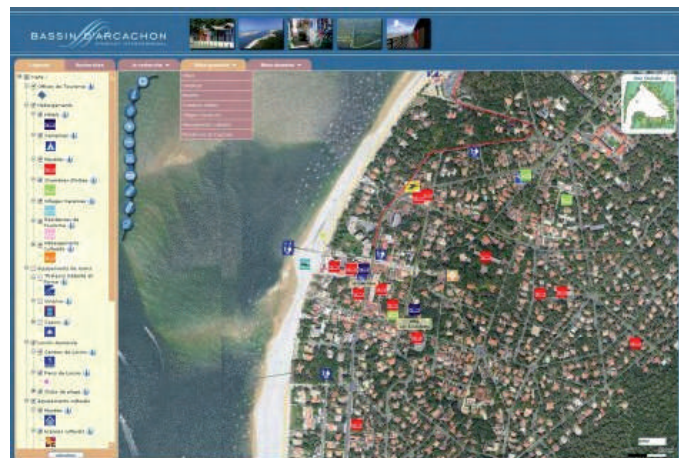
Depuis 2001, le Syndicat assure le développement du Système d'Information Géographique (SIG) du Bassin d'Arcachon fondé, en particulier, sur la disponibilité des plans cadastraux numérisés et labellisés par la Direction Générale des Impôts, des photographies aériennes (orthophotoplans), des plans de réseaux (assainissement des eaux usées, eaux pluviales et eau potable), des Plans Locaux d'Urbanisme et des données à caractères touristique et maritime.

Le SIG répond à la fois aux besoins syndicaux, à ceux de la Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) et des six communes du Nord Bassin (Biganos, Audenge, Lanton, Andernos-Les-Bains, Arès et Lège-Cap Ferret), comme notifié dans les statuts syndicaux modifiés lors du Comité du 13 octobre 2006.

V.1 Mise en ligne d'une cartographie interactive inédite

Une cartographie interactive tourisme (<http://sig.bassin-arcachon.com>) a été mise à disposition du grand public sur Internet à compter du 1er mai 2008. Cette application est également accessible via les sites institutionnel et touristique du SIBA.

A la portée de tous, cet outil convivial permet désormais de trouver une mine d'informations, en un minimum de temps et avec un maximum d'efficacité. Il suffit à l'internaute de sélectionner une entrée dans le menu multicritères (le choix est immense : hôtel, camping, cinéma, thalasso, musée, port, location de vélos, site naturel, poste, pharmacie, etc...) pour qu'elle s'affiche sur la carte. Ensuite, il peut zoomer, se déplacer



sur la carte et imprimer le plan. «Qu'elles sont les activités sportives les plus proches de chez moi ?», «Combien de kilomètres dois-je parcourir pour aller de la gare à mon hôtel ?», «Quelle ligne de bus emprunter pour me rendre à la gare ou à mon rendez-vous ?» ... Grâce à cette cartographie interactive, il n'a jamais été aussi facile de répondre à ces questions !

Le SIBA a répondu à un appel à projet dans le cadre de la 5ème édition des Rencontres Nationales Intercommunalités et TIC. Un label «territoire innovant» devait récompenser les collectivités dont les projets, portant sur les nouvelles technologies et déployés à l'échelon intercommunal, étaient retenus par le comité de sélection.



Le SIBA a candidaté avec la cartographie interactive du Bassin d'Arcachon. Cette application semble avoir séduit le comité puisque le SIBA s'est vu attribuer le label territoire innovant 2008 le 1^{er} décembre 2008.



Quelques chiffres :

- 32000 visites du 1^{er} mai au 31 décembre 2008
- 49000 visites du 1^{er} janvier au 14 juillet 2009

V.2 SIG Web à disposition des communes membres du SIBA

Une réflexion sur la mise en œuvre d'un SIG Web mis à disposition des communes du SIBA a été menée au cours de l'année 2008. Un logiciel de consultation cadastrale et PLU associé à un logiciel de diffusion de données cartographiques diverses (assainissement des eaux usées, eau potable, eaux pluviales, photographies aériennes, plan de ville, ...) seront prochainement accessibles à toutes les communes membres du Syndicat. Ces logiciels, voués à remplacer progressivement ceux installés en 2001, seront accessibles par Internet, non limités en nombre de licences et simples d'utilisation. A partir du mois d'octobre 2009 commencera une vaste campagne de formation des utilisateurs et le SIG pourra désormais être accessible aux élus ainsi qu'aux services communaux qui en feront la demande.

V.3 Mises à jour des données cartographiques

La pertinence d'un SIG est liée avant tout à la régularité des mises à jour des données. Pour cela, tout au long de l'année 2008, le service SIG a assuré une mise à jour régulière :

- des données assainissement eaux usées (1000 km de canalisations, 22800 regards de visite, 414 stations de pompage, ...),
- des données assainissement eaux pluviales,
- du cadastre graphique et de la matrice associée,
- des Plans Locaux d'Urbanisme,
- des plans de ville numériques,
- des données maritimes et environnementales (balises, travaux, ...),
- des données touristiques (hébergements, loisirs, ...).





CONCLUSION

2008 est une année marquée par le renouvellement d'une partie des membres du Comité Syndical en raison des élections municipales.

Concernant ensuite son cœur de métier, à savoir l'assainissement des eaux usées, après avoir renouvelé ses deux principales stations d'épuration en 2007, le SIBA poursuit l'optimisation du système d'assainissement pour répondre à sa mission implicitement définie, dès 1964, de tendre vers le « Zéro rejet dans le Bassin ».

Toutefois, la protection du Bassin d'Arcachon passe aussi par la prise en compte de la pollution par les eaux pluviales. Depuis 1985, les démarches entreprises par le SIBA permettent de minimiser l'impact de l'urbanisation sur le milieu naturel et conserver une qualité optimale des eaux de baignade et conchylicoles.

Dans ce cadre, le SIBA lance en 2008 une révision des Schémas Directeurs des Eaux Pluviales.

Les communes riveraines sont en demande croissante de travaux maritimes tant au niveau du dragage des chenaux d'accès que du désenvasement des ports. Toutefois, les équipements sont à bout de souffle et devront être renouvelés impérativement d'ici 2010.

La promotion et la communication touristique se sont appuyées sur une stratégie de marque et le choix d'une communication à thème a été retenue : **l'environnement naturel** pour porter le message de territoire harmonieux, propice au bien être.

L'engagement du SIBA en 2008 est sans faille parce que ses objectifs sont consensuels : la protection de la santé humaine, la garantie de la ressource et la préservation de l'écosystème : le challenge est de taille !

Le Président,

Michel SAMMARCELLI

Le SIBA reste le dépositaire d'une mission primordiale aux yeux de tous : celle d'être «le gardien du temple» : celle de veiller à la qualité des eaux du Bassin.

C'est pour cette raison, que le SIBA accompagne les professionnels dans leur combat : améliorer la connaissance du milieu et préserver les cultures marines du Bassin d'Arcachon, sentinelles de notre milieu...



DUNE DU PILAT

ARCACHON
LA TESTE DE BUCH

GUJAN-MESTRAS

LE TEICH

BIGANOS

AUDENGE

LANTON

ANDERNOS-LES-BAINS

ARÈS

LÈGE-CAP FERRET




BASSIN D'ARCACHON
SYNDICAT INTERCOMMUNAL

Siège du Syndicat : Villa Vincenette à Arcachon • 16, allée Corrigan

Tél : 05 57 52 74 74 • Fax : 05 57 52 74 75

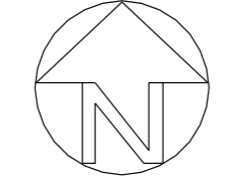
Site : www.siba-bassin-arcachon.fr

Mail : administration@siba-bassin-arcachon.fr



COMMUNE D'AUDENGE
OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
A. OUVRAGES DE STATUT PUBLIC
 — Conduite de refoulement
 ● Postes de pompage
 — Réseau de collecte
 — Collecteur principal
 ● Ouvrages sur le collecteur principal
 ○ Ouvrage de statut public en servitude
B. OUVRAGES DE STATUT PRIVE
 — Réseau de collecte

Echelle 1/5000





COMMUNE D'AUDENGE

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES

RAPPORT D'ETUDE

DECEMBRE 2003



DOSSIER N°17.33. Y 711

COMMUNE D'AUDENGE

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Donneur d'ordre	Diffusion
Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon 16, allée Corrigan BP 146 33311 – ARCACHON CEDEX	SIBA 4 ex dont 1 reproductible LRB/RUI 2 ex
Nom de l'interlocuteur	Monsieur P. CAPDEVILLE

Bordeaux, le

Le Chargé d'Affaires de
l'Unité Risques Urbains et
Industriels

Le Chef de l'Unité Risques
Urbains et Industriels

Le Directeur du
Laboratoire

Justin CUARTERO

Didier FELTS

Patrice LECLERC



Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Bordeaux
24 rue Garçon - BP 58 - 33019 Bordeaux cedex - téléphone 05 56 70 66 33 - télécopie 05 56 70 63 33
Ce rapport ne peut être diffusé ou reproduit qu'en totalité et avec l'autorisation formelle du donneur d'ordre

SOMMAIRE

I – OBJECTIF DE L'ETUDE

II – METHODOLOGIE

II-1–Données existantes

II-2–Investigations de terrain

II-3–Calculs – Réalisation du diagnostic

II-4–Recherche des solutions

III – LA SITUATION ACTUELLE

III-1–Secteur Sud

III-2–Secteur Centre

III-3–Secteur Nord

IV – LES SOLUTIONS ET

LA PRISE EN COMPTE DE L'URBANISATION FUTURE

IV-1–Secteur Sud

IV-1-1-Les points de Submersion

IV-1-2-L'urbanisation future

IV-2–Secteur Centre

IV-2-1- Les points de submersion

IV-2-2-L'urbanisation future

IV-3–Secteur Nord

V – CONCLUSION

ANNEXE

I - OBJECTIF DE L'ETUDE

Face aux risques d'inondation et de dégradation du milieu récepteur, le Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon s'est engagé, depuis de nombreuses années, dans une prise en compte des rejets urbains par temps de pluie.

Ainsi, dans le cadre de cette politique de protection de l'environnement, le SIBA a décidé, comme pour les autres communes du Bassin d'Arcachon, de réaliser un Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales.

Ce schéma directeur, qui sera intégré dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme, doit permettre d'anticiper les effets négatifs de l'extension de l'urbanisation, voire de limiter son développement dans les secteurs où des solutions techniques sont difficiles ou impossibles à mettre en œuvre .

Il a donc été nécessaire, pour analyser les possibilités d'évacuation des eaux pluviales, de bien cerner les capacités et les apports des collecteurs d'eaux de ruissellement et de drainage.

Pour atteindre cet objectif nous avons réalisé l'approche hydrologique et hydraulique des bassins versants de la commune d'Audenge et suivi la méthodologie suivante.

II – METHODOLOGIE

II – 1 – Données existantes

Les données existantes ont été utilisées:

- cartes IGN 1/25000,
- cadastre numérisé,
- données pluviométriques acquises auprès de Météo France,
- plans de récolement du réseau Eaux Usées. Ces plans ont permis, grâce au nivellement des tampons des regards de visite, d'en déduire les pentes nécessaires à l'approche hydrologique des bassins versants.

II – 2 – Investigations de terrain

Comme il n'existait pas de plans des réseaux Eaux pluviales, il a été nécessaire de procéder à des investigations très fines qui ont permis:

- de dresser un plan du système d'assainissement pluvial avec les dimensions des ruisseaux, fossés, ouvrages et canalisations,
- de définir les bassins et sous-bassins versants,
- d'appréhender les paramètres nécessaires à l'approche hydrologique des bassins versants (occupation et nature du sol,...),
- de procéder à une enquête historique permettant de déterminer les zones à problèmes, leurs causes éventuelles et leurs fréquences,

en bref d'avoir une bonne vision du fonctionnement du système d'assainissement pluvial et de ses problèmes.

II – 3 – Calculs – Réalisation du diagnostic

La modélisation des écoulements a été réalisée avec le logiciel TERESA (logiciel du Ministère de l'Equipement) qui permet l'étude des phénomènes de ruissellement urbain et rural.

Les calculs permettent:

- de mieux cerner le fonctionnement hydraulique des collecteurs,
- de recenser les insuffisances pour les différentes pluies,
- d'avoir une approche de certaines solutions qui pourraient être mises en œuvre.

Les simulations font apparaître les insuffisances du réseau pour les différents événements pluviométriques, qui apparaissent ci-après, et donnent les éléments quantitatifs nécessaires à l'appréhension des solutions.

Choix des événements pluviométriques

Deux types de fonctionnement du réseau ont été envisagés:

- période hivernale (nappe haute, terrains saturés) et pluie de longue durée,
- période estivale (influence négligeable de la position de la nappe) et pluie de courte durée mais orageuses.

Période de retour	Hauteur totale (mm)	Durée totale (min.)	Hauteur de la pointe (mm)	Durée de la pointe (min.)	
5 ANS	36.2	180	25	60	Période estivale
10 ANS	42.1	180	29	60	
5 ANS	45.3	360	31.6	120	Période hivernale
10 ANS	53	360	36.7	120	
5 ANS	25	120	20.1	30	Période estivale
10 ANS	29	120	23.6	30	

Les simulations ont également été effectuées pour la pluie 10 ans tirée de l'Instruction technique interministérielle.

Cette pluie a été utilisée sur l'ensemble des communes du Bassin d'Arcachon. Ses caractéristiques apparaissent dans le tableau suivant.

Période de retour	Hauteur totale (mm)	Durée totale (min.)	Hauteur de la pointe (mm)	Durée de la pointe (min.)
10 ANS	51.8	240	30.1	30

II – 4 – Recherche des solutions

Tous les éléments sont alors réunis pour la recherche des solutions. Cette recherche est effectuée en concertation avec les représentants de la commune et du SIBA lors des réunions suivies de visites de terrain.

III – LA SITUATION ACTUELLE

La commune d'Audenge est drainée par 7 ruisseaux principaux.

Du Sud au Nord:

- la craste de Paillasse ou de Vigneau (limite Sud de la commune),
- le fossé de Saint Yves,
- le ruisseau d'Audenge,
- le ruisseau de Ponteils,
- le ruisseau de Passaduy,
- le ruisseau du Milieu,
- le ruisseau de Lanton (limite Nord de la commune).

A ces ruisseaux correspondent des bassins versants essentiellement ruraux (zones boisées et culture de maïs)

➤ La zone urbanisée et urbanisable, située à l'aval du fossé de Saint Yves et des ruisseaux d'Audenge et du Bourg, a fait l'objet de reconnaissances minutieuses de terrain afin de dresser un plan complet des collecteurs des eaux pluviales. Ce plan à l'échelle 1/5000 est inséré en annexe.

Avant d'examiner en détail chaque secteur de cette zone, rappelons que depuis plusieurs années tout nouvel aménagement est soumis aux règles suivantes:

- infiltration directe des eaux de toiture à la parcelle,
- passage par des bassins de stockage-infiltration des eaux de ruissellement.

Ces mesures assurent une bonne maîtrise:

- de la pollution vis-à-vis du milieu superficiel (Bassin d'Arcachon) que de la nappe,
- des débits de rejet dans le réseau existant.

Cette zone urbanisée a été découpée en 3 secteurs. Ceux-ci sont illustrés par 2 schémas: la structure du réseau et le découpage des sous-bassins versants.

III – 1 – SECTEUR SUD

Ce secteur est compris entre la Craste de Paillasse et le ruisseau d'Audenge.

Il est convenablement isolé des apports de la zone boisée amont par le fossé, à l'Est, reliant les 2 ruisseaux.

Grâce aux 3 axes drainants que sont les 2 ruisseaux et le fossé de Saint Yves, l'ensemble du secteur est suffisamment drainé pour assurer le maintien de la nappe à un niveau satisfaisant.

Les problèmes constatés sont alors dus à des "imperfections" du système d'évacuation des eaux pluviales. Ils sont localisés sur le schéma suivant.

⇒ Rue de Comprian

Cette rue est sujette à inondations notamment les parcelles situées à l'angle de la rue de Comprian et du chemin Bergeys.

L'évacuation des eaux de ruissellement de cette rue est assurée par les fossés de rives.

Le fossé en rive Ouest de la rue de Comprian, bien que suffisamment calibré, voit sa capacité d'évacuation réduite par les dimensions et le calage en altitude des busages du fossé au droit des entrées des habitations.

En effet, ces canalisations, dans l'ensemble, de diamètre trop faible, sont posées trop haut par rapport au fil d'eau du fossé. Cette configuration (barrages à chaque passage de maison) entraîne une mise en charge rapide du fossé.

Le fossé en rive Est subit une mise en charge à la convergence avec le fossé du Badet.

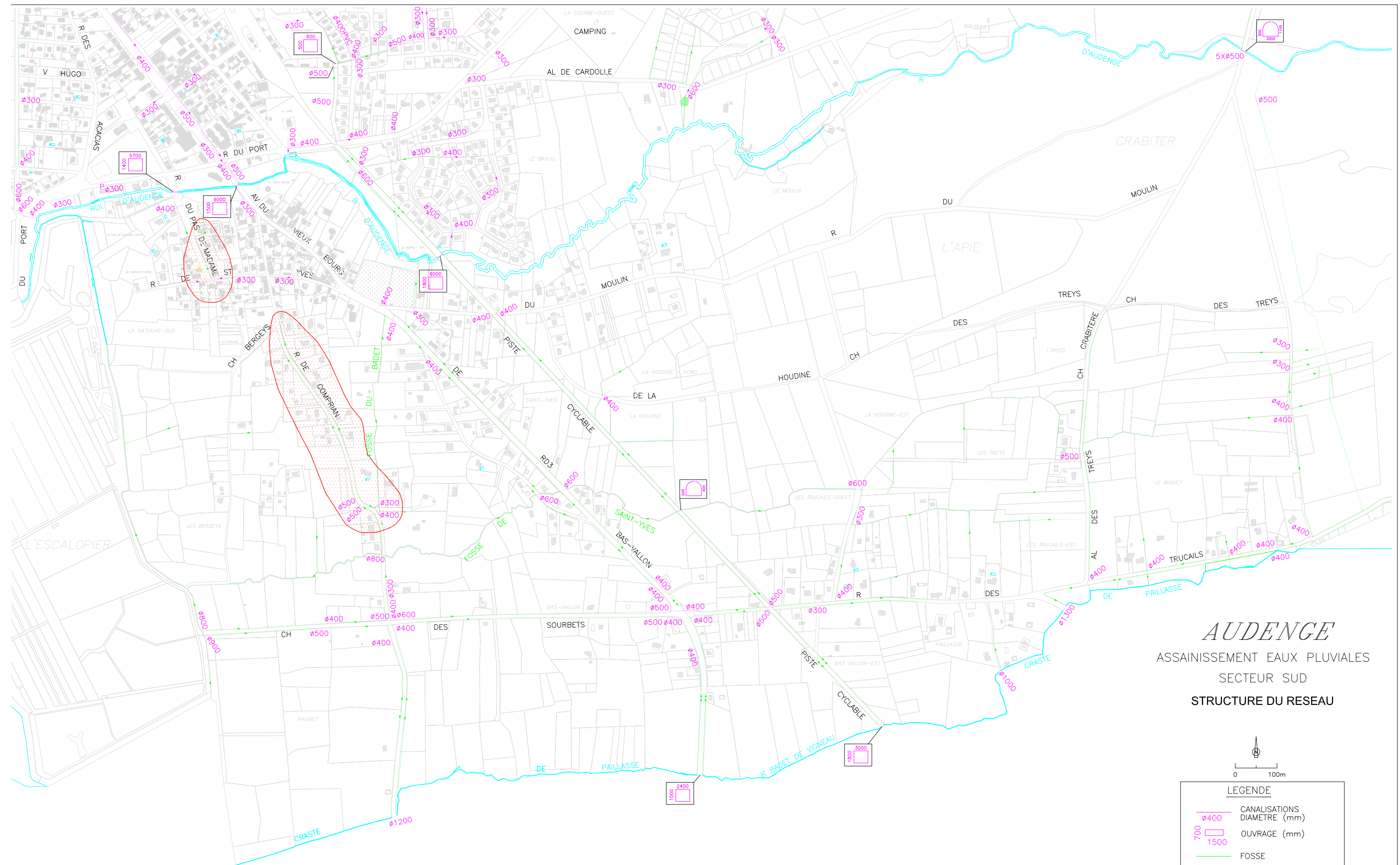
Compte tenu des débits importants drainés par le fossé du Badet, le fossé aval de cette confluence est insuffisant pour évacuer l'ensemble des débits.

Il faut tout de même signaler que le fossé de Saint Yves est un exutoire satisfaisant pour les collecteurs de la rue de Comprian.

⇒ Rue du Pas de Madame

On constate dans cette rue des inondations de chaussées.

Le fossé en rive Est, exutoire du réseau de la rue de Saint Yves est, non seulement interrompu quelques mètres après cette dernière rue, mais en partie comblé sur le reste de son cheminement. L'évacuation vers le ruisseau d'Audenge ne peut donc pas être assurée.

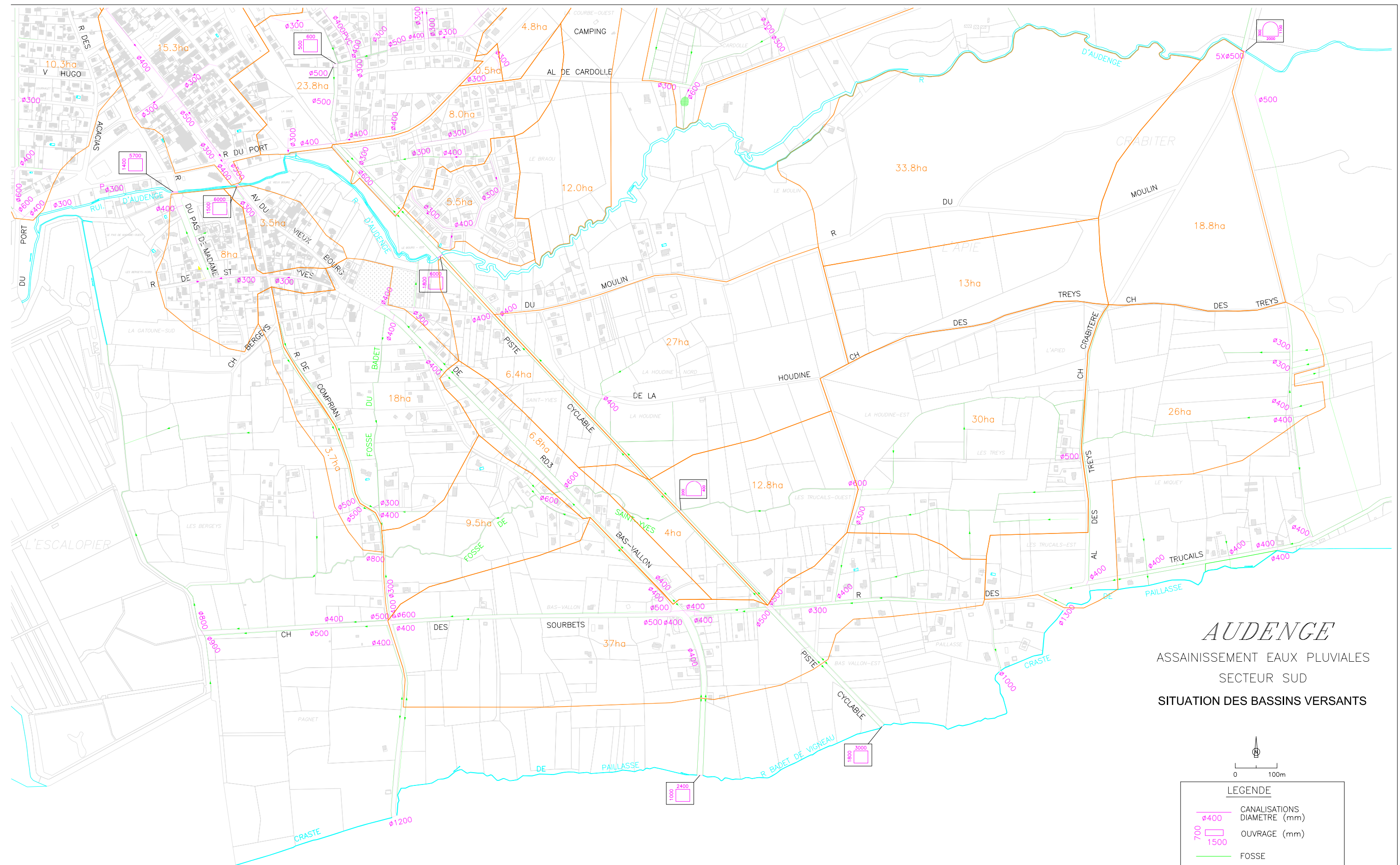


AUDENGE
 ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES
 SECTEUR SUD
 STRUCTURE DU RESEAU

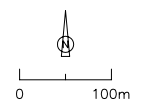
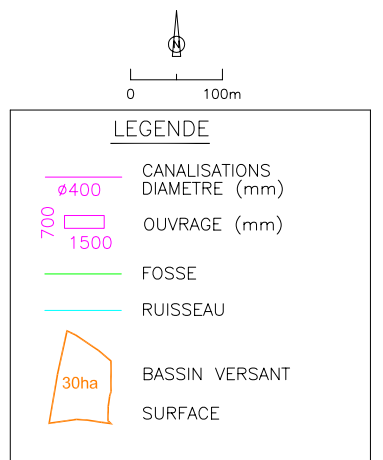
0 100m

LEGENDE

- CANALISATIONS
DIAMETRE (mm)
- OUVRAGE (mm)
- FOSSE
- RUISSEAU
- POINT DE SUBMERSION



AUDENGE
 ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES
 SECTEUR SUD
 SITUATION DES BASSINS VERSANTS



III – 2 – SECTEUR CENTRE

Ce secteur est compris entre les ruisseaux d'Audenge et de Pontails.

Contrairement au précédent secteur, les apports ruraux amont ne sont pas interceptés par un collecteur suffisamment important. Cet état a d'ailleurs entraîné des inondations dans la zone urbanisée.

La localisation des problèmes constatés est signalée sur le schéma suivant.

⇒ Allée de Cardolle

Le terrain de la parcelle N° 443 située en face de la rue du lotissement est fréquemment inondé lors d'orages.

Les inondations sont provoquées par:

- les débits de ruissellement de la rue du lotissement qui ne sont pas suffisamment collectés et conduits dans le fossé rive Nord de l'allée de Cardolle,
- les débits de débordement du fossé de l'allée de Cardolle. Ce fossé est insuffisant pour évacuer les débits d'une pluie 2 ans, notamment par la réduction de la buse Ø300 de traversée de la rue du lotissement.
- le ruissellement de la demi chaussée Sud n'est pas collecté.

Ces débits, compte tenu de la topographie du site, vont directement dans la parcelle 443.

⇒ Allée de Boissière (RD 3)

Cette avenue est sujette à inondations fréquentes.

Les simulations montrent que les dimensions de canalisations en place sont suffisantes pour évacuer les eaux de ruissellement d'une pluie de période de retour entre 5 et 10 ans alors que les inondations sont plus fréquentes.

L'analyse détaillée du système de collecte (grilles-avaloirs) des eaux de ruissellement montrent un déficit important de surfaces d'engouffrement vers les canalisations.

En outre, à ce déficit s'ajoutent:

- un manque de nettoyage des bouches avaloirs, notamment en période de chute des feuilles des platanes,
- quelques réductions des sections des canalisations par les racines de ces mêmes arbres.

⇒ Avenue de Certes (RD3)

Le dysfonctionnement se produit au niveau du pont du ruisseau de Pontails sous la RD3. Les inondations ont eu lieu à l'amont immédiat de ce pont. Il s'agit du restaurant en rive droite du ruisseau et de la parcelle située en face, en rive gauche. La route a également été inondée.

- Le ruisseau à l'aval de l'ouvrage

Dans un premier temps, aux dires des riverains, le rétrécissement du lit du ruisseau à l'aval (comblement, végétation dense...) semblait être la cause principale du dysfonctionnement en occasionnant une mise en charge rapide. Ce tronçon a fait partie d'une remise en état bien que l'on ait laissé à environ 100m à l'aval du pont une "presqu'île" plantée d'un arbre.

- Le gabarit du pont

Le bassin versant du ruisseau de Pontails représente une superficie de 25,1 km².

La pente moyenne est de 0.003 m/m

La précipitation journalière de fréquence décennale est de 73,3 mm

Si l'on applique la méthode Crupedix

$$Q = S^{0.8} (P/80)^2 R$$

avec Q: débit instantané de crue en fréquence décennale, en m³/s

S: superficie du bassin versant, en km²

P: précipitation journalière de fréquence décennale, en mm

R: coefficient régional = 0,5

Le débit de crue 10 ans est alors 5,6 m³/s.

Le débit de crue 100 ans est alors: 5,6 * 1,6 = 9 m³/s

Le pont est un ouvrage cadre d'une largeur de 4,00m et d'une hauteur utile (par rapport au radier actuel) de 1,00m.

Cette section utile de 4,00 m² est suffisante pour les débits 100 ans.

Remarque:

les autres ouvrages sous la RD3 pour des ruisseaux à peu près équivalents en terme de débits de crue ont une hauteur utile de 1,40m.

- Le ruisseau à l'amont de l'ouvrage

Il semblerait que le débordement soit dû à l'accumulation d'embâcles au niveau du pont compte tenu de sa hauteur, notamment lorsqu'une pluie survient alors que le ruisseau a déjà une hauteur d'eau importante.

Ces embâcles sont principalement formés par les branches d'arbre coupées par les riverains du ruisseau, à l'amont.

Etant donné que la berge rive droite est légèrement plus basse que rive gauche, le débordement se produit au niveau de la première maison, la contourne et envahit le parking du restaurant et rejoint la route puis le ruisseau à l'aval du pont.

⇒ La Braneyre

Les eaux pluviales provenant de la zone rurale à l'Est de l'allée de Crabitère ont franchi cette allée et inondé les lotissements.

Suite à cet événement, les services communaux ont créé un fossé en rive Ouest de l'allée de Crabitère. Ce fossé est insuffisant à intercepter les volumes générés par des pluies de type quinquennal.

Le risque d'inondation existe toujours.

⇒ L'exutoire du ruisseau d'Audenge

A son exutoire dans le port de plaisance, le ruisseau d'Audenge est équipé d'un seuil et d'une vanne déversoir manuelle.

Il faut également signaler, 150 m à l'amont de cet ouvrage, un autre seuil de 0,20m qui permet l'installation d'un batardeau pour diriger l'écoulement vers la première piscine.

Ces seuils remontent la ligne d'eau du ruisseau à l'amont.

La vanne, en position fermée, accentue cette remontée de la ligne d'eau.

Son ouverture, dans les périodes de nappe haute, en baissant la ligne d'eau, favoriserait le drainage des terrains.

Les photos et le schéma suivants montrent ces ouvrages.

RUISSEAU D'AUDENGE



VANNE DEVERSOIR MANUELLE



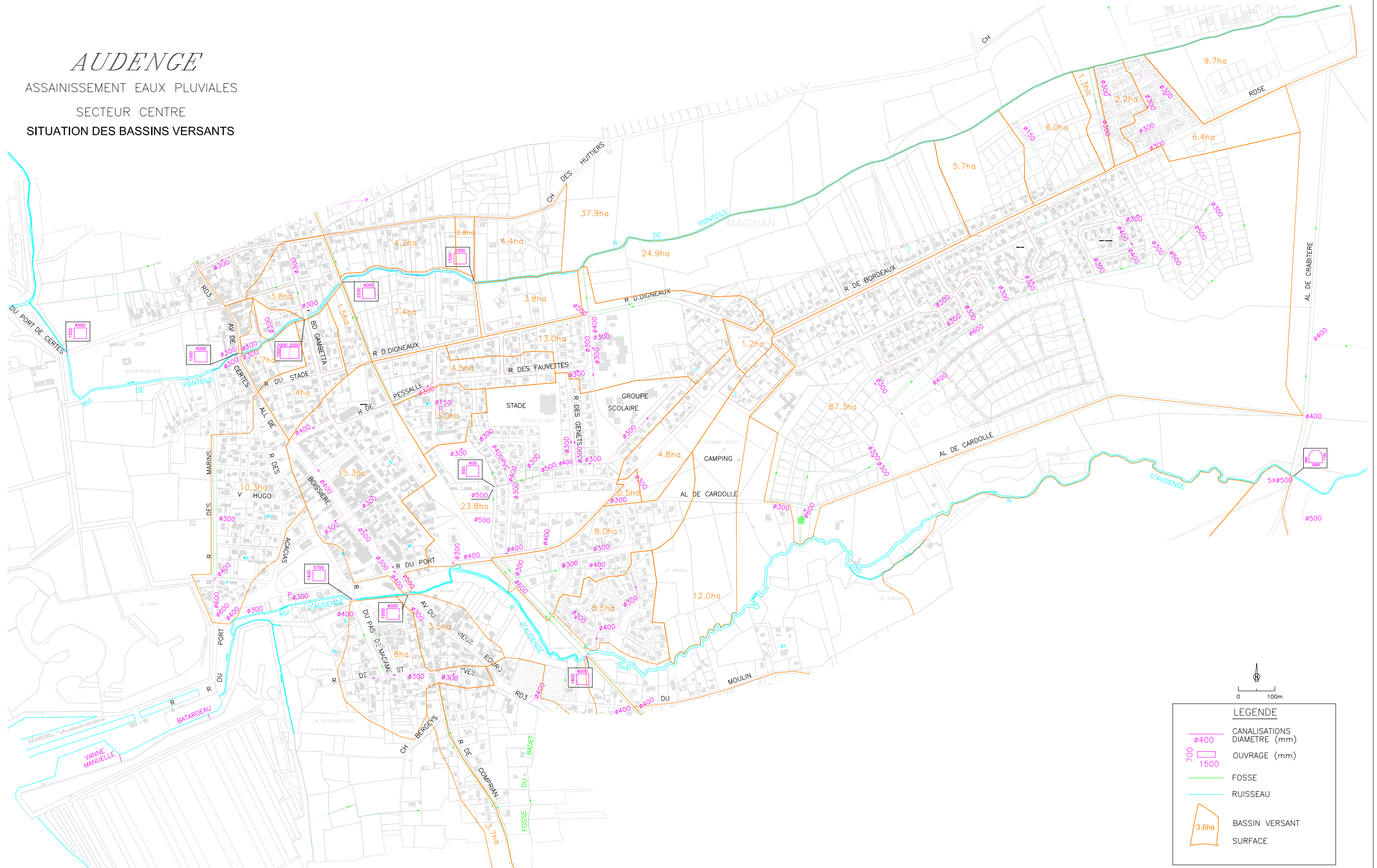
EMPLACEMENT POUR BATARDEAU

AUDENGE

ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES

SECTEUR CENTRE

SITUATION DES BASSINS VERSANTS



LEGENDE

- CANALISATIONS
DIAMETRE (mm)
- OUVRAGE (mm)
- FOSSE
- RUISSEAU
- 3.6ha BASSIN VERSANT
SURFACE

III – 3 – SECTEUR NORD

Ce secteur est compris entre le ruisseau de Pontails et le ruisseau de Passaduy.

A l'Est du secteur, les fossés de drainage du centre d'enfouissement technique (C.E.T.) dont l'exutoire principal est le ruisseau de Passaduy isolent efficacement la partie urbanisée des apports provenant de la zone rurale.

Comme on peut le constater sur le schéma suivant, il y a très peu de réseaux canalisés dans cette partie de la commune: les lotissements sont équipés d'un assainissement autonome des eaux pluviales où la fonction infiltration est favorisée.

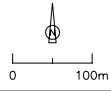
On ne dénombre pas de problèmes particuliers dans ce secteur si ce n'est rue des Panteyres, à l'entrée du lotissement, où un petit réseau canalisé a dû être posé pour remédier à la mauvaise configuration topographique de la voirie et pouvoir conduire les eaux de ruissellement vers les puits d'infiltration.

AUDENGE

ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES

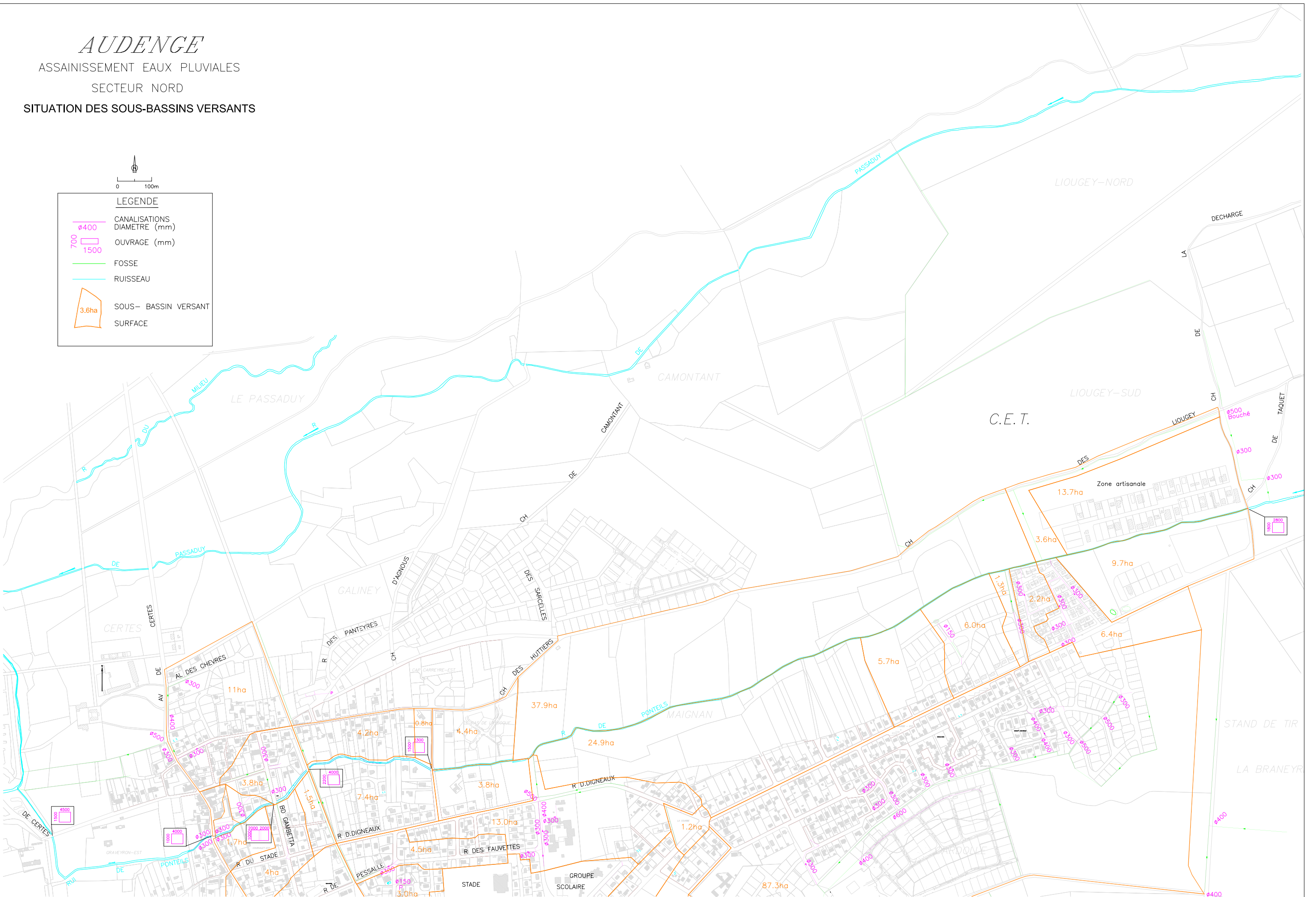
SECTEUR NORD

SITUATION DES SOUS-BASSINS VERSANTS



LEGENDE

- CANALISATIONS
DIAMETRE (mm)
 - 700
 - 1500
- OUVRAGE (mm)
 - 700
 - 1500
- FOSSE
- RUISSEAU
- SOUS- BASSIN VERSANT
SURFACE
 - 3.6ha



IV – LES SOLUTIONS ET LA PRISE EN COMPTE DE L'URBANISATION FUTURE

Comme on vient de le voir, la commune d'Audenge n'est pas sujette à d'importants dysfonctionnements de son système actuel d'évacuation des eaux pluviales.

Ce chapitre présente les solutions préconisées pour limiter le risque d'inondation, ainsi que les précautions à prendre avant l'ouverture de certaines zones à l'urbanisation.

IV – 1 – SECTEUR SUD

IV – 1 – 1 - Les points de submersion

⇒ Rue de Comprian

➤ Fossé rive Ouest

La solution consiste à recaler en altitude les busages des entrées d'habitations et en profiter pour homogénéiser l'ensemble de ces canalisations en diamètre 500 mm.

Cette opération nécessite un nivellement détaillé pour définir la pente possible depuis l'exutoire (fossé de Saint Yves jusqu'au chemin de Bergeys).

Il est également nécessaire, pour assurer le drainage du carrefour, de prolonger le fossé sur une vingtaine de mètres chemin Bergeys.

➤ Fossé rive Est

Ce fossé, depuis sa jonction avec le fossé de Badet jusqu'au fossé de Saint Yves, doit être agrandi.

Le bassin versant concerné par ce tronçon représente 18 hectares. Le débit de pointe généré par le pluie décennale est de 350 l/s.

La section nécessaire du fossé est de $1,00\text{m}^2$, soit, par exemple, un trapèze de 1,50m d'ouverture, 0,50m de base pour une profondeur de 1,00m.

⇒ Rue du Pas de Madame

Il s'agit d'assurer la continuité d'évacuation du réseau canalisé de la rue de Saint Yves; donc de recréer le fossé rue du Pas de Madame jusqu'au ruisseau d'Audenge.

Le débit de pointe décennal à évacuer est de 90 l/s.

La section nécessaire du fossé est de $0,40\text{m}^2$, soit, par exemple, un trapèze de 0,90m d'ouverture, 0,30m de base pour une profondeur de 0,70m.

IV – 1 – 2 - L'urbanisation future

Ce secteur comprend une zone 1AUd aux Bergeys.

C'est une zone particulièrement humide.

Compte tenu de la topographie de l'exutoire possible, le drainage des terrains ne pourra pas être satisfaisant.

Il est donc déconseillé d'urbaniser sauf à envisager des travaux de grande ampleur.

IV – 2 – SECTEUR CENTRE

IV – 2 – 1 – Les points de submersion

⇒ Allée de Cardolle

La solution la plus raisonnable consiste à créer un fossé en rive Sud de l'Allée de Cardolle depuis la parcelle voisine à l'Est de celle qui s'inonde jusqu'à la canalisation Ø600 qui rejoint l'étang avant le ruisseau d'Audenge.

Ce fossé interceptera les débits des débordements avant leur entrée dans la parcelle n° 443.

Compte tenu de l'emprise possible pour cette création et de la difficulté d'appréciation des débits de débordement il est convenu avec M. Darriba des services techniques de la commune de faire le maximum en terme de gabarit de fossé et de pente.

⇒ Allée de Boissière (RD3)

Il s'agit de renforcer le système de collecte des eaux de ruissellement de chaussée par la pose de nouvelles grilles-avaloirs.

L'emplacement de ces nouvelles grilles sera déterminé après un nivellement détaillé de la chaussée.

Il est en outre nécessaire, à l'endroit où le réseau est doublé par une buse Ø300, de brancher les grilles directement dans la canalisation Ø500 sous trottoir.

⇒ Avenue de Certes – Pont du ruisseau de Pontails

Mis à part une surveillance particulière pour éviter l'accumulation des embâcles il ne serait pas raisonnable de proposer une surélévation des berges; cela reviendrait à déplacer l'inondation à l'amont.

Bien que le ruisseau, à l'aval du pont ait été nettoyé et récuré, il reste la presque totalité que nous avons signalée. L'enlèvement de cet étranglement permettrait une évacuation plus rapide des débits et donc permettrait d'améliorer la situation au niveau du pont.

⇒ La Braneyre

La création d'un plan d'eau destiné à la régulation des eaux de surface provenant des bassins versants amont (parcelles forestières) a été envisagé.

Les simulations réalisées n'ont pas permis de démontrer la nécessité d'un tel ouvrage notamment du fait de la présence d'une nappe phréatique subaffleurante de façon épisodique en période hivernale.

La solution proposée consiste en la création d'un fossé intercepteur Sud-Nord de long de l'allée de Crabitère et d'un fossé longeant l'allée de Cardolle, l'exutoire étant situé en aval de la propriété de l'hirudiniculteur (voir schéma suivant).

⇒ L'exutoire du ruisseau d'Audenge

Rappelons que l'ouverture de la vanne manuelle favoriserait, en baissant la ligne d'eau, le drainage des terrains.

IV – 2 – 2 – L'urbanisation future

D'importantes zones AU concernent ce secteur centre.

➤ LA ZONE DE BRANEYRE

Toute la zone de la Braneyre, à l'Ouest du chemin de Crabitère est vouée à l'urbanisation. Nous venons de voir que le projet de fossé intercepteur le long de l'allée de Crabitère permettra de s'affranchir des apports amont.

Il faut également souligner que le ruisseau d'Audenge, exutoire naturel de cette zone, comporte un point sensible du point de vue qualitatif. Il s'agit de l'élevage de sangsues dont l'emplacement est signalé sur le schéma suivant.

Pour éviter les rejets de cette future urbanisation à l'amont de cette zone, il est souhaitable de créer un fossé le long de l'allée de Cardolle (voir schéma) pour récupérer les débits des futurs lotissements et les conduire à l'aval de l'élevage de sangsues.

Un chemin rural (propriété communale) mentionné sur le schéma peut être utilisé. Il a été repéré en compagnie de M. Darriba déjà cité plus haut.

La création de ce fossé permettra également, en inversant le sens d'écoulement du fossé le long du lotissement de Cardolle, de conduire les eaux de ruissellement du lotissement des Jardins d'Audenge vers le nouvel exutoire.

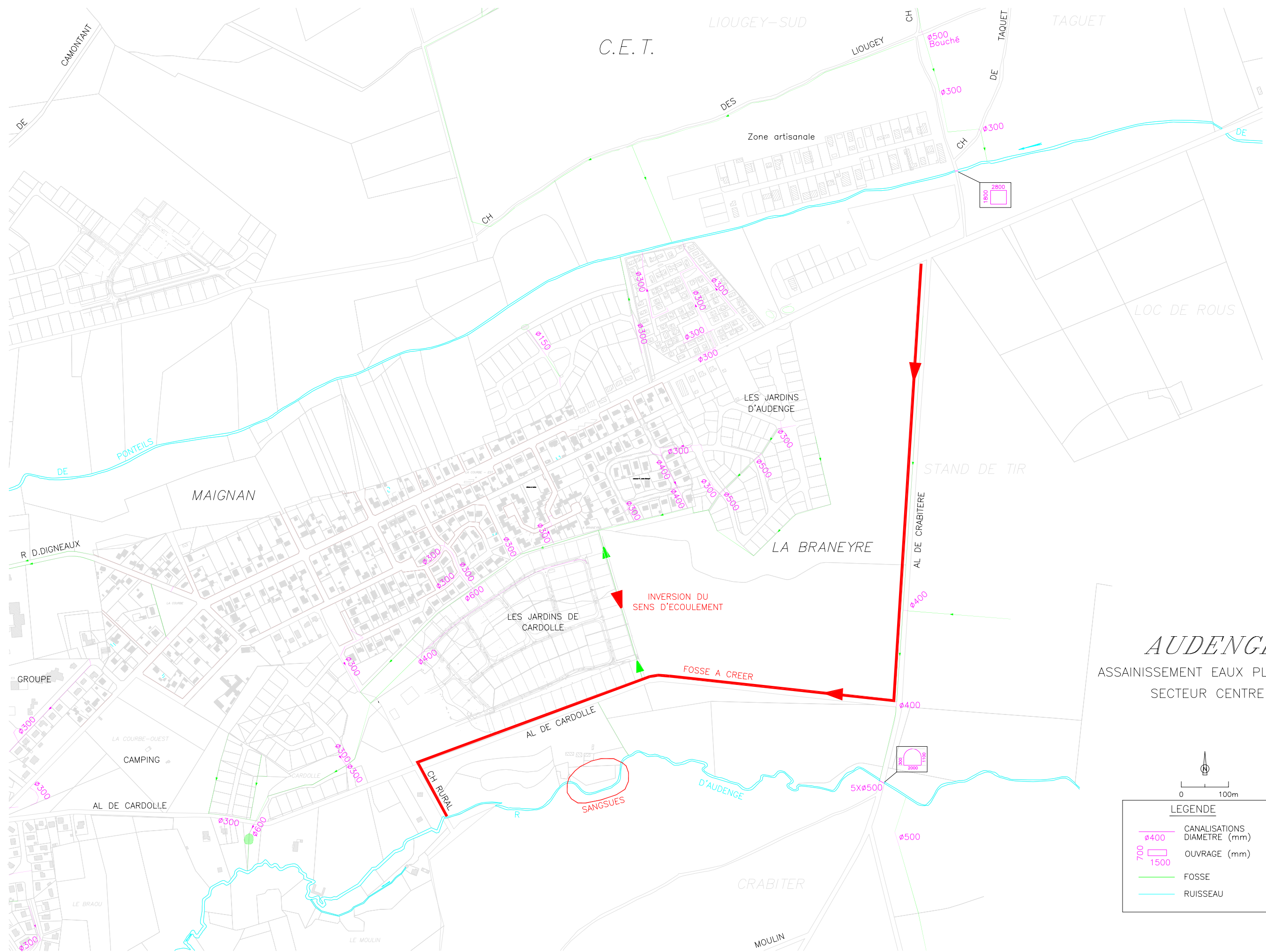
Cet aménagement soulagera de façon significative l'exutoire existant, la mare en propriété privée.

Voir schéma suivant.

➤ LA ZONE DE MAIGNAN

Les zones AU sont situées entre la route de Bordeaux et le ruisseau de Pontails.
Ce ruisseau est l'exutoire de l'assainissement des eaux pluviales du futur aménagement.
Il ne faut pas oublier que les crues de ce ruisseau envahissent le lit majeur.

Il est donc recommandé de ne pas aménager dans une bande d'au moins 50m le long du ruisseau.



AUDENGE
ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES
SECTEUR CENTRE

0 100m

LEGENDE

- CANALISATIONS
DIAMETRE (mm)
- OUVRAGE (mm)
- FOSSE
- RUISSEAU

IV – 3 – SECTEUR NORD

Afin de limiter les apports dans la zone du C.E.T., il est envisagé la création d'un fossé intercepteur tel qu'il apparaît sur le schéma suivant.

L'urbanisation future

➤ LES ZONES A L'OUEST DU C.E.T

Nous avons vu que les fossés de drainage du C.E.T. interceptent les eaux provenant de la zone rurale. Il deviendra, pour assurer la protection des futurs aménagements, indispensable de maintenir ces fossés dans leurs capacités.

Il est recommandé en outre de choisir comme exutoire des eaux pluviales le ruisseau de Passaduy.

Ceci implique de prévoir en emplacement réservé une bande de terrain pour la création d'un fossé.

Cet emplacement ne pourra être déterminé qu'après un levé topographique.

➤ LES ZONES DE MAIGNAN (rive droite du Pontails).

Ces zones sont soumises aux mêmes contraintes que celles de la rive gauche du ruisseau.

V – CONCLUSION

Le système d'évacuation des eaux pluviales de la commune ne présente pas de dysfonctionnements importants.

Il faut toutefois veiller au bon état des ruisseaux et fossés. Pour cet entretien la commune doit, chaque fois que l'occasion se présente:

- se rendre propriétaire du fossé et de la bande de terrain nécessaire à toute intervention, notamment en zone AU,
- instituer une servitude ou passer une convention avec les propriétaires privés.





L'application des recommandations signalées dans ce rapport permettra d'assurer la protection des aménagements futurs.

ANNEXE


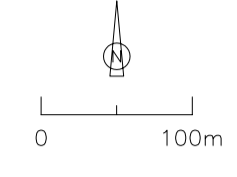
PLAN DU RESEAU 1/5000

AUDENGE

ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES STRUCTURE DES RESEAUX

LEGENDE	
	CANALISATIONS DIAMETRE (mm)
	OUVRAGE (mm)
	FOSSE
	RUISSEAU

ECHELLE 1/5000





RAPPORT
D'ACTIVITÉS
2008



COBAN
ATLANTIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BASSIN D'ARCAÇON NORD

Sommaire

1^{ère} PARTIE

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'ARCACHON NORD Atlantique (COBAN Atlantique)

A - PRESENTATION

P4

B - COMPETENCES

P4

1. Les compétences obligatoires
2. Les compétences optionnelles
3. La définition de l'intérêt communautaire

C - FONCTIONNEMENT

P6

1. Le Conseil communautaire
2. Le Président
3. Le Bureau
4. Les Commissions



2^{ème} PARTIE

LES ACTIONS ET PROJETS MIS EN ŒUVRE EN 2008

A - LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

P11

Association INSERCYCLES

B - LE DEVELOPPEMENT DURABLE

P11

1. Le Contrat Opérationnel 2008
2. La mise en place de la gestion du programme LEADER 2007/2013 dans le cadre du Pays Bassin d'Arcachon/ Val de l'Eyre
3. La candidature pour l'Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche (FEP)
4. Le SAGE «Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés» : Renouveau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) - Désignation d'un représentant titulaire de la COBAN
5. La Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) chargée du suivi de la réhabilitation du site du Centre d'Enfouissement de Déchets d'Audenge - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant



6. Groupement de commande pour un Conseil en Orientation Energétique (COE)
- Demande de subvention auprès de l'ADEME et du Conseil Régional d'Aquitaine

C - L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE **P15**

1. L'accueil des gens du voyage
2. La convention Pays tripartite pour le financement de l'Etude du Schéma de développement culturel

D - L'ENVIRONNEMENT : LES DECHETS **P17**

1. La déchèterie de Biganos
2. La réhabilitation des décharges
3. La création d'un centre de transfert à Mios
4. La mise en place de la redevance spéciale

E - LE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION **P19**

I - La communication **P19**

1. Les systèmes d'information mis en place
2. La stratégie de communication de proximité

II - Le Service Marchés Publics & Affaires Juridiques **P23**

1. Les marchés publics
2. Autres activités du Service

III – Les Ressources Humaines **P25**

1. Le tableau des effectifs
2. Le suivi du personnel

IV – L'Administration générale et l'accueil **P27**

F – LES FINANCES **P28**

1. Les dépenses
2. Les recettes
3. Le résultat de l'exécution budgétaire
4. Les demandes de subventions

CONCLUSION **P34**

Annexe : Rapport annuel des déchets 2008



1^{ère} PARTIE

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'ARCACHON NORD Atlantique (COBAN Atlantique)

A - PRESENTATION

La Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord Atlantique (COBAN Atlantique) a été créée par arrêté préfectoral, en date du 18 novembre 2003 entre les Communes d'Andernos-Les-Bains, Arès, Audenge, Biganos, Lanton, Lège-Cap Ferret, Marcheprime et Mios.

Avec une population permanente de plus de 50 000 habitants, la COBAN Atlantique est la première Communauté de Communes de la Gironde.

Les huit Communes se trouvent associées au sein d'un territoire de solidarité pour élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Population DGF par Communes

Communes	Population DGF 2008
Andernos-Les-Bains	12 536
Arès	6 095
Audenge	5 564
Biganos	8 691
Lanton	7 572
Lège-Cap Ferret	13 119
Marcheprime	3 973
Mios	5 691
TOTAL	63 241

B - COMPETENCES

1 - Les compétences obligatoires

Le Développement économique

- création, aménagement, gestion et commercialisation de zones d'activités économiques d'intérêt communautaire,
- promotion économique et aide à l'implantation des entreprises dans les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire,
- maintien et développement du commerce et de l'artisanat local.

L'Aménagement de l'espace

- constitution de réserves foncières pour la réalisation d'opérations d'aménagement et de développement communautaires,
- étude sur la réalisation d'un réseau de transports en commun,
- création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- aménagement numérique du territoire tel que défini à l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par adhésion au Syndicat Mixte départemental Gironde Numérique.

2 – Les compétences optionnelles

- La protection et la mise en valeur de l'environnement, dont la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs futurs, d'intérêt communautaire.

Les grands équipements culturels et sportifs doivent présenter un caractère exceptionnel, de nature à satisfaire une demande de services à l'échelle de la Communauté et bénéficier d'un rayonnement communautaire en termes de fréquentation.

3 – La définition de l'intérêt communautaire

L'article 164 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 complété par l'article 18 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005, a fixé au 16 août 2006 l'obligation faite aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de déterminer l'intérêt communautaire de leurs compétences obligatoires et optionnelles.

La définition de l'intérêt communautaire doit ainsi fixer une ligne de partage claire afin d'identifier le champ d'intervention de la Communauté et celui des Communes.

La COBAN a délibéré à cet effet le 27 mars 2006, en fixant comme suit les critères de l'intérêt communautaire :

- en matière de développement économique, la taille des zones d'activités présentant un intérêt stratégique a été fixée au minimum à 50 hectares ;
- en matière d'équipements culturels, la capacité d'accueil minimale a été fixée à 2000 places ;
- s'agissant des équipements sportifs, la compétence communautaire concerne les installations couvertes d'une superficie au sol supérieure à 10000 m², ainsi que les équipements de plein air ou nautiques d'une superficie au sol supérieure à 30 hectares.

C – FONCTIONNEMENT

1 - Le Conseil communautaire

C'est une assemblée composée de 29 Conseillers communautaires élus pour 6 ans par les Conseils municipaux des huit Communes membres, en fonction de la population totale de chacune.

Cette assemblée se réunit en séance publique au moins une fois par trimestre, délibère sur les grandes orientations de la politique de la Communauté de Communes, examine et adopte le budget ainsi que les programmes d'intervention qui lui sont soumis par le Président. Le Conseil communautaire s'est réuni six fois.

Par leur forte participation aux réunions du Conseil de Communauté, les Conseillers communautaires ont montré leur attachement au bon fonctionnement de l'Intercommunalité.

• Andernos-Les-Bains :	5
• Arès :	3
• Audenge :	3
• Biganos :	4
• Lanton :	4
• Lège-Cap Ferret :	4
• Marcheprime :	3
• Mios :	3

Les Membres du Conseil communautaire

Communes	Titulaires	Suppléants
Andernos-Les-Bains	Philippe PERUSAT Philippe BACONNET Albert BERTHELET Bernard LAHAYE Claire VENESI	Josiane BODIN Bernard CANCALON Jean-Pierre LAULOM Jean-Jacques MONTANE Rolande PRUNIER
Arès	Jean-Guy PERRIERE Dominique PALLET Véronique DESTOUESSE	François CHAMBOLLE Alain DEBELLEIX Jean-François RATEL
Audenge	Nathalie LE YONDRE Patrick BERNE Adeline PLEGUE	Chrystel LETOURNEUR Vincent LOUCHEZ Catherine CASAU
Biganos	Bruno LAFON Patrick BELLARD Véronique GARNUNG Alain POCARD	Béatrice CAMINS Yves AMAT Bernard BORDET Jean-Claude BREAUD
Lanton	Christian GAUBERT Didier OCHOA Céline SEMELLE Alain AVIOTTE	Annick DEGUILLE Hubert PINSOLLE Francine LOUBES Sylvette ARDOUIN
Lège-Cap Ferret	Michel SAMMARCELLI Laurent MAUPILE Jean-François RENARD André ROUAS	Jean-Philippe BRAUGE Martine DARBO Lucette LORiot Jean-Pierre FILLASTRE
Marcheprime	Serge BAUDY Philippe SERRE Michel LONDEIX	Manuel MARTINEZ Abderrazzak BARGACH Delphine DANGUY
Mios	François CAZIS Jean-Claude DUPHIL Josette LECOQ	Monique LEHMANN Monique MARENZONI Marie-Christine RANSINANGUE

Le Conseil communautaire a adopté 70 délibérations qui se répartissent comme suit :

Finances : 16

Ressources Humaines : 5

Administration Générale : 21

Environnement – Aménagement : 20

Déchets : 8



2 - Le Président

Elu par l'assemblée plénière, il est l'organe exécutif de la Communauté de Communes. Il ordonne les dépenses et prescrit les recettes.

Il représente, notamment, la COBAN dans ses relations avec l'État et les autres collectivités territoriales.

3 - Le Bureau

Composé du Président, des Vice-Présidents et de Membres, il examine les rapports présentés en Conseil communautaire ainsi que les rapports qui lui sont soumis par le Président. Il constitue un lien important de concertation entre les huit maires.

Le Bureau s'est réuni 12 fois et a traité 75 dossiers.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	: Bruno LAFON
1 ^{er} Vice-Président	: Jean-Guy PERRIERE
2 ^{ème} Vice-Président	: Nathalie LE YONDRE
3 ^{ème} Vice-Président	: Serge BAUDY
4 ^{ème} Vice-Président	: Philippe PERUSAT
5 ^{ème} Vice-Président	: Didier OCHOA
6 ^{ème} Vice-Président	: François CAZIS
7 ^{ème} Vice-Président	: Michel SAMMARCELLI

4 - Les Commissions

Au nombre de neuf, constituées de membres titulaires et de membres suppléants, elles recouvrent les principaux secteurs d'intervention.

Elles apportent leurs contributions aux travaux du Conseil communautaire.

15 réunions de commissions ont traité 46 rapports.

MEMBRES DES DIVERSES COMMISSIONS

Communes	Membres des commissions	Administration générale et Juridiques	Développement durable, gestion des déchets	Communication	Déplacements, transports, cadre de vie	Prospective et nouvelles compétences	Développement économique/ Nouvelles technologies	Équipement et aménagement du territoire, gens du voyage	Finances
	PRÉSIDENTS	Bruno LAFON	Serge BAUDY	Michel SAMMARCELLI	Jean-Guy PERRIERE	François CAZIS	Didier OCHOA	Philippe PERUSAT	Nathalie LE YONDRE
	TITULAIRES								
Andernos-Les-Bains		Albert BERTHELET	Claire VENESI	Marie-Josée HENIN	Philippe BACONNET	Jean-Jacques MONTANE	Marie-Josée HENIN	Bernard LAHAYE	Rolande PRUNIER
Arès		François CHAMBOLLE	Jean CIRIA	Dominique PALLET	Véronique DESTOUESSE	Josiane BOUYGUE	François MARTINEZ	André MORVAN	Christiane MASSEY
Audenge		Chrystel LETOURNEUR	Vincent LOUCHEZ	Françoise CHAZEAU	Patrick BERNE	Catherine CASAU	Patrick BERNE	Adeline PLEGUE	Adeline PLEGUE
Biganos		Guy ROCA	Yves AMAT	Mickaël DINELLI	Patrick BELLARD	Alain POCARD	Véronique GARNUNG	Bernard BORDET	Béatrice CAMINS
Lanton		Didier OCHOA	Françine LOUBES	Alain AVIOTTE	Céline SEMELLE	Céline SEMELLE	Annick DEGUILLE	Hubert PINSOLLE	Didier OCHOA
Lège-Cap Ferret		Jean-François RENARD	Jean-Philippe BRAUGE	Laurent MAUPILE	André ROUAS	Michel SAMMARCELLI	Jean-Philippe BRAUGE	Jean-François RENARD	Laurent MAUPILE
Marcheprime		Manuel MARTINEZ	Joëlle RUIZ	Delphine DANGUY	Michel LONDEIX	Valérie BRETTE	Sylvie HAMMOUD-LARRIERE	Roger MEESTERZHEIM	Philippe SERRE
Mios		Josette LECOQ	Martine SOMMIER	Monique MANO	Jésus JIMENEZ	Marie-Danielle MIGAYRON	Monique LEHMANN	Jean-Claude DUPHIL	Eric DAILLEUX
	SUPLÉANTS								
Andernos-Les-Bains		Jean-Grégory SIROU	Bernard LAHAYE	Bernard EYMERY	Bernard CAZENELVE	Philippe BACONNET	Rolande PRUNIER	Claire VENESI	Jean-Pierre LAULOM
Arès		Geneviève JIMENEZ	Claude CORBIERE	Christian ESPLANDIU	François MARTINEZ	Alain DEBELLEIX	Roger JARNAC	Dominique PALLET	Jean-Pierre LACOSTE
Audenge		Louis SAMARIA	Patrick BERNE	Catherine CASAU	Vincent LOUCHEZ	Louis SAMARIA	Jaëky LANDOT	Patrice MAHIEU	Patrick BERNE
Biganos		Isabelle DUBOS	Jean-Claude BREAUD	Martine BAC	Flavien BASILE	Catherine LEWILLE	Yves AMAT	Françoise DRUDE	Danièle CASAS
Lanton		Hubert PINSOLLE	Céline SEMELLE	Sylvette ARDOUIN	Françine LOUBES	Françine LOUBES	Françine LOUBES	Didier OCHOA	Hubert PINSOLLE
Lège-Cap Ferret		Martine DARBO	Jean-Pierre FILLASTRE	Jean-François RENARD	Lucette LORIOT	Martine DARBO	Jean-Pierre FILLASTRE	André ROUAS	Jean-Philippe BRAUGE
Marcheprime		Marie-Thérèse SAINT-ORENS	Agnès ASSIBAT-TRILLE	Michel LONDEIX	Jean-Bernard VIGNACQ	Valérie SOULAIGRE	Philippe SERRE	Jean-Claude SIMORRE	Joël MOUTINARD
Mios		Marie-Christine RANSINANGUE	Jean-Pierre MITAUT	Jean-Jacques DURAND	Christophe ROSSI	Gérard MAYONNADE	Gérard MAYONNADE	Christophe PRIVAT	Monique MARENZONI

COMMISSION « APPEL D'OFFRES »

Président : Bruno LAFON

Titulaires

Claire VENESI
Serge BAUDY
Jean-Guy PERRIERE
Nathalie LE YONDRE
Sylvette ARDOUIN

Suppléants

Lucette LORiot
Yves AMAT
Delphine DANGUY
Alain DEBELLEIX
Alain AVIOTTE



Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : Constitution et désignation des Membres

Les Régions, Départements et Communes de plus de 10 000 habitants, et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de 50 000 habitants ont dû créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux à partir du moment où ces collectivités confient l'exécution d'un service public à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette Commission est obligatoirement consultée par l'Assemblée délibérante pour avis sur :

- tout projet de délégation de service public avant que le Conseil Municipal ne se prononce sur le principe de la Délégation de Service Public (Article L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales),
- le cas échéant, tout projet de création de régie avec autonomie financière,
- le cas échéant, tout projet de partenariat avant que l'Assemblée délibérante ne se prononce sur le principe du contrat de partenariat (Article L.1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).

En outre, elle est chargée d'examiner chaque année, sur le rapport de son Président, s'il y a lieu :

- Les rapports établis par les délégataires de services publics qui doivent être adressés au Président avant le 1^{er} Juin,
- Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le bilan d'activité des services dotés de l'autonomie financière,
- Les rapports établis par les cocontractants d'un contrat de partenariat.



En fonction de l'ordre du jour, la Commission peut, sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile, notamment :

- Les personnes ayant une compétence particulière, désignées à titre consultatif, par les Communes,
- Les partenaires associés en matière d'accueil des gens du voyage :
 - Le Préfet et/ou ses représentants,
 - Le Président du Conseil Général de la Gironde et/ou ses représentants,
 - Les représentants de la Caisse des Allocations Familiales.

La majorité des Membres de la Commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

Cette Commission, constituée pour la durée du mandat, comporte 12 Membres, à savoir :

- Le Président de la COBAN ou son représentant,
- 8 Membres, élus à la représentation proportionnelle,
- 3 représentants d'associations locales et leurs suppléants, nommés par l'assemblée délibérante.

De surcroît, les Membres du Conseil ont décidé de saisir ladite Commission pour qu'elle rende un avis sur le projet de Délégation de Service Public pour la gestion de l'accueil des gens du voyage sur le territoire de la COBAN.



2^{ème} PARTIE

ACTIONS ET PROJETS MIS EN ŒUVRE EN 2008

A - LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

Association INSERCYCLES

L'association INSERCYCLES aide à la mobilité des personnes en difficulté, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle, en mettant à leur disposition des cycles et des cyclomoteurs.

Compte tenu du développement de son activité, l'association a modifié son organisation, dans le courant de l'année 2007, et a recruté deux personnes, l'une résidant sur le territoire de la COBAN et l'autre sur celui du Val de l'Eyre.

L'Association dispose actuellement d'un parc de 43 cyclomoteurs.

Afin d'assurer la continuité des services proposés par Insercycles aux habitants du Nord Bassin, et considérant son bilan d'activité 2007, la COBAN a décidé de reconduire son adhésion, moyennant une cotisation annuelle identique à celle des années précédentes, soit 450 € et de maintenir sa participation au développement de l'activité d'Insercycles, en versant une subvention d'un montant de 3 000 €.



B - LE DEVELOPPEMENT DURABLE

1 - Le Contrat Opérationnel 2008



Le Conseil Général de la Gironde a signé avec chacune des trois intercommunalités du Pays Bassin d'Arcachon/Val de l'Eyre une convention d'objectifs pluriannuelle.

Le Contrat Opérationnel 2008 fixe les cofinancements des actions permettant d'atteindre lesdits objectifs.



Les actions retenues dans ce contrat découlent des compétences de chacun des partenaires. Elles sont définies en cohérence avec l'ensemble des dispositions contractuelles de l'Etat et de la Région.

Cette politique est la traduction volontaire de faire converger les enjeux de développement économique, de progrès social, de lutte contre les inégalités, de protection de l'environnement et de gestion économe des ressources.

La COBAN prend en compte au moins trois de ces critères sur les dix fixés par le Conseil Général pour l'obtention de toute subvention départementale.

Dans le cadre du contrat 2008, 9 dossiers de demande de subvention, dont la liste figure ci-après, ont été déposés auprès du Conseil Général de la Gironde.

2 - Pays du Bassin d'Arcachon/Val de l'Eyre : Mise en place de la gestion du programme LEADER 2007/2013

La candidature du Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre a été retenue pour l'attribution de fonds européens dans le cadre du programme LEADER 2007/2013.

La Communauté de Communes du Val de l'Eyre a été désignée comme structure porteuse du projet.

Un comité de programmation doit être créé, comprenant 17 Membres, dont 7 issus des structures publiques.



3 - Candidature pour l'Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche (FEP)

L'axe 4 constitue une nouvelle priorité du Fonds Européen pour la Pêche pour aider les zones plus durement touchées par la pénurie de ressources halieutiques et la nécessaire restructuration du secteur (compétitivité, nouveaux débouchés ...).

Le FEP est un fonds structurel au même titre que le FEDER, FSE ou FEADER. L'objectif d'un fonds structurel est d'adapter et de gérer le développement des structures (équipements nécessaires à la production de biens ainsi que l'organisation des processus de production) dans un secteur visé.

En l'occurrence, l'objectif du FEP est de :

- Soutenir une exploitation durable des ressources de pêche et instaurer un équilibre stable entre ces ressources et la capacité de la flotte de pêche de l'Union Européenne ;
- Renforcer la compétitivité et la viabilité économique des opérateurs du secteur ;
- Promouvoir des méthodes de pêche et de production respectueuses de l'environnement ;
- Apporter un soutien adéquat aux personnes employées dans le secteur ;



- Faciliter la diversification des activités économiques dans les zones dépendantes de la pêche.

L'enveloppe disponible pour ce programme est de 5,7 millions d'euros au niveau national, partagée entre une dizaine de territoires retenus.

L'enveloppe potentielle de Fonds européen sur l'axe 4 pour le Bassin d'Arcachon serait donc de 500 000 à 570 000 € pour la période 2008/2013.

Le FEP permet de mettre en œuvre des nouvelles mesures qui reposent sur l'existence d'un partenariat entre les acteurs de la pêche et les acteurs du développement territorial. A ce titre, un partenariat inédit associe, sur le territoire, la Section Régionale Conchylicole (SRC), le Comité local des pêches maritimes et des élevages marins et les collectivités locales constituant le Pays Bassin d'Arcachon/Val de l'Eyre (COBAS, COBAN, Communauté de Communes du Val de l'Eyre).

Le Comité de Pilotage du Pays du Bassin d'Arcachon/Val de l'Eyre, réuni le 22 juillet 2008, a entériné la décision de candidater à ce programme européen aux côtés des organisations professionnelles.

La SRC, le Comité local des Pêches et le Pays, territoire de projet organisé autour des trois intercommunalités, sans structure juridique propre, confie le soin de porter cette candidature à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud. En effet, l'Agglomération est la seule intercommunalité à fiscalité propre dont l'intégralité des Communes possède une façade littorale. De même, c'est elle qui accueille les sièges des organisations professionnelles (Comité local des Pêches, SRC, ARCACOOP, Criée), ainsi que les services des Affaires maritimes. La COBAS sera ainsi structure juridique porteuse du « Groupe FEP Axe 4 ».

Composition du Comité de Programmation

«Le **Comité de Programmation** du groupe est l'organe décisionnel constitué des partenaires locaux du territoire, représentatifs des différents milieux socio-économiques concernés par la stratégie de développement du groupe. Au moins 50 % des membres doivent venir des secteurs pêche et/ou aquaculture. Au moins 50 % des membres doivent également représenter le secteur privé.

Le comité de programmation est chargé de la mise en œuvre de la stratégie. Il décide du soutien apporté par le FEP, via l'axe 4, aux maîtres d'ouvrage d'opérations s'intégrant au plan de développement.»

Pour le Bassin d'Arcachon, ce Comité sera composé de 4 élus (1 par intercommunalité (COBAN, COBAS, CDC Val de l'Eyre, SIBA) et de **10 privés** (4 professionnel(le)s issu(e)s des activités de pêche, 4 issu(e)s des activités de conchyliculture, 1 représentant(e) d'association environnementale, 1 représentant(e) de la filière nautique).

Ces 14 membres titulaires auront chacun un suppléant, soit un total de 28 personnes.





4 - SAGE «Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés» Renouvellement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) - Désignation d'un représentant titulaire de la COBAN

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne pilote la mise en place du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) pour la protection du milieu aquatique de la « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés ». Ce SAGE regroupant les départements de la Gironde et des Landes, a été approuvé le 5 février 2008 et le Préfet de la Gironde en est le Préfet coordonnateur.

Une Commission Locale de l'Eau (CLE), composée d'Elus, de représentants d'usagers et d'associations ainsi que de représentants de l'Etat, travaille à sa mise en œuvre et à sa révision. Constituée le 11 juin 2002, elle doit être renouvelée intégralement, le mandat des membres des CLE étant de six ans selon l'article 3 du décret 92-1042 du 24 septembre 1992.

Afin de participer aux travaux de cette Commission, la COBAN a désigné un représentant pour y siéger en qualité de titulaire dans le Collège des représentants des Collectivités Territoriales.

5 - Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) chargée du suivi de la réhabilitation du site du Centre d'Enfouissement de Déchets d'Audenge – Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant

L'article R 125-6 du Code de l'Environnement fixant les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets, prévoit la nomination des membres des Commissions Locales d'Information et de Surveillance (CLIS) pour une durée de trois ans.

Conformément à cette disposition, le Bureau de la Protection de la Nature et de l'Environnement de la Préfecture de la Gironde, procède actuellement au renouvellement des membres de la CLIS chargée du suivi de la réhabilitation du centre d'enfouissement des déchets d'Audenge et souhaite que notre Collectivité puisse siéger au sein de cette instance.

Afin de participer aux travaux de cette Commission, la COBAN a désigné un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du Collège des Collectivités Territoriales.

6 - Groupement de commande pour un Conseil en Orientation Energétique (COE) – Demande de subvention auprès de l'ADEME et du Conseil régional d'Aquitaine

Dans le cadre de l'élaboration de son Agenda 21, le Pays du Bassin d'Arcachon/Val de l'Eyre a récemment proposé une mutualisation entre les Communes et Intercommunalités du territoire afin de faire appel à un prestataire pour **l'évaluation des consommations énergétiques de l'ensemble du patrimoine bâti de la collectivité.**

Cette mission de diagnostic énergétique permet d'évaluer les consommations affectées à un bâtiment, de déterminer des actions à mener pour agir sur les principaux consommateurs, de définir d'éventuels investissements à engager assortis de temps de retour estimés et de planning de réalisation.

L'association des collectivités prendra la forme d'un **groupement de commande** créé pour l'occasion et piloté par la COBAN.

L'un des intérêts de lancer la consultation en groupement est de mutualiser les moyens pour le lancement de la procédure de marchés publics et de réaliser ainsi des économies d'échelle.

En outre, il est précisé qu'avant la fin de l'année 2008, une telle démarche collective pourrait prétendre à des financements pouvant porter jusqu'aux 2/3 du coût de l'étude, non accessibles aux Communes agissant individuellement. Il est à noter que ces éventuels financements ne pourront porter que sur les bâtiments qui ne sont pas soumis à une obligation légale (soit ceux de moins de 1 000 m²).

Les différentes collectivités ont transmis les éléments nécessaires à l'élaboration d'un cahier des charges afin de lancer une consultation et ont ainsi confirmé leur volonté de lancer une telle étude dans le cadre d'une démarche collective. De plus, elles ont fait parvenir à la COBAN **un courrier autorisant son Président à rechercher tous les financements possibles** afin de mener à bien cette opération.

C - L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1 - L'accueil des gens du voyage

a) Les aires d'accueil

En 2007, les élus de la COBAN avaient proposé une modification du





Schéma départemental d'accueil des gens du voyage au Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Arcachon.

Cette demande avait reçu un avis favorable, à la condition que l'aire de grand passage d'Andernos-Les-Bains soit conforme. La conformité de cette aire a été actée lors d'une visite sur site de la Commission Consultative des Gens du Voyage, le 1^{er} octobre 2008.

Le dispositif d'accueil des gens du voyage est donc constitué, en plus de l'aire de grand passage d'Andernos-Les-Bains, de deux aires d'accueil de 26 places sur la Commune d'Audenge (aire permanente) et de Biganos (aire saisonnière).

Les études de conception des deux aires d'accueil ont été exécutées avec, notamment :

- la validation du projet d'aménagement de l'aire de Biganos le 6 octobre 2008 ;
- la validation du projet d'aménagement de l'aire d'Audenge le 16 décembre 2008 ;
- le dépôt de la demande de permis de construire de l'aire de Biganos le 30 décembre 2008.
- Les travaux seront lancés en 2009 pour une ouverture mi-2009.

b) La gestion des aires d'accueil

Considérant la structure actuelle de la COBAN, les difficultés que représentent la gestion directe des aires d'accueil des gens du voyage et les usages dans le département, la gestion déléguée est apparue comme un choix judicieux. Celui-ci a été entériné par délibération au Conseil du 16 décembre 2008. La procédure de délégation du service public de gestion des aires sera menée durant l'année 2009.

2 - Convention Pays tripartite pour le financement du schéma de développement culturel

Dans le cadre du premier contrat de Pays Bassin d'Arcachon/Val de l'Eyre, la COBAN est maître d'ouvrage de l'étude relative au schéma de développement culturel.

A ce titre, elle a conclu un marché d'étude avec le Cabinet ABCD, et sollicité diverses interventions financières de la part de ses partenaires institutionnels. L'Etat s'est désengagé de cette opération, qui bénéficie toutefois d'aides de la part de la Région et du Conseil Général (COP 2007).

Le plan de financement initial est établi sur la base d'un coût estimatif de 60 000 € TTC.

La Région et le Département participent chacun à hauteur de 15 000 €. Les trois intercommunalités du Pays se répartissent la charge résiduelle, soit 30 000 € TTC sur la base de leurs populations respectives issues du

recensement général de 1999, soit :

* CDC Val de l'Eyre	10,70 %	soit	3 210 €
* COBAS	49,60 %	soit	14 880 €
* COBAN	39,70 %	soit	11 910 €

D - ENVIRONNEMENT : LES DECHETS

1 - Déchèterie de Biganos

L'équipement est situé sur une partie de l'emprise de l'ancienne décharge communale de Biganos, au lieu-dit « Bois de Caubet », s'étendant sur une superficie d'environ 3 200 m².

Dans cette perspective, la COBAN a missionné un maître d'œuvre qui a réalisé les études de conception pendant l'année 2008 avec, notamment :

- la validation du projet d'aménagement le 16 décembre 2008 ;
- le dépôt de la déclaration d'exploiter le 17 décembre 2008 ;
- le dépôt de la demande de permis de construire le 30 décembre 2008.

Les travaux seront réalisés en 2009 pour une ouverture après l'été 2009.

2 - Réhabilitation des décharges

a) Suivi annuel des décharges réhabilitées

A compter de leur réhabilitation, les anciennes décharges font l'objet d'un suivi annuel et d'opérations régulières d'entretien et de maintenance.

Sites	Décharges Lège-Cap Ferret	Décharge de Mios
Années de réhabilitation	2006	2006-2007
Contrôle des eaux souterraines	8 prélèvements	6 prélèvements
Contrôle des lixiviats	5 prélèvements	-
Entretien du site	2 interventions	2 interventions
Maintenance des installations de pompage des lixiviats	Suivi hebdomadaire et 4 interventions annuelles de maintenance 9 300 m ³ de lixiviats pompés	Sans objet
Maintenance de la torchère :	Suivi continu et interventions périodiques de maintenance 604 678 m ³ de biogaz brûlés (en baisse de 17,8 % par rapport à 2007)	Sans objet

b) Travaux de réhabilitation de la décharge d'Arès

Les études de conception des travaux de réhabilitation de la décharge communale d'Arès ont été engagées en mai 2008. Les travaux ont démarré en septembre 2008. Ils s'achèveront au cours du premier semestre 2009.



Les travaux ont conduit à réduire l'emprise de la zone où les déchets avaient été déposés. Ils ont consisté à purger la zone de déchets potentiellement en contact avec la nappe phréatique et à la remblayer avec des matériaux inertes. Les déchets ont ensuite été remodelés en dôme, étanchéifiés et végétalisés.

Quatre puits d'évacuation des biogaz, équipés de biofiltres ont été implantés à la surface.

Conformément à la réglementation en vigueur, un suivi trentenaire du site sera effectué.

c) Travaux de réhabilitation de la décharge de Biganos

Les études de conception des travaux de réhabilitation de la décharge communale de Biganos ont été engagées en juin 2008 avec notamment la validation du projet de réhabilitation le 6 octobre 2008. Les travaux s'exécuteront au cours du premier semestre 2009.

3 - Création d'un centre de transfert à Mios

Depuis le 1^{er} janvier 2007 et la fermeture du centre d'enfouissement technique d'Audenge, l'absence de solution locale de traitement oblige la COBAN à transporter les déchets du Sud du territoire directement vers le site de son prestataire de traitement.

Malgré la volonté collective, aucune solution ne semble émerger à court terme.

La COBAN envisage donc de créer un point de rupture de charge au Sud de son territoire pour accueillir les déchets des Communes d'Audenge, Biganos, Lanton, Marcheprime et Mios.

Dans cette perspective une étude de faisabilité a été lancée en août 2008 pour identifier les contraintes du projet, établir les caractéristiques techniques de l'équipement à implanter et définir le pré-programme de travaux.

4 - La mise en place de la redevance spéciale

Dans le cadre de la collecte des déchets des ménages, la COBAN collecte également les déchets **assimilés** des entreprises privées et des administrations ; ce service public étant financé par la TEOM, la COBAN a l'**obligation légale** de financer par la redevance spéciale la collecte additionnelle des déchets assimilés.

Le principe de mise en place de la redevance spéciale a été voté par la COBAN en juillet 2005. **Son application effective commencera au 1^{er} janvier 2009.**

Chaque professionnel disposant d'un bac à ordures ménagères d'une contenance supérieure à 120 litres, et qui souhaite bénéficier du service public de collecte, devra signer avec la COBAN une convention.





Les bacs de tri leur seront proposés sans surcoût, et leurs cartons seront acceptés dès le 1^{er} janvier 2009 dans les déchèteries de la COBAN (à l'exclusion de tout autre déchet). De plus, le calcul de la redevance spéciale tiendra compte de la saisonnalité de l'activité.

Enfin, la TEOM payée pour le local professionnel sera intégrée dans le calcul. Si le coût du service est inférieur ou égal à la TEOM, le montant de la redevance spéciale sera nul.

La mise en œuvre de ce nouveau dispositif a été préparée tout au long de l'automne 2008 :

Octobre : mailing d'information à tous les professionnels
mise en place d'un n° vert dédié (0800.001.031)
deux réunions d'information (Biganos et Andernos-Les-Bains)

Du 21/10 au 18/12/08 : 12 enquêteurs ont rencontré plus de 1600 professionnels

Décembre 08 : 3 réunions complémentaires :
(Lège-Cap Ferret, Arès, Andernos-Les-Bains)

En novembre et décembre, 200 conventions ont été envoyées (nombre total estimé à 400).

Cependant, les signatures de conventions ainsi que les livraisons de bacs ne seront pas finalisées au 1^{er} janvier 2009, c'est pourquoi la date d'application stricte des nouvelles règles stipulées dans le règlement de redevance spéciale est prévue au **1^{er} mars 2009**.

E - LE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

I - LA COMMUNICATION

Les actions de communication de la COBAN se sont attachées, à partir des différents systèmes d'information mis en place, à affirmer le rôle de la Communauté de Communes en valorisant les projets entrepris ou réalisés dans le domaine d'intervention de la collecte et du traitement des déchets.

Parallèlement, elle s'est engagée dans des opérations de communication de proximité en allant à la rencontre des habitants du Nord Bassin. Pour encore mieux sensibiliser le public à l'importance du tri des déchets, elle a organisé toute une série de rendez-vous sur le territoire communautaire.



1 - Les systèmes d'information en direction du public

● Le magazine d'information « COBAN Atlantique »

Edité en 30 000 exemplaires, selon une parution bi-annuelle, diffusé dans tous les foyers du Nord Bassin, ainsi qu'à l'ensemble de nos partenaires institutionnels, « COBAN Atlantique » a représenté un bon support d'information permettant de mieux faire connaître aux habitants, mais également aux nouveaux arrivants, l'action de la Communauté de Communes.

Le prochain magazine, dont la parution est intervenue fin juin-début juillet, a consacré, notamment, une part importante à la présentation de la nouvelle assemblée communautaire, les autres sujets étant déterminés en fonction de l'actualité.

● Le site Internet

Il constitue un véritable outil de communication complémentaire au magazine et apporte une information claire et facile d'accès. Il facilite les échanges avec la population à partir de rubriques thématiques pratiques. Il fait l'objet d'actualisations régulières.

● Les relations avec la presse

Les dossiers et communiqués de presse adressés :

- Aux médias locaux (Sud-Ouest, La Dépêche du Bassin, Radio Côte d'Argent et Cap FM)
- A la presse départementale et régionale (Objectif Aquitaine, Le Moniteur, France Bleu Gironde, Wit FM, TV7, France 3 Aquitaine ...)
- A la presse nationale (La Gazette des Communes, Environnement Magazine ...),

ont assuré une meilleure connaissance de la COBAN. L'organisation de conférences ou de visites de presse a favorisé également une meilleure approche des projets ou des réalisations de la Communauté de Communes.

● L'information apportée par les Ambassadeurs du tri

La mission des Ambassadeurs du tri vise à établir des relations de proximité avec la population.

Agents de terrain, ils dispensent une information sur les modalités de la collecte sélective, l'importance de la qualité du tri pour la valorisation des déchets. Lors de leurs visites de contrôle, ils vérifient au niveau des bacs à couvercle jaune que les règles du tri sont bien assimilées. Dans le cas contraire, ils procèdent à une information ciblée.

2 - La stratégie de communication de proximité

● L'objectif

Dans un plus grand souci d'information, la COBAN a développé un programme de communication de proximité à destination des adultes et des enfants, autour du tri des déchets.

Cette démarche visait à établir le dialogue avec les habitants sur un sujet les concernant au quotidien, à l'occasion de rencontres s'intégrant dans des manifestations initiées par les Communes ou se déroulant sur des sites à forte fréquentation.

Le geste du tri, en effet, qu'il concerne les emballages collectés à domicile ou les apports en déchèteries, contribue à la protection de notre environnement, donne une seconde vie aux matériaux recyclables, et permet de réduire le volume des ordures ménagères résiduelles.

● La participation de la COBAN

ANDERNOS-LES-BAINS :

Salon des Loisirs, espace environnement (26 et 27 avril)

ARÈS :

- Marché municipal (17 juin)
- Centre Leclerc (18 juillet)

AUDENGE :

- Journée du développement durable (2 avril)
- Fête de la Saint-Yves, espace environnement (17 mai)

BIGANOS :

- Semaine du développement durable (12 avril)
- « 1 semaine pour ma planète », galerie Auchan (16 mai)
- Forum des associations (7 septembre)

LANTON

- Journée de préservation de la nature, Esplanade de Cassy (21 juillet)
- Forum des associations (21 septembre)

LÈGE-CAP FERRET

Mois de la nature, médiathèque
(6, 15, 20 et 23 mai, matinée et/ou après-midi)

MARCHEPRIME

Fête des écoles (20 juin)

MIOS

Forum des associations (6 septembre)





● **Les outils utilisés**

Un stand-exposition a été créé, comprenant :

- des panneaux permettant de découvrir, dans une approche pédagogique, les différents déchets qui font l'objet du tri mais également de mieux percevoir leur valorisation,
- deux vitrines consacrées aux étapes de valorisation des déchets invitent le public à mieux comprendre le devenir des déchets triés,
- des documents d'information : Guide du tri, aide-mémoire sur le tri, deuxième vie des emballages ...

Communication rime aussi avec animation : sur le stand, était organisé un jeu-concours doté de prix (livres de découverte du Bassin d'Arcachon, composteurs) et d'un super prix (vélo).

Une table à jeu a permis également de tester les connaissances du visiteur sur le tri des déchets.

A l'attention des scolaires, la COBAN a édité une plaquette ludo-pédagogique : «Accompagne Léa et Paul sur la trace de nos emballages». Conçue en lien avec des référents de l'enseignement, elle visait à sensibiliser les enfants de six à onze ans au respect de l'environnement et spécifiquement au tri des déchets. Elle offrait l'occasion de leur faire découvrir et partager les bons réflexes citoyens.

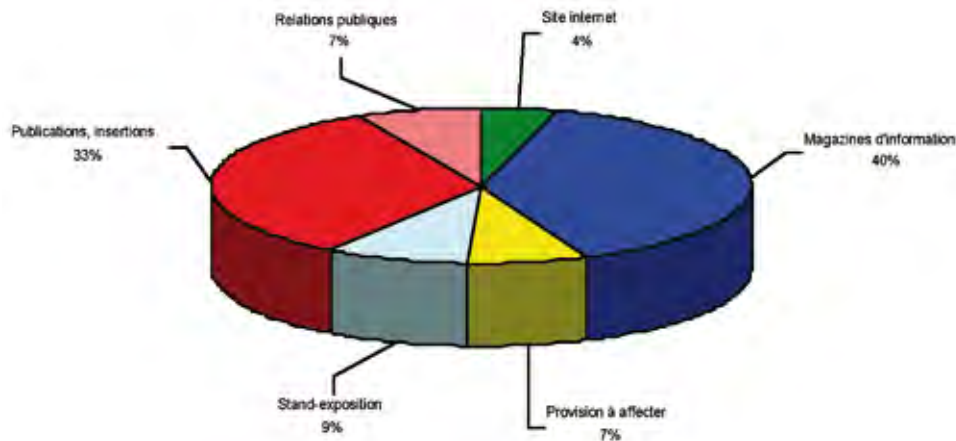
En outre, afin de développer la pratique du geste de tri, lors de manifestations génératrices de déchets, la COBAN a proposé aux Communes qui le souhaitent de mettre à leur disposition plusieurs « **points de tri** » destinés à recueillir les différents déchets produits. Elle désirait ainsi développer avec elles, une relation de partenariat afin d'encourager la prise en compte de ses objectifs dans l'organisation matérielle des dites manifestations.



LE BUDGET COMMUNICATION 2008

(Répartition prévisionnelle des postes)

Un budget de 115 000 € soit 0,64% du budget général 2008



II- LE SERVICE MARCHÉS PUBLICS & AFFAIRES JURIDIQUES

A titre liminaire, il est rappelé que l'activité de ce service est centrée sur les activités suivantes :

- Passation & notification des marchés publics,
- Interventions pour l'exécution des marchés publics (avenants, reconductions, pénalités, difficultés d'exécution),
- Passation & gestion des contrats de la collectivité,
- Gestion des contrats d'assurances :
 - Dommages aux biens, Responsabilité civile,
 - Flotte Automobile,
 - Prévoyance du personnel et des risques statutaires,
 - Atteinte à l'environnement et Protection juridique
- Gestion des sinistres de la collectivité, (hors sinistres relatifs à la prévoyance du personnel),
- Gestion & suivi des contentieux & litiges,
- Assistance des services pour tous les éléments de dossiers relatifs au droit public ou privé.

1 - Les Marchés Publics

Le Service a traité 22 marchés, dont 20 en procédure adaptée et 2 en appels d'offres ouverts.

Objets des marchés	Types de consultations	Types de marchés
Andernos-Les-Bains : Collecte des encombrants	MAPA	Prestations de services
Fournitures de titres de restauration	MAPA	Prestations de services
Poubelles de mer – été 2008	MAPA	Prestations de services
Lège-Cap Ferret : Lavage des bacs collectifs (été 2008)	MAPA	Prestations de services
Andernos-Les-Bains : Gestion aire d'accueil	DSP	Prestations de services
Réhabilitation de la décharge municipale de Biganos : Maîtrise d'œuvre	MAPA	Prestations intellectuelles
Réhabilitation de la décharge municipale d'Arès : Maîtrise d'œuvre	MAPA	Prestations intellectuelles
Fourniture de matériel de pré-collecte pour les déchets ménagers (2 lots)	MAPA	Fournitures
Acquisition d'un chariot élévateur	MAPA	Fournitures
Location longue durée de deux véhicules	MAPA	Fournitures
Fourniture, collecte & traitement DASRI (3 lots)	MAPA	Fournitures
Déchèterie d'Audenge : Travaux d'amélioration	MAPA	Travaux
Création d'un centre de transfert à Mios : Etude de faisabilité & pré-programme	MAPA	Prestations intellectuelles
<ul style="list-style-type: none"> • Décharge de Lège-Cap Ferret • Décharge de Mios, • Centre de transfert de Lège-Cap Ferret • Aire de grand passage d'Andernos-Les-Bains : Travaux bi-annuels d'entretien des espaces verts 	MAPA	Prestations de services
Centre de transfert de Lège-Cap Ferret : Réalisation de travaux d'aménagement	MAPA	Travaux
Ancienne décharge intercommunale d'Arès (2 lots) : Travaux de réhabilitation	AO	Travaux
Fourniture et adaptation d'un logiciel destiné à gérer la redevance spéciale	MAPA	Prestations de services
Location longue durée de deux véhicules pour complément de la flotte automobile	MAPA	Fournitures
Ancienne décharge municipale de Lège-Cap Ferret : Maintenance trimestrielle de l'installation des pompes de lixiviats et du compresseur	MAPA	Prestations de services
Déchèterie d'Audenge : Location d'un local préfabriqué	MAPA	Fournitures
Centre de transfert de Lège-Cap Ferret : Création d'un local de stockage	MAPA	Travaux
Ancienne décharge de Biganos (3 lots) : Travaux de réhabilitation	AO	Travaux

2 - Autres activités du Service :

Assurances

- Gestion des primes et des actualisations
- 13 dossiers de sinistres

Litiges & Contentieux :

- 3 contentieux
- 1 litige

III – Les Ressources Humaines

1 - Tableau des effectifs

Répartition de l'effectif pourvu par catégories au 31 décembre 2008

Catégories	Titulaires	Non Titulaires	Total
A	5	2	7
B	1	-	1
C	33	5	38
Total	39	7	46

Répartition de l'effectif pourvu par services au 31 décembre 2008

Catégories	Titulaires	Non Titulaires	Total
Administration Générale	9	3	12
Administration des Services Techniques	6	4	10
Redevance Spéciale	2		2
Déchèteries	14		14
Service Propreté	2	-	2
Quai de transfert	1	-	1
Agents en surnombre	3	-	3
Agents en arrêt maladie	2	-	2
Total	39	7	46

16 agents titulaires sont détachés auprès de la société EDISUD.

Evolution de l'effectif pourvu en 2008

Effectif	Titulaires	Non titulaires	Total emplois permanents
Au 1er janvier	32	11	43
Arrivées en cours d'année	7	4	11
Départs en cours d'année	6	2	8
Au 31 décembre	33	13	46
Variation en nombre d'agents	1	2	3



2 - Suivi du Personnel

● Aspects statutaires

Les départs et arrivées :

Sept personnes sont arrivées à la COBAN : Une secrétaire technique, un responsable Redevance Spéciale, un contrôleur de Collectes, un responsable des déchèteries et un Ambassadeur de Tri, et enfin un gardien de déchèterie en reprise après 3 ans de disponibilité.

Quatre agents détachés auprès d'EDISUD ont été réintégrés au sein de la COBAN.

Huit agents ont quitté la COBAN : une mutation, une prise en charge par le CNFPT, une démission, une fin de contrat, un licenciement et trois départs à la retraite.

Deux prolongations de mise en disponibilité ont été sollicitées.

Les titularisations et stagiairisations :

Trois agents ont été titularisés ; cinq agents ont été stagiairisés.

La formation :

34 agents ont bénéficié de formations pour améliorer le service rendu aux usagers.

Les concours et examens :

Un agent a été reçu à l'examen d'Attaché Principal ; un agent à l'examen d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe ; deux agents au concours d'Adjoint Technique 1^{ère} classe.

La Médaille d'Honneur régionale, départementale et communale

Un agent a obtenu la Médaille Echelon Or.

● Aspect social

La maladie :

827 jours d'arrêts maladie ont été recensés concernant :

La maladie ordinaire : 71

La maladie de longue durée: 730

Les accidents du travail : 26

La garantie maintien de salaire

5 agents ont adhéré à la garantie « maintien de salaire », souscrite par la COBAN auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale, soit 36 agents adhérents au 31 décembre 2008.

La Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)

13 agents adhèrent à la Complémentaire santé.

Garantie CAREL (Caisse de retraite des Elus)

Depuis le 19 avril 2008, un Elu adhère à la garantie CAREL.

Les Chèques Restaurant

33 agents ont bénéficié de Chèques Restaurant durant l'année.

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS)

67 agents de la COBAN dont 3 à la retraite adhèrent au Comité National d'Action Sociale.

Certains agents ont bénéficié des réductions et des aides du CNAS (Cinéma et Spectacles, coupon sport, chèques lire, disques, aides aux séjours linguistiques, vacances, centre de loisirs, rentrée scolaire pour les enfants à partir de la 6^{ème}, le Noël des enfants de 0 à 10 ans, ticket CESU, naissance, garde de jeunes enfants, départ à la retraite, médaille du travail, décès, plan épargne chèque vacances et certains prêts d'accompagnement au quotidien).

IV – L'Administration générale et l'Accueil

Commissions, Bureaux et Conseils communautaires

- Réception des rapports établis par les Services
- Envoi des rapports aux différents Membres
- Envoi des comptes-rendus ou relevés de décisions aux différents Membres
- Visa des délibérations auprès de la Sous-Préfecture chargée de l'Arrondissement du Bassin d'Arcachon
- Envoi des délibérations à tous les Membres
- Rédaction des relevés de décisions du Bureau
- Rédaction des procès-verbaux des séances du Conseil, à l'appui de leur enregistrement.

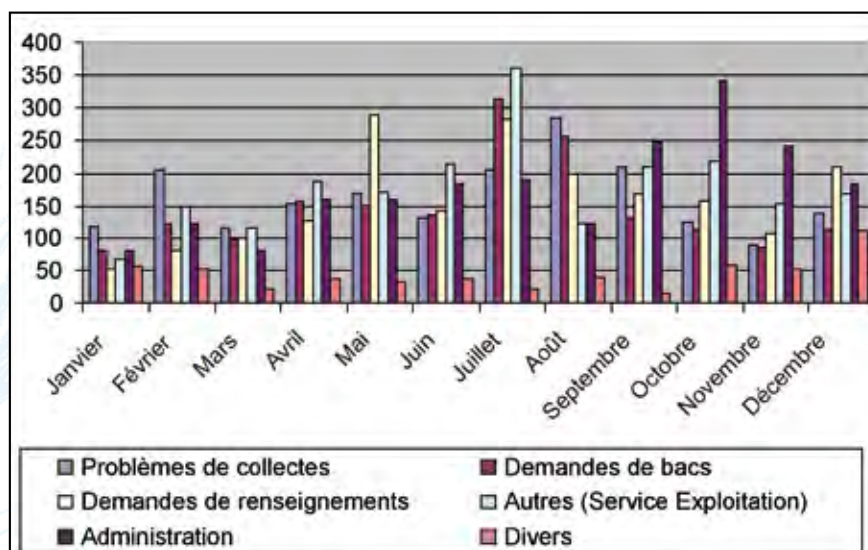
	Nbre de séances	Nbre de rapports	Nbre de délibérations
Commissions	15	46	
Bureau	12	75	
Conseil	6	70	70

Divers :

Enregistrement et expédition du courrier
Gestion des missions
Organisation des réunions
Tenue des plannings
Réponses aux courriers
Secrétariat de l'assemblée
Secrétariat du Président
Secrétariat de la Communication
Vœux du Président.

**10400 appels téléphoniques ont été comptabilisés,
répartis comme suit :**

	Problèmes de collectes	Demandes de bacs	Demandes de renseignements	Divers Service Exploitation	Administration	AUTRES	Total
Janvier	118	82	52	67	82	57	458
Février	204	123	81	149	123	53	733
Mars	115	98	100	116	82	21	532
Avril	153	156	127	189	158	37	820
Mai	167	151	290	171	159	33	971
Juin	129	136	142	213	184	37	841
Juillet	204	313	282	361	191	22	1373
Août	284	258	198	122	122	40	1024
Septembre	209	129	167	210	249	16	980
Octobre	124	114	157	218	343	59	1015
Novembre	89	86	106	153	241	53	728
Décembre	137	114	210	168	184	112	925
Total	1933	1760	1912	2137	2118	540	10400



F - LES FINANCES

Le budget primitif 2008 de la COBAN a été adopté le 11 février 2008 et a fait l'objet d'un budget supplémentaire voté le 7 juillet 2008.

Le compte administratif 2008 a été voté le 17 mars 2009. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes effectivement réalisées.

La présentation synthétique des comptes, pour l'année 2008, permet de mieux appréhender la structure du budget communautaire.

Les dépenses réalisées au titre de l'exercice 2008 se sont élevées à 13 245 598 €

Elles se répartissent entre :

Dépenses de fonctionnement, dont 88 % :	11 605 121 €
• dépenses de gestion	8 901 241 €
• charges de personnel	2 297 614 €
• intérêts de la dette	271 017 €
Dépenses d'investissement, dont 12 % :	1 640 477 €
• travaux, acquisitions	1 250 229 €
• remboursement de la dette	390 248 €

Les recettes réalisées au titre de l'exercice 2008 se sont élevées à 17 146 401 €

Elles se répartissent entre :

Recettes de fonctionnement : 84 %	14 452 483 €
Recettes d'investissement : 16 %	2 693 918 €

1 - Les dépenses

a) Répartition des dépenses de fonctionnement

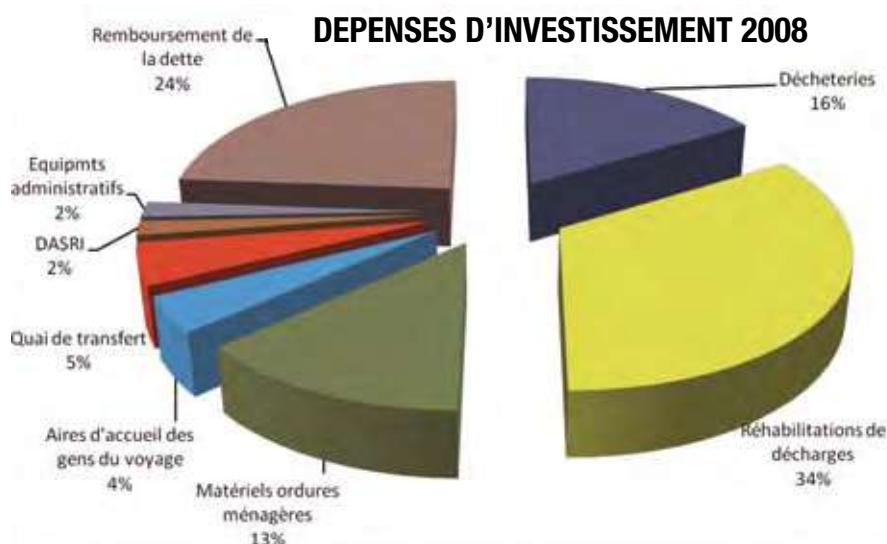
Nature des dépenses de fonctionnement réalisées au titre de l'exercice 2008	Montant
Charges de structures	536 909 €
Charges de personnel	2 297 614 €
Aires d'accueil des gens du voyage	28 947 €
Charges d'entretien des décharges	84 684 €
Intérêts des emprunts	264 289 €
Coût de la collecte (OM - déchets verts - JRM - Verre)	3 908 244 €
Traitement des déchets	1 841 180 €
Tri et refus de tri des matériaux	859 060 €
Déchets des Services Techniques Municipaux	249 180 €
Coût des structures (déchèteries-quai de transfert-décharges)	1 535 014 €
TOTAL	11 605 121 €

a) Répartition des dépenses de fonctionnement

- Une part importante de ces dépenses (1 291 180 €) a permis de financer un grand nombre de travaux, à savoir :

Réhabilitation des décharges	554 212 €
Aires d'accueil des gens du voyage	69 606 €
Acquisitions de bacs & matériels à ordures ménagères	218 157 €
Travaux & équipements des déchèteries	268 331 €
Travaux et aménagement du centre de transfert	80 704 €
Bornes DASRI	28 170 €
Total	1 291 180 €

● **L'autre part significative (390 248 €) représente** le remboursement du capital de la dette.



2 - Les recettes

a) Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement :

● **Des contributions locales, par le biais du produit :**

- des quatre impôts directs locaux perçus par la Communauté au titre de la fiscalité additionnelle : taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et le non bâti et taxe professionnelle,
- de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

● **De l'aide de l'Etat, au titre :**

- de la Dotation Globale de Fonctionnement (Dotation d'intercommunalité)
- de l'Allocation du Fonds de Compensation de la T.V.A. (FCTVA) sur les dépenses d'investissement.

● **D'entités diverses, dont la participation de la Société Eco-Emballages**

Les contribuables locaux, au travers des impôts directs et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ont participé pour 82 % aux recettes de fonctionnement contre 73 % en 2007.

En 2008, le produit de la TEOM s'est élevé à 10 973 047 €, soit 76 % des recettes de fonctionnement (68 % en 2007). Par ailleurs, l'action des services en matière de sensibilisation au tri et de recyclage des matériaux, continue de porter ses fruits. Le produit de la valorisation des matériaux recyclés s'est élevé à 397 753 €.

Comme pour tous les groupements à fiscalité propre qui l'ont instaurée, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est donc une recette fiscale essentielle pour la COBAN.

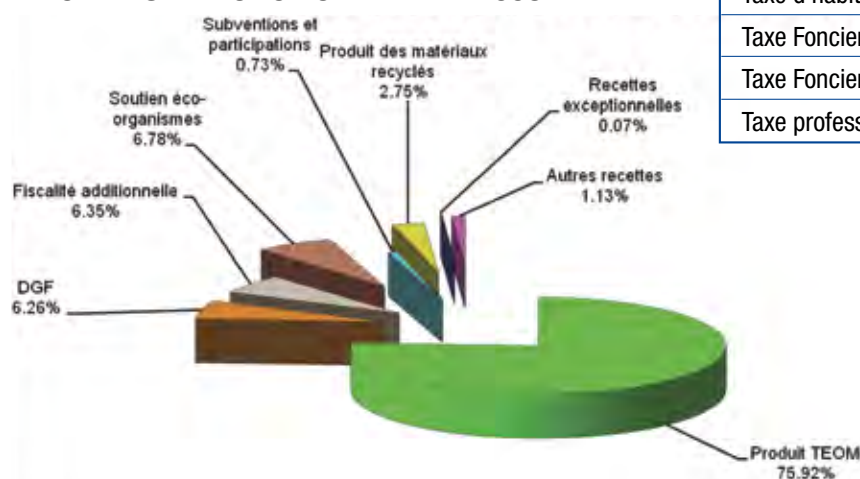
En 2008, le produit fiscal total issu de la fiscalité additionnelle s'est élevé à 917 576 € soit 6 % des recettes de fonctionnement (5 % en 2007).

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'est élevée à 904 764 € et représente 6 % des recettes de fonctionnement (6 % en 2007).

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2008 par Commune	
Andernos-Les-Bains	13,95 %
Arès	16,25 %
Audenge	19,28 %
Biganos	21,14 %
Lanton	18,70 %
Lège-Cap Ferret	14,58 %
Marcheprime	26,04 %
Mios	23,00 %

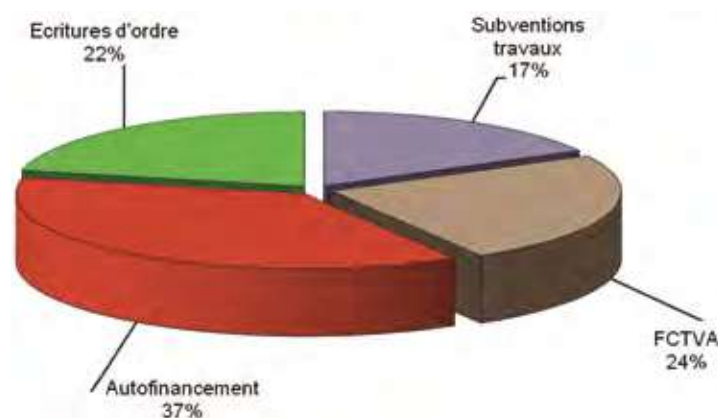
Taux de la fiscalité additionnelle en 2008	
Taxe d'habitation	0,348 %
Taxe Foncier bâti	0,474 %
Taxe Foncier non bâti	0,999 %
Taxe professionnelle	0,483 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2008



b) Les recettes d'investissement proviennent principalement :

- de l'autofinancement 1 272 392 €
 - de subventions (Conseil Général, Conseil Régional ...) 589 454 €
 - du FCTVA 832 072 €
 - des écritures d'ordre 739 206 €
- Soit un total de 3 433 124 €**



c) Résultat de l'exécution budgétaire 2008

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - RESULTATS				
TOTAL BP + BS et DM 2008: 23 960 393.98 €	CRÉDIT 2008 (BP+BS+DM)	CA 2008	RAR 2008	Résultat de l'exercice
Recettes de fonctionnement	13 327 764.00	14 452 483.48		14 452 483.48
Dépenses de fonctionnement	16 182 790.00	12 344 326.78		12 344 326.78
Résultat de fonctionnement de l'exercice		2 108 156.70		2 108 156.70
Résultat 2007 reporté (excédent)	2 855 026.00	2 855 026.00		2 855 026.00
Résultat cumulé de fonctionnement 2008		4 963 182.70		4 963 182.70
Recettes d'investissement	7 777 603.98	3 433 124.05	346 814.89	3 779 938.94
Dépenses d'investissement	6 301 885.70	1 640 476.95	1 271 425.13	2 911 902.08
Résultat d'investissement de l'exercice		1 792 647.10	-924 610.24	868 036.86
Résultat 2007 reporté (déficit)	1 475 718.28	- 1 475 718.28		- 1 475 718.28
Résultat cumulé d'investissement 2008		316 928.82	-924 610.24	- 607 681.42
Résultat global cumulé 2008		5 280 111.52	- 924 610.24	4 355 501.28

- **Dossiers de demandes de subventions :**

8 dossiers présentés au Conseil Général de la Gironde, dans le cadre du **Contrat Opérationnel 2008**, listés ci-dessous :

Opérations	Subvention accordée
Agenda 21 (2 ^{ème} année)	20 000 €
Communication sur le tri des déchets	5 532 €
Travaux d'amélioration des 7 déchèteries	9 867 €
Acquisition de bornes d'apport volontaires verre et papier	12 550 €
Acquisition de conteneurs semi-enterrés pour la collecte sélective	25 000 €
Travaux relatifs à l'extension des capacités du centre de transfert de Lège-Cap Ferret	13 230 €
Création d'un centre de transfert à Mios	300 000 €
Réhabilitation de la décharge de Biganos	145 342 €
TOTAL	531 521 €

- **2 dossiers présentés à l'ADEME, listés ci-dessous :**

Opérations	Subvention demandée	Subvention accordée
Travaux relatifs à l'extension des capacités du centre de transfert de Lège-Cap Ferret		Refusée
Réhabilitation de la décharge de Biganos	147 875 €	147 875 €
TOTAL	147 875 €	147 875 €

● **Demandes de versement de subventions (acomptes ou soldes)**

Appels de fonds auprès du Conseil Général :

Opérations	Fonds reçus
COP 2007 - Acomptes demandés au Conseil Général, après signature du contrat	123 486,10 €
COP 2006 – Création centre de transfert de Lège-Cap Ferret	76 250 €
COP 2004 – Réhabilitation déchèterie de Mios	72 900 €
COP 2004 – Réhabilitation de la décharge de Mios	8 100 €
COP 2005 – Etude préalable à création déchèterie de Biganos	1 072,30 €
COP 2005 – Etude pour mise en place redevance spéciale	1 849,50 €
COP 2005 – Réhabilitation décharge de Lège-Cap Ferret	76 250 €
COP 2005 – Labellisation déchèterie d'Andernos-Les-Bains	530 €
COP 2005 – Labellisation déchèterie de Lanton	330 €
COP 2005 – Labellisation déchèterie de Lège-Cap Ferret	530 €
COP 2005 – Labellisation déchèterie de Mios	406,50 €
COP 2006 – achat de bacs roulants pour la CS	22 825 €
COP 2006 – plaquette ludo-pédagogique	503,52 €
COP 2007 – création déchèterie de Biganos	16 500 €
COP 2007 – réhabilitation décharge Arès	38 790 €
COP 2007 – bacs de collecte sélective Andernos-Les-Bains, Arès, Lanton	57 495,52 €
COP 2007 – communication collecte sélective	1 588,50 €
COP 2007 : Sensibilisation tri déchets dans magazine COBAN	750 €
COP 2007 – agenda 21	1 666 €
COP 2008 – Acomptes demandés au Conseil Général après signature du contrat	68 384,70 €
TOTAL	570 207,64 €

● **Appels de fonds auprès de l'ADEME :**

Opérations	Fonds reçus
Etude d'optimisation des collectes (convention signée en 2005)	9 031 €
TOTAL	9 031 €

● **Appels de fonds auprès du Conseil Régional :**

Opérations	Fonds reçus
Dispositif de collecte des DASRI (convention 2007)	20 400 €
Schéma directeur de développement économique (convention 2006)	3 000 €
Schéma de développement culturel (convention 2007)	7 500 €
TOTAL	30 900 €



CONCLUSION

Ce rapport présente l'ensemble des actions menées durant l'année 2008, au cours de laquelle a été installée la nouvelle assemblée. Celle-ci comprend désormais 29 membres, l'évolution démographique de la Commune de Lanton lui ayant donné droit à un délégué supplémentaire.

La COBAN a vocation à s'affirmer comme un acteur majeur de la protection de l'environnement du Bassin. Diverses actions ont été ainsi engagées ou menées à bien :

- Les travaux de réhabilitation de la décharge d'Arès ont été lancés en septembre 2008. Il s'agit de la troisième réalisation d'un plan pluriannuel visant à achever, à l'horizon 2010, le traitement des cinq sites de notre territoire ;
- La volonté de la COBAN de diversifier son offre de collecte s'est traduite par la mise en place en fin d'année, de neuf bornes, destinées à recevoir les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) produits par les malades en automédication. Cette opération a été facilitée par le partenariat efficace des professionnels de santé et des associations ;
- Enfin, le renforcement de la politique de communication sur le tri des déchets a porté ses fruits, et a permis de réduire de façon substantielle la production des ordures ménagères résiduelles. A l'inverse, le tonnage des déchets recyclables collectés augmente, ce qui permet une évolution sensible des produits de valorisation ainsi que des soutiens versés par les éco-organismes. Ces résultats encouragent à la poursuite des efforts de sensibilisation du public ;
- Dans le cadre de l'animation de l'Agenda 21, piloté par la COBAN pour le compte du Pays Bassin d'Arcachon/Val de l'Eyre, a été initié un groupement de commande pour la réalisation d'un diagnostic thermique des bâtiments publics, destiné à rechercher les économies d'énergie potentielles.

La mise en œuvre de la redevance spéciale a constitué le dossier majeur de ce début de mandat, dont l'aboutissement confirme le bien-fondé de la méthode initiée pour conduire ce projet.

Je dois, en cette occasion, remercier mes collègues Maires et Vice-Présidents pour la disponibilité dont ils ont su faire preuve (six réunions spécifiques du Bureau) et pour leur implication dans la recherche de solutions adaptées. S'il appartient, en effet, aux Services de la COBAN d'apporter les éclairages nécessaires d'ordre juridique, technique ou financier, et ce rôle a été tenu à travers leurs propositions, les Elus ont pleinement assumé et partagé leur responsabilité de décideurs, dans un contexte qui n'en facilitait pas l'acceptation par les professionnels concernés.

Je leur suis reconnaissant du soutien qu'ils m'ont apporté lors des réunions publiques organisées pour présenter cette redevance aux professionnels, mais aussi en défendant au quotidien les positions de la COBAN auprès de leurs ressortissants.

C'est de cette solidarité que pourra se nourrir le sentiment d'appartenance à une Communauté d'intérêt, que j'aurai à cœur de développer avec leur aide.

Bruno Lafon
Président de la COBAN
Maire de Biganos

